



LE RÉGIMENT DE SAPEURS- POMPIERS DE PARIS

1938

1944



Emmanuel Ranvoisy,
Odette Christienne et Frédéric Plancard

Général de division *Joël Prieur* Commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (2007-2011)



© BSPP

L'histoire des « soldats du feu » parisiens pendant la seconde guerre mondiale est méconnue des historiens et inconnue du public et des édiles de la capitale. Pourtant, l'originalité et la complexité de la position du régiment de sapeurs-pompiers de Paris aurait dû exciter la curiosité des chercheurs. C'est pourquoi je salue et remercie profondément les auteurs de cet ouvrage, qui permettra enfin de découvrir mais aussi de comprendre l'itinéraire atypique, probablement l'unique, du régiment de sapeurs-pompiers de Paris entre 1938 et 1945.

Toujours soucieuse de conserver sa mémoire, la Brigade actuelle n'avait pas toujours les moyens d'utiliser celle-ci à des fins historiques ou scientifiques. Cette mise en valeur du patrimoine est aujourd'hui engagée grâce aux historiens qui viennent aujourd'hui briser cette étrange « loi du silence », qui s'était installée, au sortir des déchirures de la Libération, et qui finissait, faute de recherches, par jeter une ombre sur le passé d'une unité qui, depuis près de deux siècles, a su forger et solidement établir sa réputation de corps d'élite.

Aujourd'hui, seuls quelques rares sapeurs-pompiers de Paris encore vivants peuvent témoigner de cette époque tragique et héroïque à la fois. Avant que les derniers acteurs de cette page d'histoire ne disparaissent, il fallait qu'un hommage leur soit rendu au moment même où la mémoire redevient vivante. C'est chose faite aujourd'hui, et ce n'est que justice. Soyez en tous remerciés.

Bertrand Delanoë, Maire de Paris



Cet ouvrage consacré au rôle des sapeurs pompiers à Paris durant la 2^e guerre mondiale vient combler un manque. Peu de Parisiens connaissent l'action entreprise par les pompiers durant l'occupation et l'engagement d'un grand nombre d'entre eux dans la Résistance. Perdant son statut d'unité militaire par une loi de 1943, ses membres n'en sont pas moins restés des combattants. Nous savions que les pompiers étaient restés au service des Parisiens, avec courage et souvent avec héroïsme. Mais nous voyons ici jusqu'où ont pu aller parfois ce courage et cet héroïsme. Les actes de résistance furent d'abord individuels comme celui du capitaine Sarniguet qui cacha des armes ou l'action menée par le capitaine Pierret qui décida de faire déployer des tuyaux afin de donner de l'eau aux malheureux juifs emprisonnés dans le Vel d'hiv lors de la terrible rafle des 16 et 17 juillet 1942. Puis ils s'inscrivirent dans des structures comme l'Organisation civile et Militaire (OCM). C'est enfin la constitution de « sécurité parisienne », créé par le capitaine Frédéric Curie, dit « Chanal » en 1942. Très vite, et malgré la répression ce réseau regroupe plusieurs centaines de sapeurs pompiers. Le 20 août 1944, les pompiers de Sécurité parisienne entrent en action avec les FFI recevant l'ordre du préfet Luizet de prendre en main le régiment. Ils participèrent aux combats de la libération de Paris durant cette semaine d'août 1944, tout en assumant, souvent au péril de leur vies, leurs missions traditionnelles de lutte contre le feu et d'assistance aux victimes.

Nous ne devons pas oublier les 15 pompiers tués lors des combats pour la libération de Paris et les 22 qui ne sont pas revenus de la déportation. Cet ouvrage est aussi un hommage rendu à ces hommes qui risquèrent leur vie pour que nous puissions aujourd'hui être libres. Il est opportunément publié au moment où la brigade des sapeurs pompiers fête son bicentenaire. La Ville de Paris est encore plus fière de sa brigade après l'évocation de cette page d'histoire. Je souhaite qu'elle soit lue par de nombreux Parisiens qui comprendront ainsi la devise de la brigade « sauver ou périr ! »

Avant- propos

Les incendies, fléaux urbains majeurs, ont jalonné l'histoire de Paris ; les modes de protection puis de luttes ont toujours été très variés dans une France à l'histoire tourmentée.

Pour trouver une structure présageant l'organisation moderne d'une défense contre l'incendie, il faut attendre le XVIII^e siècle : des hommes sans uniformes ont tout d'abord été placés sous l'autorité de la lieutenance générale de police et du prévôt des marchands ; leur succédèrent des « gardes pompes » en uniforme auxquels on reconnaissait les mêmes droits qu'aux « défenseurs de la patrie », leur chef étant assimilé à un Colonel, marque d'une structure relativement hiérarchisée.

Mais une suite confuse de réformes et contre-réformes nuisant à l'efficacité, par arrêté consulaire du 6 juillet 1801, le corps fut réorganisé : son administration et son règlement furent placés sous la responsabilité du préfet de la Seine et c'est le préfet de police qui fut chargé de donner les ordres.

Il fallu un évènement particulier en 1810 pour que se dessine définitivement les principes qui président à l'organisation d'une unité de professionnels : après l'incendie du 1^{er} juillet 1810 à l'ambassade d'Autriche, qui a fait de nombreuses victimes, l'empereur Napoléon 1^{er} dissout le corps des gardes-pompiers et crée par décret, le 18 septembre 1811, un bataillon de sapeurs-pompiers pour la ville de Paris organisé militairement mais qui devait encore assumer pendant quelques temps certaines tâches de sûreté de police. C'est en 1821 que le bataillon fut totalement placé sous statut militaire ; la militarisation ne fut d'ailleurs pas imposée à la municipalité mais souhaitée par celle-ci.

L'organisation de cette structure, au cours de XIX^e et XX^e siècles, s'est adaptée à l'évolution du peuplement et aux avancées technologiques. La densification des populations, l'imbrication des habitations et des sites industriels et commerciaux, l'amplification des déplacements des hommes et des marchandises à travers la ville et la banlieue, ont accru et diversifié la nature des risques et, en conséquence, les missions des sapeurs.

Suivant ces évolutions, le Bataillon devint Régiment le 5 décembre 1866 et brigade le 1^{er} mars 1967.



Ainsi, actuellement le périmètre d'action de la B.S.P.P. est considérable puisque la Brigade est au service de 6 millions d'habitants, soit 10% de la population nationale, la capitale concentrant 25% de la richesse de notre pays et la quasi-totalité des lieux de pouvoir. Forte de 8 000 hommes, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris n'assure pas moins de 680 000 interventions par an et les Parisiens lui savent gré des services qu'elle leur rend ; le défilé du 14 juillet est, chaque année, l'occasion de constater l'extrême popularité de ce corps d'élite.

Notons que la B.S.P.P. est également appelée, au-delà de ses missions en Ile-de-France et sur le territoire métropolitain, à participer à des opérations extérieures.

Cependant, si l'histoire générale et le fonctionnement des sapeurs-pompiers de Paris du XX^e siècle sont connus, une période n'a jamais fait l'objet de travaux approfondis : celle de 1938-1945, pourtant très intéressante au regard d'un contexte historique, où les valeurs de la République étaient mises à mal et où le nazisme ravageait l'Europe.

Si l'écriture de l'Histoire n'est jamais achevée et particulièrement celle des époques bouleversées par les guerres, d'évidence, la paix revenue, certains faits sont ignorés et après un silence plus ou moins long, ils ressurgissent à la faveur de périodes propices. Ainsi, le début du troisième millénaire a été l'occasion pour la Ville de mettre en œuvre une politique éditoriale pour le recouvrement de la mémoire de Paris et en particulier celle des années 39-45. La réalisation de cet ouvrage s'est inscrite dans cette perspective.

Concernant le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, la complexité de cette période, la spécificité de ce corps militaire d'élite nous parut imposer deux histoires parallèles présentées en deux parties distinctes.

La première partie traite dans sa globalité de l'organisation du Régiment, des modifications de structure et de fonctionnement tant à la veille de la Seconde Guerre mondiale que dans les années de combats, où s'ajoutaient aux interventions traditionnelles de protection des sites et des personnes celles rendues nécessaires par la défense passive, dans un contexte d'occupation étrangère.

⁷Exploitées alors par Emmanuel Ranvoisy pour la réalisation d'un mémoire de maîtrise à l'université Paris IV Sorbonne en 1994 – Le régiment des sapeurs-pompiers de Paris 1938-1944.

⁸Documents sur Frédéric Curie d'Henri-Lucius Grégoire (cf. portrait 2nd partie).

⁹Particulièrement grâce aux archives privées des familles Curie, Blanc et Charron.

La deuxième partie est consacrée à la participation du corps des sapeurs-pompiers de Paris, corps de citoyens-soldats, aux diverses formes de résistance à l'occupant.

Il a fallu attendre 1994 cinquante ans après la libération de Paris pour que soit accessible une partie des archives de la période 1939-1944 entreposées dans les sous-sols de l'état-major de la B.S.P.P.⁷

Il a fallu attendre cinquante-deux ans (18 septembre 1997) pour que 7 anciens résistants (Henri-Lucius Grégoire, Jean-Baptiste Le Breton, Lucien Moès, Mirtyl Bonnafoux, Roger Sarté, Robert Crabol, Robert Maltrait) décident de créer une association loi 1901 « A.C.V.-O.C.M.-S.P. » (Anciens combattants volontaires – Organisation civile et militaire – Sécurité parisienne), parrainée par Jacques Chaban-Delmas. Association qui, dès lors, eut à cœur de faire connaître ou reconnaître les actions qui coûtèrent la vie, bien avant les combats pour la libération de Paris, à nombre de leurs camarades résistants.⁸

Pour la 2^e partie, les témoignages directs des combattants de l'ombre et les documents conservés par les familles ont permis de recouvrer très progressivement la mémoire de la Résistance au sein du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.⁹

Pour autant, peut-on, dans l'état actuel de nos connaissances, écrire l'histoire de la résistance des sapeurs-pompiers de Paris de 1940 à 1944 ? Écoutons Henri Noguères¹⁰: « Ce qui fait la force et la beauté des travaux historiques, c'est qu'un historien n'est jamais qu'une étape dans une connaissance qui va s'améliorant avec les générations¹¹ ».

Aussi malgré les connaissances fragmentaires, nous ressentons, mettant fin à une occultation certaine et injuste à leur égard, la nécessité de rendre hommage aux sapeurs-pompiers de Paris dont nous connaissons les actions.

¹⁰Auteur d'une très substantielle Histoire de la Résistance en France, (écrite en collaboration avec Marcel Delgiane-Fouché et Jean-Louis Vigier, il précisait, lors d'un entretien avec un journaliste) : je n'ai pas écrit l'Histoire de la Résistance, mais une histoire de la Résistance parce que personne n'écrit l'histoire une fois pour toutes [...].

¹¹Entretien de février 1977 avec Henri Noguères dans A bâtons rompus avec..., Paris : F.N.D.I.R.P., 2002, p.46.

La deuxième partie est donc un essai sur les sapeurs-pompiers de Paris résistants.

Chacun sait que la résistance de Paris s'inscrit dans la Résistance globale et qu'elle est en relation avec divers mouvements, des réseaux s'étant constitués, groupés, dissous, fluctuant au cours des vicissitudes de l'occupation et de la répression allemande et vichyste, une seule personne pouvant appartenir à plusieurs réseaux. Cependant, cet essai ne prétend pas relater les activités de l'ensemble des groupes de résistance, aux actions desquelles, à divers moments, ont participé des sapeurs-pompiers mais bien de relever la spécificité des actions de ces derniers, de faire saisir comment certains pompiers ont pu concilier des actes de résistance et leurs fonctions traditionnelles, comment parfois l'appartenance à l'institution a été utilisée pour œuvrer dans la clandestinité contre l'occupant mais aussi la nécessité impérieuse que nombre d'entre eux ressentirent de se détacher de leur régiment afin de poursuivre leur action résistante.

Pour être plus près des faits, pour veiller à l'impartialité dans l'équilibre de leur diversité et dans la rigueur de leurs descriptions, par souci de traduire au mieux les difficultés de toute action dans un contexte d'une extrême complexité, nous avons pris le parti de préserver autant que possible un développement chronologique et de renvoyer à de nombreuses notes, dont on nous pardonnera l'abondance et nous espérons ainsi susciter l'intérêt des jeunes lecteurs, les engageant à poursuivre une indispensable recherche.

Madame Odette Christienne
Correspondant défense du Maire de Paris

L'entrée en guerre de la France le 3 septembre 1939 augurait pour le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, par deux fois mobilisé, d'une sombre période.

Outre une mission de secours et de défense contre l'incendie, le Régiment relevait depuis 1935 des mesures de défense passive. Ses attributions avaient été étendues à la protection et à la sauvegarde des populations civiles face aux risques que représenteraient les bombardements aériens en cas d'un éventuel conflit.

Corps d'infanterie placé sous l'autorité du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le Régiment, indépendamment de la mission de service public qui lui était impartie, devait contribuer à la défense armée du territoire national.

Ces deux exigences présentaient néanmoins un lourd antagonisme en juin 1940. Devant l'entrée des troupes allemandes dans la capitale, déclarée le 12 juin « ville ouverte », les sapeurs-pompiers étaient placés devant une difficile alternative : se maintenir à Paris pour coopérer à sa défense immédiate ou effectuer un repliement total ou partiel vers l'intérieur. La plupart d'entre eux restèrent sur place.

Baignés de traditions, marqués par une conception élevée du devoir de solidarité humaine, les soldats du feu, rapidement placés sous le contrôle de la *Feuerschutzpolizei* (police allemande de prévention-incendie) poursuivirent leur mission traditionnelle. Ils la remplirent avec rigueur, intransigeance et abnégation, dans une discipline toute militaire exigeant promptitude, cohésion, méthode et stricte exécution des ordres.

Ce sont là quelques aspects qu'il nous faut retenir afin de mieux appréhender la situation singulière dans laquelle le Régiment se trouva plongé de mars 1938, date de sa première mobilisation, à août 1944, période marquée par la libération de la capitale.

En chiffres

En 1938, Paris intra-muros compte 2 891 020 habitants pour une superficie de 10 402 hectares.

En 1940 la zone d'intervention du Régiment est étendue aux 81 communes du département de la Seine portant la superficie à 48 376 hectares pour 5 millions d'habitants.





Première Partie

Engins du régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Champs-Élysées, défilé du 14 juillet 1939. Sapeurs-pompiers en tenue de feu devant une échelle sur porteur, 1941. © BSPP

Emmanuel Ranvoisy

Organisation du Régiment à la veille de la Seconde guerre mondiale et pendant l'occupation allemande

Interventions «traditionnelles»
et de défense passive



Titre premier :

1938

Engins incendie. Champs-Élysées, défilé du 14 juillet 1939. © BSPP

1940

Le Régiment et l'entrée
en guerre de la France



Organisation du Régiment



Sapeur-pompier orientant une lance *Monitor* près de la tour d'exercice. Caserne Champperret 1939. © BSPP

| 1.1 Une triple tutelle

A la charge de la Ville de Paris et du département de la Seine pour ses dépenses, le régiment de sapeurs-pompiers de Paris est organisé spécialement pour le service de secours et de défense contre l'incendie que sont l'extinction des feux, les sauvetages de toutes natures et les opérations intéressant la sécurité publique. Ce service est placé sous la haute direction du préfet de police.

De 1938 à 1944, quatre préfets de police se succèdent :

Roger Langeron de mars 1934 à février 1941, **l'amiral François Bard** de mai 1941 à juin 1942, **Camille Marchand** (par intérim) de février à mai 1941 et **Amédée Bussière** de juin 1942 à août 1944.



Le préfet de police Roger Langeron (à droite) en présence du colonel Barrière. Cour de la caserne Champperret 1940. © BSPP



Le préfet de police Camille Marchand. © Collection de la Préfecture de Police de Paris (DOSTL)



L'amiral François Bard (à gauche), préfet de police, et le colonel Simonin. Cour de la caserne Champperret 1941. © BSPP



Amédée Bussière (à gauche) en compagnie du colonel Simonin. Cour de la caserne Champperret, 9 juillet 1942. © BSPP

Unité militaire, le Régiment est rattaché à l'arme de l'infanterie. Il est placé dans les attributions du ministre de la Défense nationale et de la Guerre concernant l'organisation, le recrutement, la police intérieure, le commandement, la discipline, l'avancement, les récompenses et gratifications ainsi que l'administration intérieure. Un officier supérieur commande cette unité.

Au cours de l'occupation, quatre officiers supérieurs prennent successivement le commandement du Régiment :



Colonel Barrière, commandant le Régiment du 24 octobre 1937 au 9 septembre 1941. © BSPP



Colonel Simonin, commandant le Régiment du 10 septembre 1941 au 7 février 1943. © BSPP



Lieutenant-colonel puis colonel Cornet, commandant le Régiment du 8 février 1943 au 19 août 1944. © BSPP



Lieutenant-colonel Camus, commandant le Régiment du 20 août 1944 à mai 1945. © BSPP

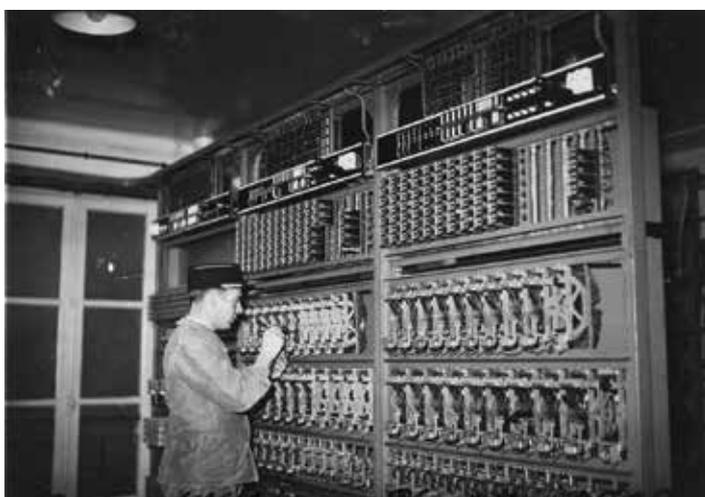
| 1.2 L'effectif du Régiment

En 1938, deux mille cent cinquante-six hommes constituent l'effectif du Régiment soit cinquante-six officiers, deux cent quarante-quatre sous-officiers, quatre cent dix caporaux et mille quatre cent quarante-six sapeurs parmi lesquels on compte des réengagés, des engagés, des volontaires ainsi que des appelés.

| 1.3 Les services du Régiment



Caserne Champerret, siège de l'état-major, en 1938. Sortie à l'angle de la rue Alexandre-Charpentier et du boulevard de l'Yser. © BSPP

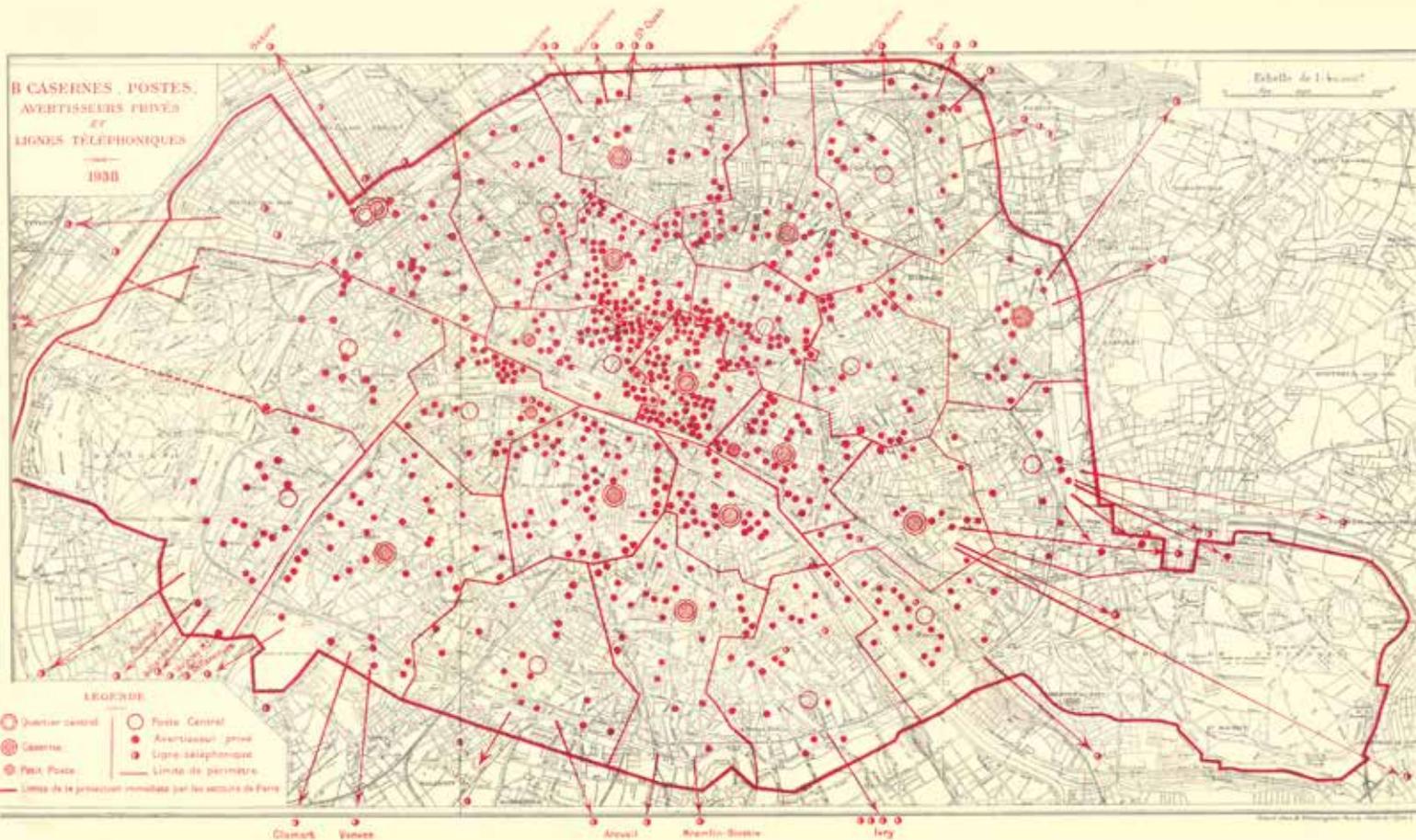


Répartiteur du central téléphonique. Caserne Champerret, 1938. © BSPP

L'état-major et les ateliers du corps sont installés au quartier central situé place Jules-Renard dans le 17^e arrondissement. Le Régiment dispose d'une compagnie hors-rang (CHR) constituée des services administratifs (comptabilité, effectif, habillement, couchage...), des services techniques, des services généraux, d'un centre de ravitaillement en vivres, d'un service de l'instruction physique et d'un service médical. Un dépôt de matériel, une infirmerie régimentaire, et une commission des ordinaires pour le ravitaillement parfont cette organisation¹.

¹ Ce dispositif est complété le 14 octobre 1941 par la création d'un centre régimentaire d'instruction à la caserne Fontenoy.

| 1.4 Le service de secours et de défense contre l'incendie en 1938



Plan de stationnement des unités du Régiment, 1938. © BSPP

Carte extraite de : *La statistique des incendies et des sauvetages pour lesquels le RSPP a été appelé à Paris pour l'année 1938*, Ville de Paris. Préfecture de Police. Paris. Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer. Imprimerie Chaix.

En 1938, la surface de Paris est divisée en vingt-quatre secteurs délimités en fonction de la densité de la population pour le service de secours et de défense contre l'incendie.

Deux secteurs complémentaires, en versement d'une redevance annuelle, bénéficient de la couverture d'action du Régiment : la ville de Neuilly-sur-Seine et la ville de Saint-Mandé respectivement depuis le 1^{er} octobre 1920 et le 1^{er} janvier 1936.

La charge du service d'incendie incombe à douze compagnies qui couvrent chacune deux secteurs. Ces compagnies sont réparties dans deux groupes de secteur incendie, l'expression bataillon étant supprimée en octobre 1938.

Les six premières compagnies (1^{re} à 6^e) forment le premier groupe de secteur incendie, les six autres (7^e à 12^e) le deuxième groupe. Les effectifs sont logés dans vingt-quatre stations, douze casernes et douze postes, disséminés sur l'ensemble de la capitale. Chacune de ces stations couvre une zone de protection et d'action parfaitement délimitée.

Par ailleurs des sapeurs-pompiers sont détachés dans trois petits postes établis respectivement à l'Hôtel de Ville, au Palais-Bourbon et au Palais de l'Élysée pour en assurer la protection contre l'incendie.



Le Régiment et les mesures de défense passive

Dans le contexte de l'époque, la perspective d'un conflit armé conduit à envisager d'éventuels bombardements aériens, visant soit à briser le moral des populations civiles, soit à atteindre des objectifs militaires et économiques.

Il faut se préparer aux conséquences des attaques aériennes perpétrées au moyen de différents types de bombes qui, employées simultanément, peuvent conjuguer leurs effets : les bombes incendiaires engendrent de multiples foyers d'incendie ; les bombes explosives provoquent d'importants dégâts et font parfois de nombreuses victimes ; les bombes toxiques infectent les terrains visés.

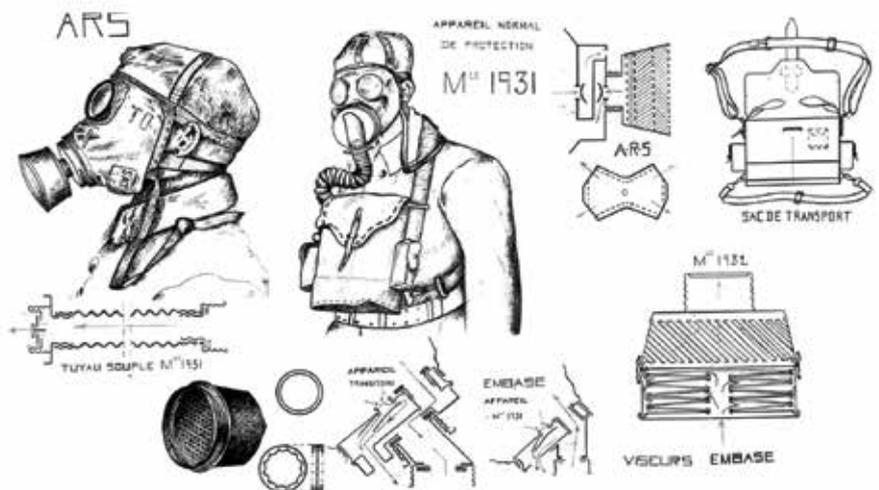
Pour contrecarrer ces attaques ou en amoindrir les effets deux systèmes de défense ont été établis :



Distribution de masque à gaz. © BSPP

La défense active qui, grâce à l'aviation de chasse, la DCA (défense contre aéro-nefs) où encore des ballons de protection, tente d'empêcher l'aviation adverse d'atteindre ses objectifs en détruisant ses appareils ou en obligeant ceux-ci à se détourner de leurs itinéraires.

La défense passive, que fixent les lois du 5 avril 1935 et du 11 juillet 1938, limite les risques encourus par les populations grâce à la distribution de masques à gaz, l'extinction des lumières, le déclenchement d'alertes, la dispersion et la mise à l'abri des personnes ainsi que l'institution d'un fonctionnement approprié à la défense contre l'incendie et au sauvetage des victimes.



Pièces composant l'appareil respiratoire spécial (ARS). Dessin sur planche. © BSPP

Le ministre de la Défense nationale, en accord avec les différents ministères, dirige, coordonne et contrôle sur l'ensemble du territoire la préparation, la réalisation et l'organisation de la défense passive. Il est secondé dans son action par le chef d'état-major de la Défense nationale et assisté par la commission supérieure et l'inspection générale de la défense passive.

Au niveau départemental le préfet de police, avec le concours des maires et l'approbation du général commandant la région militaire de Paris, établit le plan de transmission des ordres d'extinction et d'alerte dans le département de la Seine. Il approuve et modifie par ailleurs les plans de défense passive.

| 2.1 Le Régiment : un rouage essentiel de la défense passive

| 2.1.1 Renfort en matériel

Les vingt-quatre casernes et postes du Régiment ont une capacité de stockage limitée. Les mesures de défense passive vont engendrer de nouveaux besoins. Il apparaît alors nécessaire d'agrandir et de construire de nouvelles réserves. Des travaux sont rapidement entrepris pour garantir l'accueil de nouveaux matériels dont la réception débute en 1936. On entrepose ainsi une importante collection d'effets d'habillement, d'équipement, de matériel anti-gaz tout en réceptionnant un nombre important d'engins incendie : douze fourgons-pompes, une autopompe à grande puissance, sept voitures de liaison, quatre camionnettes, quarante motopompes (type léger), deux cents motopompes (type lourd), trois cents batteries d'air comprimé pour les appareils respiratoires isolants et quatre mille huit cent cinquante-quatre tuyaux de différentes longueurs et diamètres.



Réception de motopompes et d'engins incendie. Cour de la caserne Champperret, 1940. © BSPP

| 2.1.2 Groupe, équipe et compagnie spéciale

En octobre 1938, sur demande du secrétaire général permanent de la défense passive, est créé au Régiment un groupe chargé de contrôler, d'entretenir et de réparer les masques à gaz distribués à la population civile résidant à Paris et dans le département de la Seine.

Baptisé en 1939 groupe technique de Défense passive, cette formation compte deux compagnies (13^e et 14^e compagnie). Elle est commandée par un officier supérieur sous les ordres duquel sont placés dix officiers et trois cent soixante-sept sous-officiers, caporaux et sapeurs.

Lettre de remerciement du secrétaire général permanent de la Défense passive au colonel Barrière, commandant le régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Mon colonel,

La distribution de masques [à gaz] à la population parisienne commencée le 9 mars dernier est sur le point de se terminer. Je considère comme mon devoir, à cette occasion de vous exprimer ma gratitude pour la manière dont le Régiment de sapeurs-pompiers s'est acquitté de cette tâche difficile et délicate. L'excellente tenue de vos hommes, leur correction et les conseils pratiques qu'ils ont donnés aux habitants, ont été unanimement appréciés. Je suis personnellement heureux de vous le confirmer et je vous demande de bien vouloir transmettre mes félicitations et mes remerciements aux officiers, sous-officiers et sapeurs qui ont si heureusement prêté leur concours à cette distribution.

Paris, 21 juillet 1939
Monsieur Perrier

Les sapeurs-pompiers du groupe technique de défense passive disposent de voitures ateliers permettant d'effectuer sur place la réparation des masques à gaz et ce au moyen d'appareils à dépression et de contrôle de fumées. Pour les réparations plus importantes, des ateliers permanents, dénommés « Z », sont installés dans les compagnies et complètent le dispositif. L'expérience de l'usage des gaz durant la Première Guerre mondiale amène le groupe technique de défense passive en 1940 à s'enrichir d'une section dénommée « DZ », vouée à la détection, au contrôle et à l'étude chimique des toxiques de guerre ainsi qu'aux mesures de désintoxication. Cette section, rattachée au laboratoire de l'état-major est dirigée par un pharmacien chimiste du service de santé du Régiment.



Véhicules du groupe technique de Défense passive. Puteaux, septembre 1939. © BSPP

Des équipes de déblaiement et de désinfection sont créées en mars 1939. Elles ont pour tâche principale de rétablir après une attaque aérienne la circulation sur les voies publiques. En cas de bombardement aux gaz, elles retirent les débris et désinfectent les voies au moyen de chlorure de chaux répandu par arroseuses. La compagnie technique de démolisseurs est mobilisée en septembre 1938. Cette unité compte deux cent soixante dix-sept sapeurs-pompiers. Elle a pour mission de raser les bâtiments qui, gravement endommagés par les bombardements, peuvent présenter un risque pour la population, la circulation et les ouvrages publics périphériques.



Réglage et vérification des arroseuses Laffly dans la cour de la caserne Champperret, 27 août 1939. © BSPP



Mobilisation du Régiment et extension de sa mission au département de la Seine

| 3.1 Septembre 1938 : première mobilisation du Régiment

Dans un contexte de tensions politiques grandissant, les sapeurs-pompiers de Paris sont mobilisés une première fois au cours du mois de septembre 1938. Cette mobilisation doit démontrer qu'en cas de conflit le Régiment peut garantir dans les plus brefs délais la mission qui lui a été fixée par la décision ministérielle du 28 juin 1935 : assurer le service de secours et de défense contre l'incendie dans l'ensemble du département de la Seine.

Le 4 septembre, les permissions sont supprimées et les permissionnaires rappelés le 9 septembre. Le 24 septembre, les officiers de réserve se présentent au Corps suivis des sous-officiers, caporaux et sapeurs réservistes.

Le plan de mobilisation générale prévoit l'augmentation du matériel incendie des compagnies stationnées dans Paris ainsi que le renforcement de l'effectif du temps de paix par le rappel des réservistes (soixante et un officiers et cinq mille quatre-vingt-quinze sous-officiers, caporaux et sapeurs).

Pour répondre à l'extension de la zone d'action du Régiment à l'ensemble du département de la Seine, huit compagnies dites de formation sont constituées. Elles sont mises sur pied au moyen de « noyaux actifs » prélevés sur l'effectif du temps de paix et augmentées du nombre de réservistes nécessaires. Les postes de commandement de ces huit compagnies sont basés respectivement à Bagneux, Vitry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Rosny-sous-Bois, Drancy, Saint-Denis, Bois-Colombes et Puteaux.

Bien que la réalisation du plan de mobilisation s'effectue dans des conditions extrêmement favorables du fait de l'échelonnement des opérations, en l'absence de tout acte d'agression et dans le calme relatif des opérations courantes du temps de paix, des écueils liés à l'organisation des compagnies de formation apparaissent.

En premier lieu, l'incorporation des réservistes nécessaires au fonctionnement des compagnies tant d'un point de vue de leur habillement, de leur logement, de leur ravitaillement, de leur répartition sur les cantonnements de banlieue que de la distribution du matériel d'incendie nécessaire à leur action pose problème. Le second écueil résulte du dysfonctionnement des huit compagnies de formation qui désorganisent les compagnies permanentes postées à la périphérie de Paris. Disséminées sur l'ensemble du département de la Seine, elles n'ont aucune liaison entre elles, sont difficilement en contact avec le commandement et stationnent en zones inconnues. Ces compagnies improvisent donc sans résultat pratique.

Par conséquent, pour le chef de corps, la protection contre l'incendie ne peut être assurée en temps de guerre que dans la limite de zones attribuées en temps de paix. Si la mission du Régiment doit s'étendre à l'ensemble du département de la Seine, la « départementalisation » du service d'incendie doit être envisagée.



Mobilisation générale. Puteaux, 2 septembre 1939. © BSPP

| 3.2 La seconde mobilisation du Régiment : mars-septembre 1939

Le 1^{er} septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne. Leur ultimatum ayant été rejeté, le Royaume-Uni et la France déclarent la guerre à l'agresseur le 3 septembre. C'est le début de la Seconde Guerre mondiale.



Défilé dans la cour de la caserne Champerret, février 1939.

Mobilisé une seconde fois par échelons successifs entre le 20 mars et le 2 septembre 1939, le Régiment est à même de remplir sa mission. L'effectif du

corps mobilisé compte cent quarante-sept officiers et huit mille six cent six sous-officiers, caporaux et sapeurs dont cinq mille cent quarante-deux réservistes. On dénombre par ailleurs quatre cent quatre-vingt-huit pompiers communaux parmi les deux mille cinq cents que compte le département de la Seine. Réservistes, ils bénéficient d'un appel différé de quatre-vingt-dix jours leur permettant de rester à disposition des municipalités.

Dans un même temps, la répartition du matériel de renfort pour la lutte contre l'incendie s'est organisée. Il provient du matériel de mobilisation acheté par le département de la Seine et stocké dès le temps de paix ou réquisitionné. C'est le cas de mille vingt taxis destinés au transport des équipes légères et de quatre cent huit camionnettes pour tracter les motopompes.

Le parc des engins incendie recensés est constitué de cinquante premiers-secours, cent onze fourgons-pompes, quarante-cinq échelles, huit motopompes de grande puissance, deux cent quarante motopompes légères et lourdes et deux cent vingt véhicules divers.

| 3.3 Le décret-loi du 22 février 1940 ou l'intégration des sapeurs-pompiers communaux

L'appel en différé des quatre cent quatre-vingt-huit pompiers communaux mobilisables pose cependant un problème : leur sursis touche à expiration. Obligés de rejoindre leur centre de mobilisation, ces hommes risquent de laisser les services municipaux de secours et de défense contre l'incendie à des sapeurs-pompiers dégagés de toute obligation militaire. Trop peu nombreux, ces derniers ne peuvent garantir le bon fonctionnement du matériel en cas de bombardement intensif.

Afin de remédier à cette difficulté, le colonel Barrière alerte le 17 septembre 1939 le ministre de la Défense nationale et de la Guerre en lui demandant d'étudier une proposition qu'il a précédemment remise au général commandant la région de Paris. Il y suggérait de placer l'organisation du service d'incendie et de sauvetage du département de la Seine sous commandement unique de l'officier supérieur commandant le Régiment. Par ailleurs, dans l'idée d'une répartition rationnelle des renforts, le colonel Barrière propose de créer dans chaque commune un centre de secours constitué de sapeurs-pompiers locaux (réservistes au Régiment) renforcés éventuellement par des hommes en provenance des compagnies de formation.

A la fin du mois de septembre, la direction de la défense passive appuie cette idée en soulignant que seule la réorganisation proposée peut assurer l'unité d'action indispensable et permettre la répartition convenable des effectifs.

Le 22 février 1940 est voté un décret-loi (mis en application le 8 avril). Celui-ci précise que le service de défense et secours contre l'incendie pour l'ensemble du département de la Seine est assuré, le temps des hostilités, par le Régiment à l'aide des huit cent soixante-dix pompiers communaux astreints aux obligations de service militaire. Les deux mille sapeurs-pompiers dégagés de ces obligations sont mis quant à eux à disposition des autorités communales en tant que pompiers auxiliaires, volontaires ou requis civils.

Ayant désormais un rayon d'action étendu², le régiment de sapeurs-pompiers de Paris prend possession par voie de réquisition des installations et du matériel des communes, soit soixante postes de secours, trente et une voitures de premier-secours, soixante fourgons-pompes, dix-neuf échelles ainsi qu'une centaine de motopompes et groupes électro-ventilateurs.

² Pour le général Bridoux, secrétaire d'Etat à la Défense depuis mars 1943, il convenait de donner à cette réforme le caractère d'une institution définitive. Il rappela : « (...) qu'un service public, tel que celui de défense et de secours contre l'incendie, doit être organisé même en temps de paix, sur des principes de discipline qui en garantissent le fonctionnement impeccable dans toutes les circonstances (...) » et ajoute que « (...) seule l'organisation militaire [le régiment de sapeurs-pompiers de Paris] offre une telle possibilité (...) ». C'est ainsi que la mission de défense et de secours contre l'incendie incombant au régiment de sapeurs-pompiers de Paris fut étendue définitivement à l'ensemble du département de la Seine par la promulgation de la loi du 5 avril 1943. Pour leur part, les communes du département participaient au prorata de leurs populations aux dépenses liées au fonctionnement du service d'incendie.

3.4 Une nouvelle organisation

Alors que les cinq bataillons du Régiment (nord, sud, est, ouest et centre) sont réunis depuis le 12 octobre 1938 dans deux groupements de secteur incendie, l'ancienne partition administrative est reprise le 5 août 1940 avec quatre bataillons³.

Chaque bataillon regroupe cinq ou six compagnies soit pour l'ensemble vingt compagnies que complètent les deux compagnies du Groupe technique de Défense passive.

Bataillon nord : 8^e ; 9^e ; 10^e ; 13^e ; 25^e(⁴) ; 26^e(⁴)

Bataillon ouest : 5^e ; 6^e ; 7^e ; 27^e (⁴) ; 28^e (⁴)

Bataillon sud : 2^e ; 3^e ; 4^e ; 14^e ; 21^e ; 22^e (⁴)

Bataillon est : 1^e ; 11^e ; 12^e ; 23^e (⁴) ; 24^e (⁴)

Divisée en soixante trois secteurs (à l'échelle du centre de secours), la zone d'intervention des quatre bataillons du Régiment couvre Paris et l'ensemble du département de la Seine. Le rayon d'action attribué à chaque compagnie⁵ varie en fonction de la densité de la population et des risques industriels.



Plan de stationnement des unités du Régiment, 1940. © BSPP. Carte extraite de : *La statistique des incendies et des sauvetages pour lesquels le RSPP a été appelé à Paris pour l'année 1938*, Ville de Paris. Préfecture de Police. Paris. Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer. Imprimerie Chaix.

³ Les deux groupements et le bataillon centre sont supprimés à cette date.

⁴ Compagnie de formation.

⁵ Une compagnie regroupe deux à quatre centre de secours.

Un matériel puissant et varié

Assurer la sécurité du département de la Seine exige pour le Régiment de disposer d'un matériel diversifié et perfectionné.



Engins incendie en stationnement dans la cour de la caserne Champerret vers 1943. © BSPP

Voitures et engins d'incendie

Le premier-secours

Transportant cinq à six hommes, cet engin dispose d'une tonne (un réservoir) de 300 à 400 litres d'eau qui permet d'alimenter une pompe centrifuge actionnée par le moteur. Un dévidoir tournant fixe avec 80 mètres de tuyaux semi-rigides et un dévidoir à bobine avec 260 mètres de tuyaux souples complètent l'ensemble.

Le premier-secours permet un départ rapide, une attaque instantanée du feu et par suite l'extinction de la plupart des incendies sans nécessiter l'emploi d'autres engins.



Premier-secours Delahaye 140/103 devant les remises de la 5^e compagnie (Champerret). © BSPP



Fourgon Renault, modèle AGKD, sortant de la caserne Champerret. Place Jules Renard, 14 juillet 1939. © BSPP

Le fourgon-pompe

Servi par douze sapeurs-pompiers, cet engin est doté pour combattre les incendies d'une pompe capable d'alimenter de deux à quatre grosses lances ainsi que du matériel indispensable aux sauvetages et aux opérations diverses : sauvetages dans les feux et les effondrements ; soins aux asphyxiés, aux noyés, aux électrocutés ; sauvetage d'animaux domestiques tombés dans l'eau ou dans les excavations ; déblaiement de la voie publique.

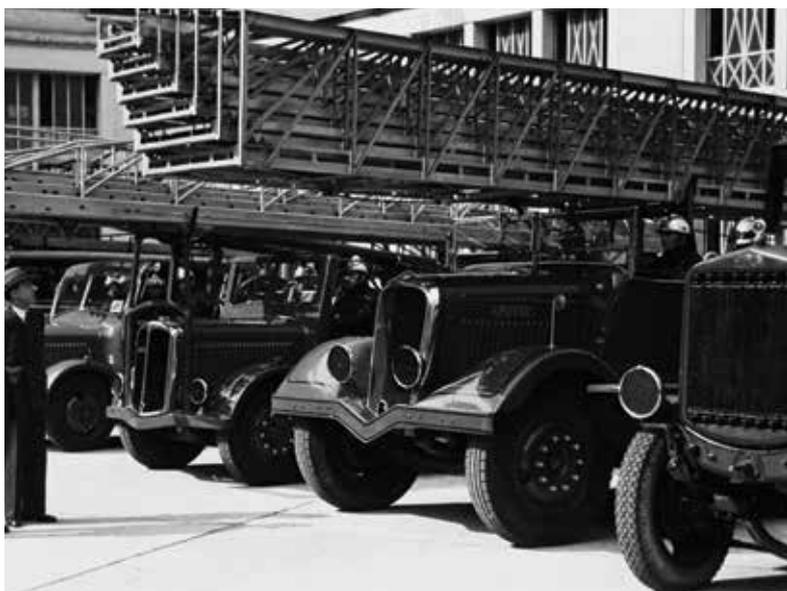
Les engins à grande puissance

Ces engins constituent le matériel lourd indispensable pour combattre les feux de grande étendue et d'une chaleur rayonnante intense (entrepôts importants, usines, grands magasins, etc.). Les jets puissants des lances à gros débits portent loin et sont susceptibles de fournir les masses d'eau nécessaires à un refroidissement rapide.

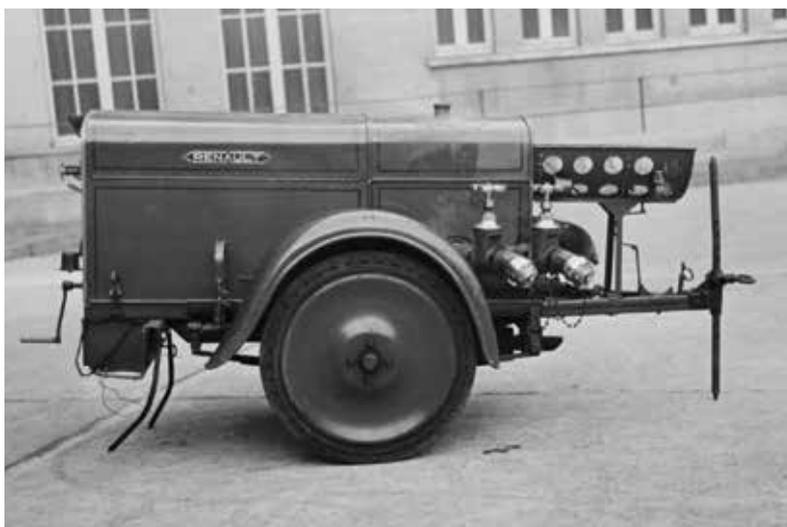
Les engins à grande puissance sont utilisés aussi pour remédier au manque ou à la défaillance des conduites d'eau en pression et à cet effet alimenter d'autres engins d'incendie tels que fourgons-pompes ou motopompes. L'ensemble grande puissance (E.G.P.) comprend le fourgon-pompe grande puissance (F.P.G.P.) et un dévidoir automobile (D.A).



Alimentation du fourgon-pompe à grande puissance ancien modèle (Somua).
Cour de la caserne Champerret, 16 mars 1940. © BSPP



Présentation des échelles à l'amiral Bard, préfet de police. Cour de la caserne Champperret, 1941. © BSPP



Motopompe Renault. Cour de la caserne Champperret. © BSPP



Bateau-pompe Paris, près du pont Alexandre III. 14 août 1942. © BSPP

Les échelles

Ces engins de différents types (échelles mécaniques pivotantes de 30m, échelle mécanique de 45m, échelles sur porteur automobile de 20m) permettent d'atteindre une hauteur suffisante pour procéder soit à l'extinction des incendies en dirigeant le jet des lances à partir d'une position dominante le foyer soit au sauvetage de personnes en danger bloquées dans les étages des immeubles.

La motopompe

w, portable ou fixe, la motopompe est un engin de lutte contre le feu. D'un encombrement réduit et d'une maniabilité parfaite, elle est utilisée en relais quand le sinistre est éloigné d'un point d'eau pour libérer un fourgon-pompe quand les opérations d'extinction en sont à la phase de déblai, dans les feux si l'accès d'un point d'eau est impossible aux engins pour alimenter un groupe vide-cave ou pour procéder exceptionnellement à des épuisements.

Bateaux-pompes et vedettes rapides de premier-secours

Engins d'une grande puissance hydraulique, les trois bateaux-pompes baptisés *Paris*, *Lutèce* et *Ile-de-France*, interviennent en marche ou amarrés pour attaquer directement les feux, alimenter des établissements terminés par des lances ou des engins placés en relais, fournir l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de projecteurs, ventilateurs et baladeuses, opérer le sauvetage de bateaux menaçant de couler (épuisement, remorquage...) ou utiliser des scaphandres pour des recherches et travaux sous l'eau.

Les deux vedettes rapides de premier-secours baptisées *Seine* et *Marne*, interviennent pour attaquer les feux au moyen de lances, effectuer des opérations de sauvetage (personnes tombées à l'eau...), opérer des recherches, exécuter des reconnaissances ou assurer le ravitaillement des bateaux-pompes.



Sapeur-pompier sur une motocyclette de liaison Peugeot modèle P112. 1944. © BSPP

Motocyclette

Les motocyclettes servent aux reconnaissances et aux liaisons intérieures de service.

Voiture de liaison

Les quinze voitures de liaison servent chacune au transport de deux sapeurs-pompiers pour l'extinction des feux de cheminée ou le secours aux asphyxiés. Elles permettent par ailleurs aux officiers de se rendre en reconnaissance sur les incendies ou les accidents.



Groupe électro-ventilateur Delahaye, modèle 84 L. © BSPP

Véhicules de protection

Fourgon électro-ventilateur

Ce véhicule transporte le personnel et le matériel nécessaire pour la ventilation (aspiration ou refoulement) de fumée ou de gaz délétères, l'éclairage de sinistres nocturnes au moyen d'un projecteur grand modèle (1 000 watts), le cheminement grâce à des lampes baladeuses.

Fourgon de protection

Ce véhicule est destiné à limiter les dégâts occasionnés par l'eau, le feu, la chaleur ou la fumée. Il transporte les accessoires et outils (tarières, scies, serpillières, écopés...) nécessaires à l'évacuation de l'eau, à l'asséchage, ainsi qu'aux opérations d'étaieement léger.



Fourgon-compresseur Laffly, modèle BSS. © BSPP

Véhicules de sauvetage

Fourgon-compresseur

Ce véhicule garantit sur les lieux d'un sinistre important la recharge simultanée de vingt batteries d'air comprimé alimentant les appareils respiratoires.

Ambulance lourde ou légère

L'ambulance assure suivant le modèle, le traitement et le transport d'une ou de plusieurs victimes.



Le Régiment face à l'offensive allemande de juin 1940



Sapeurs-pompiers de Paris en marche vers Clermont-Ferrand. Juin 1940. © BSPP

Au terme d'une période de huit mois, surnommée « drôle de guerre », durant laquelle les belligérants s'observent sans s'attaquer, l'armée allemande lance le 10 mai 1940 une vaste offensive sur les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique. Le dispositif conçu par le général Gamelin vole en éclats et la Wehrmacht franchit la Meuse le 31 mai entre Dinan et Sedan, perçant le front français en son centre. Devant l'effondrement militaire de la France, plus une force ne s'oppose désormais à l'avance de l'armée allemande vers Paris.

| 4.1 Le bataillon de marche

| 4.1.1 Ordre et contre-ordre

Appartenant à une unité considérée en temps de guerre comme unité combattante à part entière, les sapeurs-pompiers de Paris doivent-ils effectuer un repliement total ou partiel, ou assurer la sécurité publique et la défense de la capitale ?

Des ordres contradictoires sont alors donnés.

Sachant que l'effectif du temps de paix, qui compte deux mille cent sapeurs-pompiers, doit rester stationné à Paris, le colonel Barrière juge que les cinq mille sept cents sapeurs-pompiers réservistes peuvent se replier en province avec l'ensemble du matériel regroupé dans le cadre de la défense passive.

Le 13 juin 1940, le chef d'état-major du gouverneur militaire de Paris remet au colonel Barrière les instructions suivantes :

Dans les circonstances actuelles, le colonel commandant le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris est autorisé à replier sur l'intérieur les effectifs qu'il ne jugera pas nécessaires à la lutte contre le feu à Paris et en banlieue immédiate.

Cependant le préfet de police, Roger Langeron, s'y oppose. Il ordonne de façon formelle le maintien au complet à Paris de l'effectif du Régiment tant en personnel qu'en matériel.

De nouvelles instructions du gouverneur militaire parviennent au colonel Barrière :

(...) Les armes doivent demeurer à la disposition du Régiment pour lui permettre de collaborer, le cas échéant, à la sécurité publique ou de défense de ses propres cantonnements contre les auteurs de troubles. En conséquence, toutes les unités régimentaires devront être organisées de façon à résister à toutes les entreprises intérieures susceptibles de compromettre leur sécurité et leur ravitaillement (...)



Défilé d'une colonne de sapeurs-pompiers de Paris devant le général de Latre de Tassigny. Clermont-Ferrand, juillet 1940. © BSPP

| 4.1.2 «Vent de refus »

Dans une atmosphère lourde d'incertitude et d'angoisse de nombreux sapeurs-pompiers se rendent compte de l'ampleur tragique de la retraite française et de l'imminence de l'entrée des troupes allemandes dans Paris. Alors que toute éventualité de repli s'est évanouie devant l'ordre de rester sur place, un « vent de refus » se manifeste le 13 juin. Plusieurs défections individuelles ou en effectifs réduits débutent avant de s'amplifier dans la nuit. Mille soixante-sept sapeurs-pompiers (sept officiers, soixante-deux sous-officiers, cent soixante-quinze caporaux, et huit cent vingt-trois sapeurs) abandonnent leurs postes avec deux cent quatre-vingt-quatre véhicules (autopompes, fourgons-pompes, fourgons tonne, taxis et voitures de liaison)⁶.

Un bataillon de marche est formé. Basé à Beaumont, il est divisé en trois compagnies qui totalisent quatre-vingt-quatre véhicules, et constituent une réserve mobile.

Cependant le 20 juin, ces sapeurs-pompiers doivent déposer les armes devant les troupes allemandes qui entrent dans Clermont-Ferrand déclarée « ville ouverte ».

Le bataillon de marche est intégré comme appoint à la sécurité publique de la ville. Il remonte vers Paris le 19 août, veille de sa dissolution. Après enquête, les gradés du bataillon jugés comme ayant « failli à leur devoir », sont cassés de leur grade conformément au règlement militaire.

Le périple du drapeau du Régiment

Tandis que les troupes allemandes entrent dans Paris le 14 juin, une délégation d'officiers du Régiment transporte son drapeau à Clermont-Ferrand. Ils en confient la garde à l'officier supérieur qui commande le 92^e régiment d'infanterie.

Le 11 novembre 1942, alors que les Allemands franchissent la ligne de démarcation, un ancien lieutenant de chasseurs à pied dissimule dans une fausse cloison de briques aménagée dans sa maison le drapeau avec d'autres emblèmes.

Le 1^e juin 1943, celui-ci est ramené dans la capitale dans un pot d'échappement factice fixé sous une voiture de liaison du corps.



Pot d'échappement factice dans lequel fut ramené à Paris le drapeau du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.
© BSPP

| 4.2 Le service régimentaire des travaux

Alors que l'armée française s'effondre, les routes se couvrent de civils fuyant l'envahisseur : c'est l'exode. Celui-ci pose de nombreux problèmes aux administrations préfectorales chargées du ravitaillement et de l'hygiène publique. Le colonel Barrière ordonne de mettre à disposition de la préfecture de police de Paris et de la Seine et aux municipalités du département, le personnel et le matériel qu'il n'estime pas nécessaires à la mission de secours et de défense contre l'incendie. Un service régimentaire des travaux en liaison avec les services publics et les organisations d'assistance sociale est mis sur pied le 15 juin 1940.

Ainsi en fonction de leur situation géographique dans la capitale et dans l'ensemble du département de la Seine, les compagnies du Régiment participent à de multiples travaux et prestations : remise en marche des services d'eau et d'électricité, transport de denrées alimentaires aux halles centrales, aide au rapatriement de réfugiés, aide au ravitaillement de camps de prisonniers dans le département de la Seine, nettoyage des services d'assistance sociale et des services de la Croix Rouge, travaux de terrassement pour la recherche de projectiles non explosés, enlèvement et transport des sacs de sable placés pour la protection des monuments parisiens et réintégration des archives nationales dispersées en province.

⁶ Certains éléments rejoignent Flavignac (Aveyron) ainsi que les villes de Montauban, Limoges et Pau. Parallèlement, cinq cent soixante-sept sapeurs-pompiers, qui se rendent au parc d'artillerie de Coudes (Puy-de-Dôme), reçoivent le 19 juin trois cent soixante fusils.



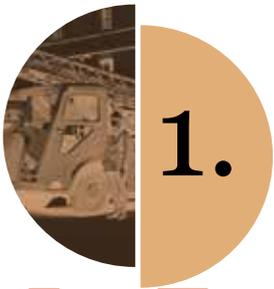
Titre deuxième :

1940

1944

Clairon (caporal) de la batterie-fanfare accompagnant une prise d'armes dans la cour de la caserne Champerret

Le Régiment sous
l'occupation allemande



La *Feuerschutzpolizei*, police allemande de prévention incendie

Le 14 juin, les troupes allemandes de la XVIII^e armée commandée par le général von Kùchler, entrent dans Paris. Dans la capitale tombée en léthargie s'installe alors une administration allemande tricéphale : militaire, diplomatique et policière qui imposera des réorganisations.

Historique et organisation du service d'incendie en Allemagne

En Allemagne, l'importance croissante du service d'incendie et de la politique de défense passive a entraîné une réforme de l'organisation du temps de paix des sapeurs-pompiers.

C'est ainsi que la loi allemande du 15 décembre 1933, réglementant l'extinction des incendies, place les sapeurs-pompiers volontaires, requis et professionnels sous l'administration de la police de surveillance, la *Polizeiaufsichtsbehörden*. Ainsi naît le concept d'une police d'extinction du feu, la *Feuerlöschpolizei*.

Cette réglementation est complétée par une seconde loi en date du 23 novembre 1938 qui fixe les nouveaux principes du service d'incendie. Cette dernière facilite la mise en place d'une organisation rigide et uniforme pour l'ensemble de l'Etat. Elle crée aux côtés des organisations hétérogènes de sapeurs-pompiers, une police auxiliaire de protection incendie, la *Feuerschutzpolizei*.

Police technique et organisme d'intérêt national, la *Feuerschutzpolizei* est placée sous le contrôle du ministère de l'Intérieur et devient une branche de la police de l'ordre, l'*Ordnungspolizei (ORPO)*, elle-même rattachée à l'organisation centrale des services de police et de sûreté créée le 27 novembre 1939 et subordonnée au commandement suprême de la SS (*Shultz Staffel*).

Organisée hiérarchiquement, la police de protection incendie est dirigée par des cadres ayant suivi une instruction à l'Ecole nationale du feu (*Eberswalde*). Ces derniers, agents publics, sont soumis aux règlements généraux des fonctionnaires de l'Etat.

La police auxiliaire de protection incendie a plusieurs missions distinctes : coopérer à la politique de défense passive ; effectuer des missions de prévention en veillant par exemple à ce que les constructions d'édifices utilisent des matériaux incombustibles ; prescrire des règlements pour la manipulation et le stockage des éléments hautement inflammables et enfin assurer un service d'inspection d'incendie en se mettant à la disposition de la police d'extinction du feu pour combattre les sinistres.

L'état-major de la *Feuerschutzpolizei* à Paris

Le colonel⁷ Rumpf et son adjoint le capitaine⁸ Mayer de juin 1940 à juin 1941.

Le commandant⁹ Kirchner de juin à décembre 1941.

Le commandant Horst et le commandant Möbius de janvier à juillet 1942.

Le lieutenant-colonel¹⁰ Günther puis le colonel Seifert assisté du commandant Adams et du capitaine Krone de juillet 1942 à août 1944.

1.1 La *Feuerschutzpolizei* en France : Paris et province

En 1940, la police allemande de protection incendie compte trois régiments parmi lesquels le régiment *Sachsen* (province de Saxe) créé le 27 décembre 1939.

Des trois détachements qui constituent ce dernier c'est le détachement n° 1 qui entre dans Paris le 19 juin 1940. Il est suivi du détachement n° 2 posté depuis le 9 mai dans la ville de Rotterdam, victime des bombardements aériens.

Le 19 juin, le colonel Barrière reçoit le colonel allemand Rumpf¹¹, « directeur de feu » de la police de protection contre l'incendie de Leipzig, commandant de régiment (*Branddirektor, Feuerschutzpolizei Leipzig als Regimentskommandeur*).

La direction du service d'incendie et de sauvetage sur l'ensemble du département de la Seine entrant dans ses attributions, celui-ci est habilité à commander et donner des instructions au régiment de sapeurs-pompiers de Paris.



Visite du bateau-pompe *Ile-de-France* par une délégation d'officiers allemands, 1942. © BSPP



Visite d'une remise de la 5^e compagnie (Champerret) par une délégation d'officiers allemands. 24 avril 1942. © BSPP

D'octobre à novembre 1940, les forces d'extinction mobiles du régiment allemand *Sachsen*, composées de détachements d'eau (*Hydrantentrupps*), se déploient en groupes de prévention incendie dans les ports français de la Manche (Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Havre, Cherbourg, Saint-Nazaire, Brest). Ces derniers sont des points névralgiques pour les opérations maritimes allemandes et peuvent être la cible de l'aviation anglaise.

⁷ Oberst.

⁸ Hauptmann.

⁹ Major.

¹⁰ Oberstleutnant.

¹¹ Auteur de nombreux ouvrages, le colonel Rumpf a influencé les techniques allemandes de lutte contre les incendies causés par les bombardements aériens.

| 1.2 Changement de subordination

Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris sous la surveillance de la *Feuerschutzpolizei*, est considéré par les autorités allemandes comme une « réserve », à la fois en hommes et en matériel, qui peut suppléer le régiment *Sachsen*. Il doit se tenir prêt à intervenir au moyen de détachements constitués pour l'ensemble de la zone occupée, y compris le département de la Seine, et procéder suivant les directives de la *Feuerschutzpolizei* à l'extinction de grands feux dans les villes où l'armée allemande est présente.

De 1940 à 1942, le régiment *Sachsen* et son état-major sont placés sous l'autorité du haut-commandement militaire allemand en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), autorité principale en zone occupée. Toutefois en mars 1942, le MBF doit céder ses pouvoirs de police à Carl Oberg, général de Brigade de la SS (*Schutzstaffel Brigadeführer*).

L'arrivée en France le 12 mai 1942 du chef supérieur des SS et de la police dans la zone de commandement du commandant militaire en France (*Höherer SS und Polizeiführer im Bereiche des Militärbefehlshabers in Frankreich*) Carl Oberg¹², provoque un changement radical dans les rapports entre la police allemande et l'armée d'occupation. Prenant exemple sur Berlin, il réorganise l'ensemble des services de police.



Visite, en présence du colonel Simonin et du lieutenant-colonel Günther, de la caserne Champerret par une délégation d'officiers allemands. 24 avril 1942. © BSPP

Tandis que l'état-major de la *Feuerschutzpolizei* est supprimé et que ses officiers deviennent de simples exécutants de la police allemande, les moyens techniques, l'organisation et le personnel du Régiment sont placés sous son contrôle.



Recherche dans la Seine effectuée par un sapeur-pompier équipé du scaphandre Le Prieur sous la surveillance d'un soldat allemand. 17 mai 1941. © BSPP

En novembre 1942 le général Ernst Schaumburg, commandant du « Grand Paris » (*Kommandant von Gross Paris*) dont la charge réunit depuis mars 1941 les fonctions jusqu'alors distinctes de chef du district de Paris (*Berzirkschef*) et de commandant de la ville (*Kommandant der Stadt*), rappelle que les interventions et la direction du Régiment sont placés sous son autorité. L'extinction des incendies provoqués par les bombardements aériens et la mise en route de détachements en province s'effectuent exclusivement sur ses ordres, le colonel commandant le Régiment étant tenu de rendre compte du matériel et des forces mises en œuvre.

Pour sa part le préfet de police se conforme aux décisions et réglementations prises par les autorités allemandes dont il veille à la parfaite exécution.

¹² Responsable de la déportation d'environ 100 000 personnes, Carl Oberg, que les français avaient surnommé le « boucher de Paris », sera condamné à mort en 1954. Gracié, il sera libéré en 1963.



Le Régiment et les mesures gouvernementales de Vichy

En 1941 l'amiral Darlan, ministre de la Défense nationale et secrétaire d'Etat à la Marine avait défendu dans un projet de loi le maintien du caractère militaire du Régiment qu'il dénommait « corps métropolitain de sapeurs-pompiers ».

Le 28 septembre 1942, le préfet de police reçoit du secrétaire général à la police, René Bousquet, le courrier suivant :

*« (...) les autorités allemandes m'ont demandé de prendre toutes les dispositions utiles pour retirer à ce corps [le Régiment] son caractère militaire et lui donner un aspect purement technique [semblable à celui de la *Feuerschutzpolizei*]. (...) Les autorités allemandes m'ont demandé de m'inspirer pour ce travail de la réglementation existant en Allemagne. Je joins à la présente communication un ouvrage en allemand, contenant les textes instituant en Allemagne les corps de sapeurs-pompiers. »*

C'est soustraire au régiment de sapeurs-pompiers de Paris une organisation basée sur des principes de discipline garantissant le fonctionnement de défense et de secours contre l'incendie et ce, en toutes circonstances.

Cependant, la loi du 5 avril 1943 retire au Régiment son caractère militaire. Il est désormais placé sous l'autorité directe du ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur qui exerce les attributions antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat à la Guerre. Elles concernent l'organisation, le recrutement, le commandement militaire, la police intérieure, la discipline, l'avancement, les récompenses et gratifications et l'administration intérieure.

Le Régiment devient un organisme civil¹³ et les sapeurs-pompiers attendent de recevoir un nouveau statut. Celui-ci ne sera jamais publié. Un *modus vivendi* a été établi avec le département de la Guerre.

Le personnel conserve donc son ancien statut militaire et le recrutement de la troupe continue d'être assuré par voie d'engagements. Le recrutement des officiers se poursuit au moyen de concours ouverts aux cadres de l'armée de Terre tandis que le service accompli au Régiment est décompté comme service militaire.

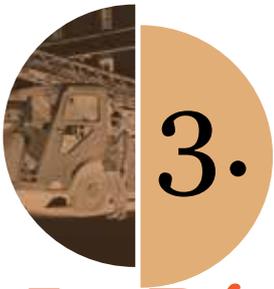
L'inspection technique permanente des corps de sapeurs-pompiers

En novembre 1938, une inspection technique permanente des corps de sapeurs-pompiers est instituée au ministère de l'Intérieur pour compléter très utilement les services d'inspection départementale existant depuis 1925.

Cet organisme qui contrôle les corps communaux de sapeurs-pompiers et les services de secours et de défense contre l'incendie informe l'administration centrale sur l'organisation, le fonctionnement et les besoins de ces organismes tout en veillant à l'application des décisions ministérielles.

En 1943, cette inspection est remplacée par la direction de la protection contre l'incendie. Elle compte trois officiers supérieurs du Régiment, un inspecteur général et deux inspecteurs généraux adjoints, mis à la disposition du ministère de l'Intérieur.

¹³ La loi du 30 décembre 1953, réintègrera le Régiment dans l'arme de l'infanterie en abrogeant la loi n° 205 du 5 avril 1943, n° 622 du 25 septembre 1943 et l'article 12 de la loi n° 597 du 20 septembre 1943.



Le Régiment et les dispositions allemandes

| 3.1 Un désarmement imposé

Regroupé au quartier central du Régiment, place Jules-Renard dans le 17^e arrondissement, l'armement des sapeurs-pompiers, soit trois mille deux cents armes à feu (mousquetons, fusils, fusils-mitrailleurs, revolvers et pistolets) ainsi que deux cent quatre vingt-cinq armes blanches, est livré sur ordre du colonel Barrière aux autorités allemandes le 25 juin 1940.

| 3.2 Une démobilisation suspendue

La convention d'armistice franco-allemande est signée dans le wagon de Rethondes le 22 juin 1940, Hitler souhaitant effacer le souvenir humiliant du 11 novembre 1918. Des vingt-trois articles qui régissent le texte, seul l'article 4 de la convention est susceptible de concerner le Régiment situé en zone occupée :

Article 4 : « *Les forces françaises sur terre, sur mer et dans les airs devront être démobilisées et désarmées (...). Sont exemptes de ces obligations, les troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur (...)* ».

Le 10 juillet 1940, le commandant militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), Alfred Streccius, ordonne provisoirement de suspendre la démobilisation des cinq mille trois cent trente-sept sapeurs-pompiers réservistes du corps. Les autorités allemandes sont conscientes que la démobilisation de cette unité, en ramenant les effectifs à celui du temps de paix, peut entraîner de graves dysfonctionnements dans la lutte contre l'incendie, et la mission de défense passive. C'est pour-



quoi l'occupant ordonne un effectif annuel constant de six mille deux cents sapeurs-pompiers. Cet effectif variera peu, exception faite en 1944, année au cours de laquelle le Régiment comptera cinq mille trois cent quatre-vingt-dix pompiers. Seuls les sapeurs-pompiers réformés, condamnés par un tribunal militaire, atteints par la limite d'âge ou de service, ou enfin pour lesquels le contrat a été résilié par mesure disciplinaire, sont démobilisés.

Sapeurs-pompiers en colonnes, au garde-à-vous.
1^{er} juin 1943. © BSPP

| 3.3 L'expédient des congés conditionnels

Un accord intervient le 1^{er} octobre 1941 entre les autorités françaises et allemandes afin que mille sapeurs-pompiers réservistes soient mis en congé conditionnel sans solde, c'est-à-dire en situation d'être rappelés en renfort à tout instant et dans un délai très court.

| 3.4 Les conséquences du service du travail obligatoire (STO)

Le service du travail obligatoire

En mars 1942, Fritz Sauckel est nommé par Hitler commissaire avec les pleins pouvoirs pour l'utilisation par le Reich des travailleurs dans les pays occupés. La «relève» (trois volontaires envoyés dans les usines allemandes pour un prisonnier de guerre libéré) instaurée en juin de la même année ne donne, cependant, pas les résultats escomptés. En septembre 1942 une loi d'orientation de la main-d'œuvre est donc promulguée en France. Les hommes de 18 à 50 ans et les femmes célibataires de 21 à 35 ans « peuvent être assujettis à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera dans l'intérêt supérieur de la Nation ». Enfin le 1^{er} février 1943, une loi signée à Vichy, porte sur l'institution du service du travail obligatoire permettant à l'Allemagne de disposer d'une main-d'œuvre française pour une durée fixée à deux ans. Face à cette nouvelle mesure, de nombreux Français, et notamment des jeunes, rejoignent le maquis.

Du 1^{er} au 4 juin 1943, vingt-six pompiers de la classe 42 désertent pour se soustraire à la menace du service du travail obligatoire.

Le lieutenant-colonel Cornet qui commande le Régiment rappelle au préfet de police les sérieuses conséquences que peut entraîner la radiation des contrôles de six cent soixante-seize militaires de la classe 42. Le préfet de police tente alors de sensibiliser le ministre de l'Intérieur, Pierre Laval. Néanmoins, il reçoit l'ordre du secrétaire général à la police, René Bousquet, de mettre à exécution la libération des sapeurs-pompiers de la classe 42 en résiliant leurs contrats.

C'est ainsi que les 23 et 24 juin 1943, quatre cent onze sapeurs-pompiers sont rayés des contrôles pour aller travailler en Allemagne.

Face aux nouvelles menaces de radiation des sapeurs-pompiers des classes 1939, 1940 et 1941 et afin de maintenir le potentiel opérationnel et l'efficacité du corps, l'occupant engage des démarches auprès du gouvernement de Vichy qui obtempère.

Le 2 octobre 1943, par annonce officielle, les sapeurs-pompiers de Paris, assimilés aux personnels des armées de Terre, de Mer et de l'Air, sont dispensés définitivement du service du travail obligatoire.

| 3.5 Le cas des sapeurs-pompiers juifs

Dans une capitale dont on estime qu'elle regroupe à la veille de la guerre entre la moitié et les deux tiers des juifs de France (soit 150 000 à 200 000 âmes dont environ une moitié d'étrangers¹⁴), ceux qui appartiennent au régiment de sapeurs-pompiers de Paris vont être soumis de 1940 à 1942, à la double persécution de l'Etat français et de l'occupant nazi, comme l'ensemble de la population juive¹⁵.

Le Régiment est touché par la loi du 3 octobre 1940 (article 2) promulguée par le gouvernement de Vichy, qui interdit aux juifs l'exercice et l'accès au grade d'officier. Cette interdiction est étendue au grade des sous-officiers par la loi du 2 juin 1941.

Le 15 juin 1942, un an après qu'un recensement des sapeurs-pompiers juifs au sein du Régiment eut été ordonné, le chef de corps, le colonel Simonin, reçoit du général Carl Oberg, chef supérieur des SS et de la police, la directive suivante :

« (...) vous me demandez que les 28 caporaux et sapeurs juifs de votre Régiment, touchés par la décision de l'ordre n° 8 du haut-commandement militaire en France du 29 mai 1942 et qui doivent porter l'étoile juive, en soient dispensés (...).

Je ne peux donner satisfaction à cette demande. Les ressortissants Juifs qui tombent sous la décision du 29 mai 1942 doivent porter immédiatement l'étoile juive ».

Les vingt huit sapeurs-pompiers concernés doivent s'y conformer en portant l'étoile jaune sur la tenue de feu et la tenue de sortie.

En juillet 1942 la situation de ces derniers s'aggrave. Démis de leurs fonctions sur ordre des autorités allemandes, ils sont démobilisés le 3 juillet et rayés des contrôles du Corps le lendemain.

¹⁴ Cf. Camille Ménéger, *Le sauvetage des juifs à Paris, 1940-1944*. Paris : 2008, Mairie de Paris.

¹⁵ A la suite des premières mesures antijuives prises entre septembre 1940 et mai 1942, les 16 et 17 juillet 1942 une rafle d'une ampleur sans précédent est prise à l'encontre des juifs. 12 884 d'entre eux (3 081 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants) sont arrêtés et internés au Vélodrome d'Hiver, (« rafle du Vél'd'Hiv »). Cf. Camille Ménéger, *Le Sauvetage des Juifs à Paris, 1940-1944*, Paris : 2008, Mairie de Paris.



Les missions « traditionnelles » du Régiment



Feu d'une fabrique de peinture. Saint-Denis, 27 juin 1942. © BSPP

| 4.1 Statistique des opérations de secours du Régiment de 1938 à 1944

Assurant une mission de défense et de secours contre l'incendie à Paris et dans l'ensemble du département de la Seine (à compter du 8 avril 1940, date de mise en application du décret du 22 février 1940), les chiffres des interventions du Régiment dans la capitale et la banlieue sont confondus.

Total annuel du nombre de sorties du Régiment (1938-1944)

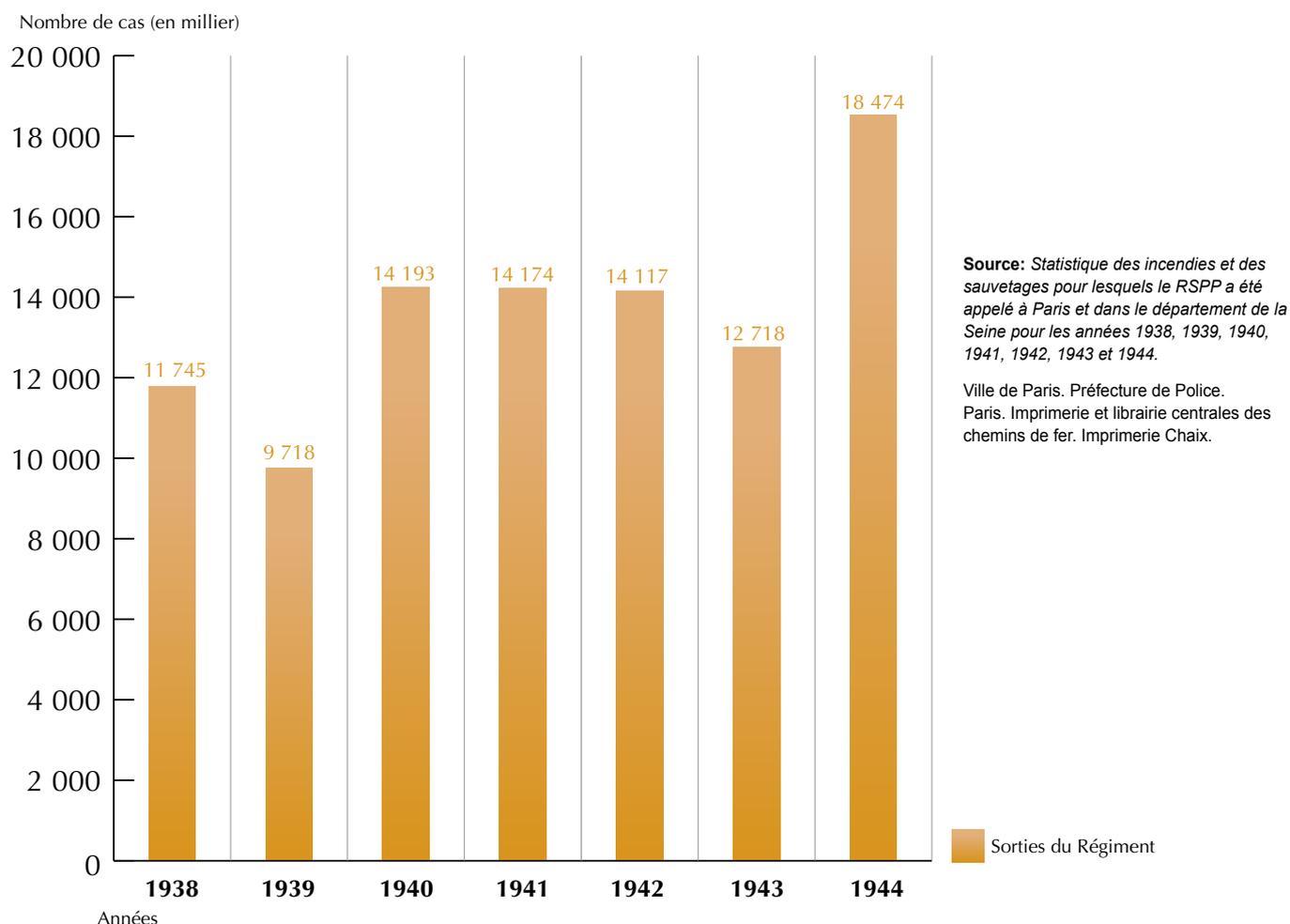
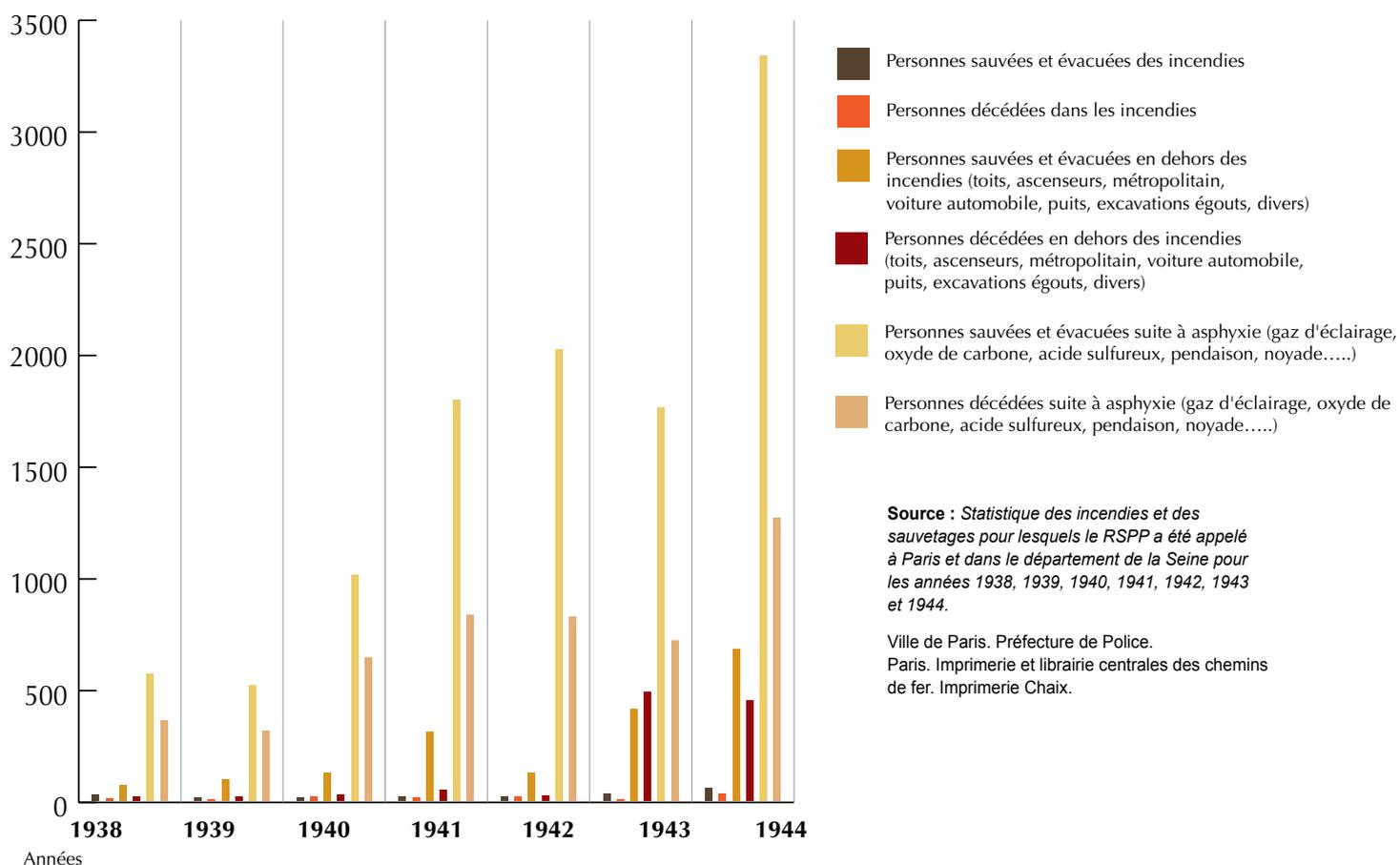


Tableau des sorties du Régiment pour la ville de Paris, les communes du département de la Seine et autres département (1940-1944)

ANNEE	1940	1941	1942	1943	1944
Feux	2 617	2 484	2 714	2 553	3 840
Feux de cheminée	4 447	4 026	3 773	3 797	5 160
Opérations diverses	2 996	2 202	2 282	1 207	1 307
Sauvetages et asphyxies	1 334	2 090	2 206	2 064	3 654
Fausses alertes	1 746	2 369	2 101	2 325	3 368
Sorties sans intervention	1 013	983	1 020	752	1 112
Sorties en dehors du département de la Seine	10	20	21	20	33
Total général	14 193	14 174	14 117	12 718	18 474

Personnes sauvées ou décédées hors et dans les incendies (1938-1944)

Les chiffres pour le département de la Seine sont pris en compte à compter du 8 avril 1940, date de la mise en application du décret du 22 février 1940.



Feu des cinémas Pathé. Joinville, 29 février 1942. © BSPP

| 4.2 Les incendies

Les incendies beaucoup plus nombreux durant la période hivernale (décembre à mars) touchent particulièrement les 11^e, 13^e, 17^e et 18^e arrondissements. Pour le département de la Seine ce sont les communes de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Montreuil et Saint-Denis qui sont les plus atteintes.

Les feux, exception faite du petit nombre comptabilisé dans les salles de spectacle tels que les cinémas et théâtres, se déclarent le plus souvent dans les caves, les cuisines et les chambres. Ils résultent d'imprudences (papiers, bois placés à proximité d'un poêle), de vices de construction ou d'installation et de courts-circuits.

| 4.3 Les sauvetages

Les sauvetages et les évacuations concernent principalement des personnes ensevelies sous les effondrements d'immeubles en période de bombardements, des asphyxies dues au gaz d'éclairage (accidents ou suicides) ou à l'oxyde de carbone (mauvais ramonage des cheminées), des chutes sous le métropolitain, dans des excavations ou dans des puits et des opérations d'amarrage ou d'enlèvement de matériaux menaçant de tomber sur la voie publique.



Relevage par camion-grue d'une voiture tombée dans une tranchée. Angle de la rue de La Boétie et de la rue du Faubourg-St-Honoré, 1^{er} mars 1940. © BSPP

Un bombardier s'écrase dans Paris

Au soir du 23 septembre 1943, plusieurs bombardiers Avro Lancaster DX-LM 336 du *57th Bomber Group* quadrimoteurs décollent de Scampton, au nord de Londres, pour détruire des usines de produits chimiques et de caoutchouc synthétique à Mannheim (ville de Bade-Wurtemberg).

Au retour de leur mission dans la nuit du 23 septembre, un des bombardiers est pris en chasse par un avion allemand. Les évolutions des deux appareils les amènent au-dessus de Paris et de sa défense anti-aérienne. Le bombardier est touché. Les moteurs en feu, le pilote tente d'atteindre la Seine pour y amerrir. Il accroche des cheminées d'habitation. Le réservoir de l'avion explose et l'appareil se disloque. Les membres de l'équipage sont projetés dans un rayon de plusieurs centaines de mètres. Le corps du mitrailleur sera retrouvé sur le toit du 49 de la rue de l'Arbre-Sec. Alors que la partie arrière de l'avion avec la tourelle de queue ainsi qu'un moteur tombent dans la rue Sauvat, la tourelle supérieure tombe rue du Louvre. L'élément le plus important de l'appareil avec la cabine de pilotage s'écrase sur les toits des magasins du Louvre, au niveau du 151 de la rue Saint-Honoré, provoquant un incendie. Il est 1 h 30 du matin lorsque les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux. Ils éteignent les débris en flamme sur la chaussée avant d'établir plusieurs lances pour circonscrire l'incendie qui ravage les combles du ministère des Finances et ceux des Grands Magasins. A 4 h 30 le feu est éteint.

Face aux vagues de bombardement alliés, les Américains et les Britanniques sont présentés par Vichy et l'occupant comme étant les « agresseurs ». Cela suscite dès 1941 de nombreuses réactions. Certaines sont éloquentes comme en témoigne cet extrait tiré d'une lettre que le général Audebert adresse le 10 février 1941 au directeur du cabinet militaire du maréchal Pétain :

« Je vous dis ces vérités, sans doute peu plaisantes, je vous les dis par devoir (...). Les populations qui ont vu s'en aller leurs récoltes et se vider leurs magasins ne croient plus que ce sont les Anglais qui les affament (...). Les populations sont enchantées quand elles entendent les bombardements anglais au loin (...). Nous remettrons cela dès que les Anglais débarqueront, disent-ils ».

Particulièrement denses au deuxième semestre 1943, les bombardements anglo-américains ont pour objectif la destruction des points stratégiques que représentent les gares, les ponts, les entrepôts, les entreprises... Malheureusement de nombreuses victimes sont à déplorer parmi les civils à Cherbourg, au Havre, à Rouen, à Orléans ou en région parisienne.

La tournure tragique de ces événements est de nouveau exploitée pour discréditer les opérations de bombardements alliés. Cela n'empêche pas cependant la population d'espérer que ces derniers l'emportent sur l'Allemagne.

Comme l'écrivait, l'historien René Rémond :

« ... [Le] signe plus probant encore [est] la résignation des populations, dont la propagande de Vichy et des Allemands n'a jamais réussi à soulever l'indignation devant les bombardements meurtriers de l'aviation anglo-américaine, comme si elles estimaient que c'était le prix, si dur qu'il fut à payer pour leur libération »¹⁶.

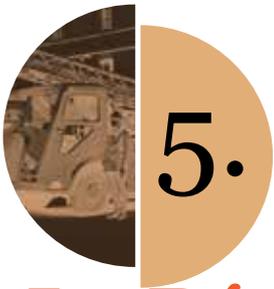


Illustration réalisée par Christian Dieppedalle. © Christian Dieppedalle

Le Boston

« Le 3 octobre 1943 – Un Douglas Boston III, du Groupe Lorraine, revenant d'une mission de bombardement de la station de Chevilly-Larue, est touché par le flanc. Suivant le briefing (évitant les habitations), il s'oriente dans l'axe de la Seine et touchera l'eau, quai de Bercy, entraînant la mort de l'équipage. Une plaque commémorative a d'ailleurs été apposée sur le pont Tolbiac.

¹⁶ René Rémond, « Notre Siècle 1918-1988 », tome 6 de l'« Histoire de France », Jean Favier (dir.), Paris : Fayard, 1988, p. 339.



Le Régiment et la lutte contre les bombardements aériens

« (...) **L'incendie est un des principaux dangers qui menacent une agglomération soumise aux bombardements aériens (...)** ».

Annexe 5 d'une instruction provisoire en matière de défense passive. Paris : 1938.

Les objectifs des bombardements alliés

Après le bombardement allemand sur Paris et sa banlieue le 3 juin 1940, bombardement pour lequel on relève 141 morts et 275 blessés, débutent les attaques aériennes alliées. A partir du mois de mars 1942 ces dernières visent à détruire par un emploi simultané de bombes explosives et de bombes incendiaires des objectifs précis tels que les sites de production et de stockage.

Il s'agit des sites de production industrielle que les Allemands utilisent à leur profit en région parisienne (Farman, Salmson, Packard, Goodrich, Ericsson, Alsthom, Gnome & Rhône, Lobsten, Dunlop, Hispano-Suiza) ainsi que le réseau ferré fortement centralisé autour de la capitale.



Exercice d'enlèvement d'une torpille de 220 kg par le camion-grue Laffly. Montmorency, 7 mai 1940. © BSPP

Cinq vagues de bombardements alliés ont lieu entre mars et mai 1942. Parmi elles :

Dans la nuit du 3 au 4 mars 1942, l'aviation anglaise vise les usines Renault situées à Boulogne-Billancourt. La ville de Boulogne ainsi que les communes de Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Clamart, Villejuif, Meudon et Neuilly-sur-Seine ne sont pas épargnées. Les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 341 personnes décédées et en sauvent 178. A la suite de cette vague de bombardements on dénombre 1 558 blessés parmi les civils.

Neuf vagues de bombardements alliés ont lieu entre avril et décembre 1943. Parmi elles :

Le 4 avril 1943 en début d'après-midi, une soixantaine d'avions alliés bombardent Paris (hippodrome de Longchamp), les communes de Boulogne-Billancourt¹⁷, Suresnes et Issy-les-Moulineaux. On relève 385 points d'impacts au sol.

Les aviateurs ont cherché par ailleurs à anéantir les postes allemands de DCA en larguant 15 bombes sur l'hippodrome de Longchamp où l'on relève 40 tués et 53 blessés.

Le 15 septembre 1943 au soir, trois vagues de bombardiers américains, volant à une altitude variant entre 4 500 et 5 000 mètres, bombardent Paris (15^e et 16^e arrondissement), Boulogne-

Le bombardement allié du 20 avril 1944, reste la plus meurtrière des attaques aériennes. Deux mille bombes de 500 à 1000 kilos tombent sur la gare de la Chapelle. Le 18^e arrondissement de Paris et les communes de Saint-Ouen et de Saint-Denis subissent de graves dégâts. Des points d'impacts sont relevés à Issy-les-Moulineaux, Aubervilliers, Clichy, Antony, La Courneuve et Paris. La densité du tir sur la voie ferrée du réseau nord (gare de la Chapelle) est considérable. 304 immeubles sont détruits et 391 endommagés. On dénombre 515 tués et 461 blessés (dont 303 morts et 291 blessés pour le seul 18^e arrondissement). Parmi eux, les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 200 tués et sauvent 212 personnes.

¹⁷ De nombreux industriels travaillent pour l'occupant, à l'instar de Renault et sont de ce fait visés par les bombardements alliés.



Habitations détruites par les bombes. Boulogne, 5 mars 1942. © BSPP

Billancourt, Bois-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Sèvres et Asnières. La tactique de bombardement employée est celle de « l'arrosage » massif sur un très grand rectangle. Les principaux objectifs sont les usines et établissements : Caudron-Renault, Citroën, Castrol, Berliet, Hispano-Suiza. Certains sont la proie des flammes. 348 immeubles sont détruits et 1 199 endommagés. On dénombre 471 blessés parmi les civils. Les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 159 tués et sauvent 44 personnes.



Sapeurs-pompiers procédant à des recherches dans les ruines d'un immeuble. Suresnes, avril 1943. © BSPP

Vingt-quatre vagues de bombardements alliés et deux vagues de bombardements allemands ont lieu entre février et septembre 1944.

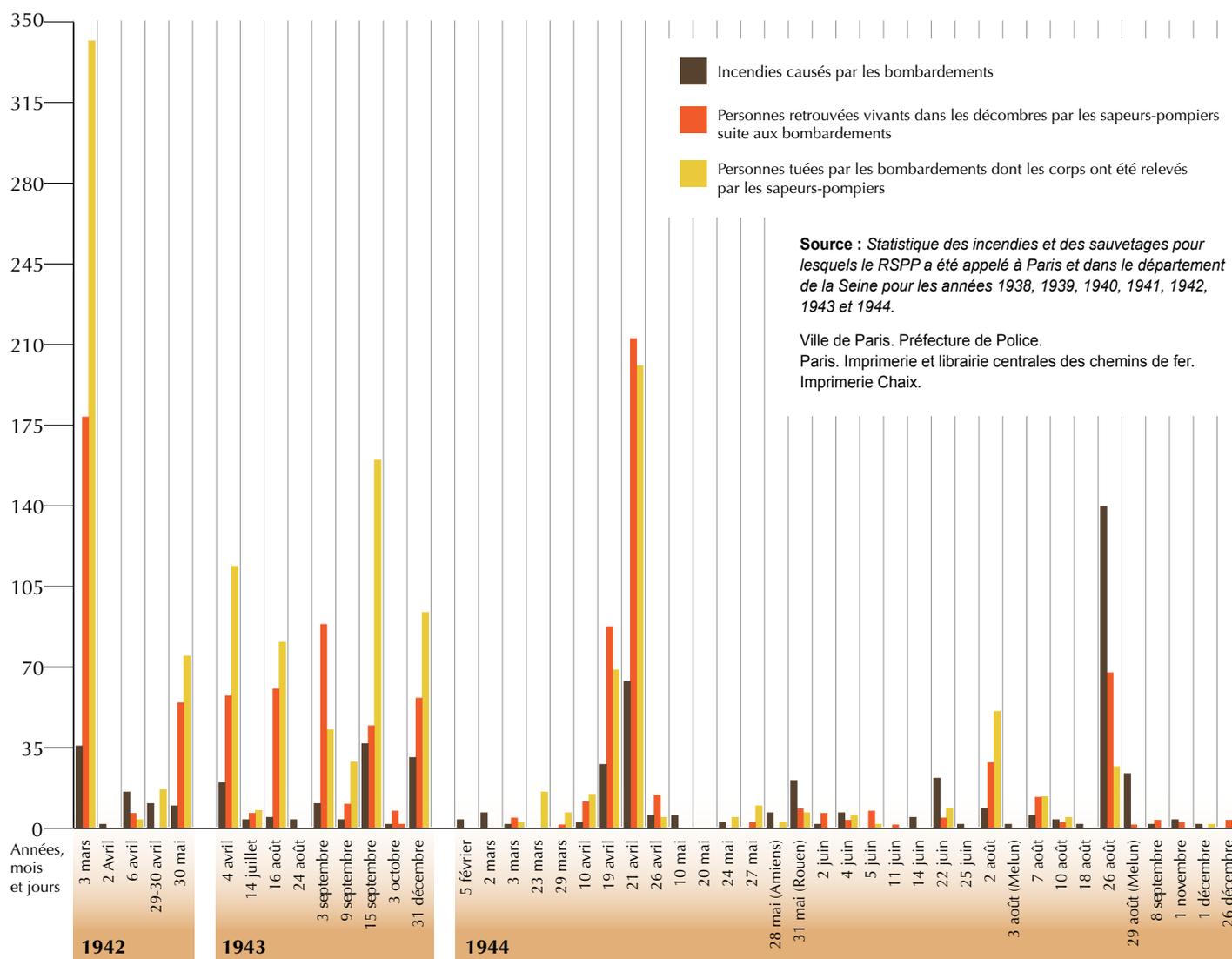
Dans la nuit du 18 au 19 avril 1944, l'aviation alliée bombarde les gares de triage de Juvisy-sur-Orge et Noisy-le-Sec. Les communes de Drancy, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Romainville, Montreuil, Orly et Paris sont touchées par les bombes. 441 immeubles sont détruits et 620 gravement endommagés. Les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 68 tués et sauvent 87 personnes.



Echelle sur porteur BSS 11 parmi les décombres. Remise du poste de secours de Nativité, avril 1944. © BSPP

Statistique des incendies et sauvetages pour lesquels le Régiment à été appelé suite aux bombardements aériens de 1942, 1943 et 1944 (Paris et département de la Seine)

Nombre de cas (en centaines)



Nombre de personnes tuées ou blessées au cours des bombardements sur Paris et la banlieue entre 1940 et 1944.

Nombre de tués 1⁽¹⁸⁾	Paris : 222
	Banlieue : 3 403
	Total : 3 838
Nombre de blessés 22⁽¹⁸⁾	Paris : 504
	Banlieue : 5 064
	Total : 6 501

Nombre d'immeubles détruits ou endommagés par les bombardements sur Paris et la banlieue entre 1940 et 1944.

Nombre d'immeubles détruits	2 709
Nombre d'immeubles endommagés	3 765

5.1 Le centre régimentaire de renseignements (C.R.R.)

Afin de signaler rapidement et avec précision aux sapeurs-pompiers les points atteints par la chute des bombes, un centre régimentaire de renseignements est créé en 1939. Il compte dix postes d'observation qui cernent les zones bombardées et les signalent par téléphone aux postes de secours des compagnies concernées, à la police municipale et au secrétaire général de la défense passive.

En complément des dix postes d'observation, chaque compagnie dispose d'un poste de guet ayant un secteur d'observation plus restreint.

L'emplacement des postes d'observation

Arc de Triomphe à Paris (17 ^e arr.)	
2, rue Azais à Paris (18 ^e arr.)	136 m de hauteur
82, Grand-Rue à Chennevières (Seine-et-Oise)	140 m de hauteur
Cuves de Belleville, 38 rue du Télégraphe à Paris (20 ^e arr.)	155 m de hauteur
Réservoir du plateau d'Avron, avenue de l'Est, à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise)	151 m de hauteur
Réservoir de l'hospice Paul-Brousse, 14 avenue des Écoles, à Villejuif (Seine)	137 m de hauteur
39, route de Versailles à Châtillon (Seine)	175 m de hauteur
178, rue du Pont-d'Épinay à Gennevilliers (Seine)	111 m de hauteur
Tour de « L'Illustration », 153, route de St-Denis à Bobigny (Seine)	110 m de hauteur
Groupe Marius Jacotot, 8, rue Charles-Lorilleux à Puteaux (Seine)	

« (...) Les braves sapeurs-pompiers sont d'aussi bons manipulateurs, télémétreurs, goniométreurs, émetteurs et écouteurs de TSF que de braves soldats du feu ».

Amédée Bussière, Préfet de police.
14 janvier 1944

5.2 Une lutte difficile

Paris a faim, Paris a froid et elle est bombardée. La tâche des sapeurs-pompiers est exténuante : les effondrements d'habitations causés par les bombes obstruent fréquemment les voies d'accès et ralentissent l'approche des véhicules. L'extinction des incendies n'est pas sans difficulté. En effet, les sapeurs-pompiers doivent suppléer aux destructions du réseau incendie en installant de longues lignes d'établissement en relais pour réaliser l'alimentation en eau des engins incendie.

Le Régiment s'équipe alors d'une structure appropriée et met en service un matériel spécifique.

5.3 Les liaisons

La destruction des lignes téléphoniques causée par les bombes rend très délicate la communication entre les secours engagés sur les lieux bombardés et le poste de commandement du quartier central. C'est pourquoi le Régiment se dote à partir de 1943 d'une voiture « TSF » destinée à établir la liaison avec le poste émetteur-récepteur de l'observatoire le plus proche du lieu où elle se trouve.

¹⁸ La distinction des victimes pour Paris et la banlieue n'ayant pas été faite pour les bombardements allemands des 26 août et 26 décembre 1944, le nombre des victimes du 26 août (213 morts et 914 blessés) et du 26 décembre (19 blessés) ont été reportés sur les totaux.

Deux voitures PC (poste de commandement) sont mises respectivement en service en 1942 et en 1943 avant que chaque bataillon ne dispose de la sienne.

Ces véhicules sont destinés à matérialiser sur les lieux mêmes du bombardement le poste de commandement du directeur des secours et recevoir les renseignements transmis par les chefs des secteurs engagés. On y exploite de multiples informations à l'aide d'une documentation tels que plans du département de la Seine, plans des établissements dangereux, répertoires des points d'eau, des bouches d'incendie et des points d'accostage des bateaux-pompes.

Disposant de cinq postes téléphoniques, les voitures PC assurent la liaison entre elles ou le réseau urbain tout en permettant leur utilisation simultanée sur des zones bombardées distinctes.

5.4 Le rôle des unités tactiques (UT)

Ces trente-quatre groupes de sauvetage et d'extinction sont prêts pour intervenir à tout instant et faire face à un bombardement massif nécessitant un matériel important.

Dissoutes en 1940 sur ordre des autorités allemandes et remises sur pied en 1943, chaque unité tactique dispose d'une camionnette tractant une motopompe et d'une voiture de liaison. Elle a pour mission d'éteindre en un minimum de temps les incendies provoqués par les bombardements. Si le service rendu aux populations est évident, la rapidité d'extinction des foyers d'incendie supprime les lueurs des flammes servant de repères aux vagues suivantes de bombardiers et assure un retour rapide de l'unité au centre de secours.



Présentation d'une unité tactique dans la cour de la caserne Champperret, 1940. © BSPP

5.5 Groupes spécialisés en sauvetage-déblaiement

Six groupes moto-compresseurs sont mis sur pied au cours de l'année 1942 pour assurer le sauvetage des personnes ensevelies suite à un bombardement. Chaque groupe compte plusieurs sapeurs-pompier spécialisés en sauvetage-déblaiement.

5.6 Les détachements

Aux côtés des attaques aériennes de moindre importance et très localisées pour lesquelles l'engagement tactique des sapeurs-pompier ne présente pas de difficulté, de nombreux bombardements couvrent de vastes étendues et nécessitent des moyens d'action complexes.

Pour y faire face, sont constitués sur demande de la police allemande de protection incendie quatre détachements de bataillon (nord ; sud ; est ; ouest) qui peuvent intervenir en moins de deux heures sur les secteurs les plus éprouvés. L'effectif de chaque détachement, prélevé sur les postes de secours, compte cent vingt-sept sapeurs-pompier et plusieurs engins : une voiture légère, un fourgon-pompe, un fourgon-tonne, une auto-pompe grande puissance, un dévidoir automobile, deux unités tactiques, six camionnettes avec motopompes et une ambulance.

Par ailleurs, la police allemande de protection incendie ordonne la constitution d'un détachement rapide constitué de quatre-vingts sapeurs-pompier et pouvant se porter vers une zone bombardée en une trentaine de minutes en deux échelons successifs. Rattaché à la 14^e compagnie, ce détachement compte quatre-vingts sapeurs-pompier ainsi que des voitures de liaison, engins d'incendie, véhicules de protection, unité tactique, camionnettes et motopompes.

Les multiples interventions auxquelles le détachement rapide participe en grande banlieue et en province prouvent son efficacité. C'est pourquoi en juillet 1944, le colonel Cornet ordonne la constitution d'un détachement permanent en remplacement du détachement de bataillon nord. Comptant un effectif permanent de deux cent quinze sapeurs-pompier, ce détachement est fractionné en un groupe de reconnaissance, trois sections légères et une section lourde.

| 5.7 L'aide apportée aux villes de province

Orléans, Le Havre et Cherbourg

En juin 1940 le Régiment, avec un détachement, porte assistance durant deux jours à la ville d'Orléans incendiée par un bombardement aérien.

A l'automne 1940, pour gêner les préparatifs d'une éventuelle tentative allemande de débarquement en Angleterre, la Royal Air Force bombarde les arsenaux militaires allemands et les dépôts pétroliers des villes portuaires de la Manche.

La ville du Havre est plusieurs fois la cible d'attaques aériennes. Les sapeurs-pompiers locaux et allemands rapidement débordés, sont renforcés le 5 octobre 1940 par un détachement du Régiment. Relevé par prélèvement dans les bataillons, le détachement est scindé en deux le 6 mai 1941 sur ordre des autorités allemandes pour se mettre à la disposition de la ville de Cherbourg touchée par les bombardements. La régression des raids aériens met un terme à l'activité des détachements au Havre et à Cherbourg à la fin du mois de mars 1942.

« Mon colonel,

Le courage et le dévouement dont a fait preuve le personnel du service d'incendie au cours des récents bombardements, qui furent d'une violence particulière, ont provoqué l'admiration et la gratitude de la population tout entière. Je suis son interprète, en même temps que celui de tous mes collègues, en vous priant de transmettre à tout le personnel placé sous vos ordres les vives félicitations de l'administration et du conseil municipal pour sa conduite digne des plus grands éloges ».

Le Maire du Havre au Colonel Cornet,
commandant le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.
Septembre 1941



Le capitaine Lucien Sarniguet (à droite), commandant le détachement rapide (Duplex), en compagnie de trois sapeurs-pompiers. Cathédrale Notre-Dame de Rouen, juin 1944.

Rouen

(...) les bombardements n'épargnent pas Rouen, où les monuments admirables figuraient au patrimoine millénaire. (...) La flèche noire de la cathédrale pique un plafond bas de nuages rougeoyants... Rouen brûle (...).

Journal *Le Matin*. 21 avril 1944.

Suite aux bombardements anglo-américains des 30 et 31 mai 1944 sur Rouen, le préfet de la Seine inférieure demande l'intervention du Régiment pour combattre les nombreux incendies qui se sont déclarés dans la ville. Plusieurs détachements se rendent sur les lieux et mettent en œuvre d'importants moyens, tant en hommes qu'en matériel, pour éteindre dans les vieux quartiers les îlots d'immeubles en flammes. Les engins d'incendie du corps sont mis en aspiration dans la Seine afin d'alimenter les lances grâce à de longs établissements tandis que certaines habitations sont détruites à l'explosif pour enrayer la progression du feu.

Face aux multiples foyers sans cesse réanimés par le vent, les hommes mènent une lutte acharnée soixante-douze heures durant. Le 2 juin au cours d'une nouvelle attaque aérienne, la chute d'un pan de mur causé par une bombe tue six sapeurs-pompiers parisiens. L'un d'eux mourra des suites de ses blessures. Le 6 juin, après que tout danger pour la ville eut été écarté, le détachement quitte Rouen pour remonter à Paris.

Conclusion de la première partie

Au cours des quatre années d'occupation que connut la France la destinée du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris fut particulière. Grâce à un matériel moderne et varié le Régiment offrait en cas de sinistre toutes les garanties de rapidité et d'efficacité d'intervention. C'est pourquoi les autorités allemandes conservèrent son organisation. Cependant l'ensemble fut placé sous la surveillance étroite et totale de la police allemande de prévention d'incendie.

Cette unité assurait depuis le décret du 22 février et la loi du 5 avril 1940 la défense contre l'incendie du département de la Seine. Dans cette période particulièrement troublée les « soldats du feu » soumis à cet étrange destin assurèrent avec acharnement vigilance et protection des vies et des biens, avec une abnégation qui coûta la vie à certains d'entre-deux. Nous gardons aussi en mémoire l'importance de leurs actions lors des bombardements et rappelons qu'en ces circonstances leurs missions s'étendaient au-delà de Paris et sa banlieue aux villes de province, Orléans, Cherbourg, Le Havre...

Il nous faut, dans la seconde partie envisager leurs engagements dans la résistance.

Comme le souligne Dominique Veillon et Jean-Marie Guillon¹, en 1940, entrer en résistance ne va pas de soi et, avant même la peur à surmonter, cela suppose de rompre avec la culture de l'obéissance à l'État, qui imprègne bien des consciences. C'est a fortiori le cas pour des militaires qui sont soumis au principe hiérarchique. Au début, c'est un débat entre légalité et légitimité qui a traversé les esprits embrumés des citoyens anéantis par la défaite et l'Occupation et il est évident qu'une question s'est posée pour beaucoup de sapeurs-pompiers : Le devoir patriotique peut-il transgresser la première mission du régiment, c'est-à-dire la sauvegarde des vies et des biens dans la cité et l'engagement dans la défense passive ? Et pourtant certains se levèrent et, même si le sursaut fut peu perceptible en 1940, ils portaient un témoignage de combativité et d'espérance. Or, qui pouvait espérer ? Pour eux, comme pour les autres résistants, qui pouvait imaginer, en juin 1940, que presque cinq ans plus tard la France, en la personne du général de Lattre de Tassigny, recevrait à côté des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union Soviétique, la reddition sans condition de l'Allemagne nazie anéantie ?

¹ Dictionnaire de la résistance : résistance intérieure et France libre sous la direction de François MARCOT, avec la collaboration de Bruno LEROUX et Christine LEVISSE-TOUZE, Paris : Robert Laffont, 2006, page 3.



Seconde Partie

Pompier armé d'un fusil Lebel dans un groupe de F.F.I.
sur un véhicule incendie © BSPP

Odette Christienne et Frédéric Plancard
Participation du corps
des sapeurs-pompiers
de Paris, citoyens soldats,
aux diverses formes de
résistance à l'occupant
et à la Libération de Paris

L'incitation des populations civiles à rejoindre les abris est donnée par le son du clairon alternant avec les avertisseurs des engins d'incendie (photographie d'un clairon après 1944)



Clairon © BSPP



Calendrier de Sarniguet © BSPP

1940 : calendrier confectionné à la prison du cherche-midi où était interné comme « chef de bande » le capitaine Sarniguet, commandant la caserne du Vieux-Colombier



Fanion du centre régimentaire d'instruction du Régiment 1943-1944

Fanion © BSPP



Titre premier :

4 - Caserne Vieux-Colombier en 1941 © Caserne Vieux-Colombier BSPP

La résistance des sapeurs-pompiers de Paris : des actes individuels dès 1940 aux actions organisées



5 - Carte des zones d'occupation et de la zone libre. La France sous l'occupation (1940-1944) © IDE



La mise en place de l'occupation à Paris en 1940

L'occupation de Paris est sans précédent dans l'histoire de la ville. En effet, Paris devient une « capitale allemande ».

L'armée allemande avait conquis huit capitales étrangères. Mais ces dernières étaient restées capitales des pays asservis. Il n'en sera pas de même pour Paris avec l'installation du gouvernement à Vichy et le découpage du territoire entre zone annexée, zone interdite, zone occupée et zone libre. Dès le 14 juin 1940, l'invasisseur entre dans Paris déclaré ville ouverte et déserté par une population qui fuit sur les routes : c'est l'exode.

A 10h, le drapeau à croix gammée flotte sur l'Hôtel de ville écrit René Rémond.

Ce 14 juin 1940, à 11h du matin, des voitures munies de haut-parleurs se font entendre à chaque carrefour. L'une d'elles s'arrête place Saint-Sulpice, proche de la caserne des pompiers ; elle annonce : *Le haut commandement allemand ne tolérera aucun acte d'hostilité envers les troupes d'occupation. Toute agression, tout sabotage sera puni de mort.* En d'autres lieux, toujours ce 14 juin, on entend : *Vous êtes libres, nous ne vous voulons aucun mal ; les Anglais vous ont engagés dans une guerre que vous avez perdue d'avance.*

Dans cette atmosphère d'intimidation et de propagande démoralisatrices, l'appareil d'occupation allemand se met rapidement en place, l'administration allemande est omniprésente et, au-delà de l'état-major militaire, elle régent, au moyen d'un état-major de contrôle, l'administration et l'activité économique. Les jours qui suivent leur entrée dans Paris, les Allemands nomment des commissaires dans chaque entreprise importante^{12,13}.

Si une certaine « vie parisienne » continue pour quelques nantis et futurs collaborateurs¹⁴, les autres Parisiens ne se sentent plus chez eux et l'atmosphère dans les rues devient même rapidement oppressante¹⁵. Le malaise des habitants est accentué par les panneaux indicateurs en allemand et par les drapeaux à croix gammée présents sur tous les bâtiments publics et le rationnement étant instauré dès 1940, cette population restée sur place a pour préoccupation essentielle de trouver de quoi se nourrir, se vêtir et lutter contre le froid.

En dépit de cela et malgré le traumatisme de la défaite et la lutte pour survivre de beaucoup, la Résistance s'inscrit dans la capitale.



6 - Affichette : © Archives de Paris Perotin 10 331/56/1/art. 33 La domination allemande dans Paris est une humiliation de tous les instants.

¹² Le 25 juin 1940, les préfets recevront une note de la *Feldkommandantur*, document qui affirme : *La Feldkommandantur commande, l'administration française exécutée.*

¹³ Kruger, à l'Hôtel de ville contrôle le budget de la ville de Paris (octroi, impôts, assistance publique) et épluche la gestion financière des sociétés concessionnaires de l'eau, du gaz, de l'électricité et du métro. *La ville ne pourra plus passer un seul contrat sans son autorisation.* Henri MICHEL, *Paris allemand*, Paris : Albin Michel, 1981.

¹⁴ Cf. *Le tout Paris de l'Occupation* dans le journal d'Alfred Fabre-Luce : *L'uniforme vert est tout de même la dernière nouveauté que Paris [le tout Paris] dans sa curiosité, sa frivolité naturelle, cherche à apprivoiser [...]. Dans les grandes villes, un monde qui flirtera avec l'occupant allemand comme il flirterait avec tout occupant qui voudrait bien de lui.* Alfred Fabre-Luce, *Journal de la France*, tome I, mars 1939-juillet 1940.

¹⁵ Cf. Henri MICHEL, *Le Paris allemand*, Paris : Albin Michel, 1981 : *En définitive, la brillante vie parisienne sous l'occupation n'est vécue que par une minorité de Parisiens.*



7 - Barrage de contrôle © A.R.A.C. En zone occupée les libertés les plus élémentaires ont disparu : interdiction de se déplacer à son gré, fouilles de personnes et de bagages, et dans Paris des sacs.



8 - Croix gammées sur l'hôtel Meurice © Musée Jean Moulin/ Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris.



Les sapeurs-pompiers de Paris face à l'invasion : des choix divers

Dans le contexte décrit, il faut comprendre les premières réactions des soldats du feu.

Nous rappelons qu'en temps de guerre le régiment est considéré comme unité combattante à part entière.

En 1940, après le choc de l'invasion allemande, dans une atmosphère d'incertitude, les sapeurs-pompiers sont soumis à des ordres et à des contre-ordres de leurs chefs auxquels ils répondent par des réactions diverses.

De façon très schématique, elles peuvent être regroupées, en ce début d'occupation, en trois catégories principales.

Les uns estiment d'emblée devoir poursuivre, quelles que soient les contraintes à venir, uniquement les missions de protection des vies et des biens. Leurs convictions peut-être, le parti pris certainement, s'accordent avec les directives du préfet Roger Langeron qui souhaite maintenir l'intégralité des effectifs du régiment dans la capitale et infléchit la position du gouverneur militaire de Paris, lequel, dans un texte envisageant la présence d'éventuels « fauteurs de trouble », juge indispensable le maintien de la totalité des armes à Paris. De fait, le corps d'infanterie sera placé très rapidement sous le contrôle de la police allemande de protection incendie, la *Feuerschutzpolizei*.

D'autres, plus perplexes, souvent désemparés, demeurent cependant dans la capitale, mais estiment pour ne pas faillir à leur devoir de citoyens français (ils n'acceptent pas de voir la ville livrée aux occupants¹⁶) être dans l'obligation de réfléchir sur place aux moyens de combattre l'étranger, tout en poursuivant leur mission au mieux, sans apporter d'aide spécifique à l'occupant. Parmi eux, ultérieurement, se révéleront des résistants. C'est l'action de beaucoup d'entre eux dans Paris même qui sera un des objets essentiels de cet ouvrage.

D'autres enfin, très déterminés, se sentent profondément membre d'une unité combattante, refusent également la défaite et décident de partir individuellement ou par petits groupes, puis en nombre important, pour tenter de rejoindre l'armée plus au sud et poursuivre le combat. Nous étudierons leur sort dans un paragraphe spécifique.

L'extrait d'une lettre adressée à son épouse, alors qu'il était en prison, par l'un des plus importants résistants du réseau des sapeurs-pompiers de Paris, Frédéric Curie, en dit long sur les difficultés de certains choix... *Je ne peux jeter la pierre à ceux qui sont partis de Paris lors de l'intrusion puisque j'espérais partir pour être utile ailleurs*¹⁷.



9 - Panneaux indicateurs © Musée Jean Moulin/ Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris, fond Vals.

¹⁶ Le capitaine René Blanc parle de l'obligation faite au régiment de rester sur place et de subir l'envahisseur.

¹⁷ Frédéric Curie écrit à son épouse Hélène depuis la prison de Fresnes, où il a été enfermé pour des actes de résistance que nous relaterons plus loin, le 15 novembre 1940 (collection particulière de Frédéric Plancard) : *Pour dire vrai, nous n'en menions pas large et n'étions pas rassurés sur notre sort. Et tous les Français (il n'y en avait plus guère) qui sont restés se sont serrés les coudes un drôle de coup. Pour s'imaginer la rue du Vieux Colombier plus d'une heure en pleine journée sans y voir un chat, il faut l'avoir vu. Ceux qui sont partis ont toujours vécu dans la bousculade, comme dans un rêve. Nous, nous avons eu le temps de penser et de comprendre que nous étions fichus quand, le vendredi 14, les voitures de police passaient et donnaient l'ordre à tous de rester chez eux sans en bouger pendant quarante-huit heures. Plus tard, on s'est un peu ressaisi. Nous n'avions comme activité que l'enlèvement des sacs de sable puis du secours et du transport des réfugiés ensuite (...). On reparlera de tout cela, ces journées ont été horribles. Je sais qu'elles l'ont été plus encore pour ceux qui ont été sur la route et angoissantes pour d'autres, mais rester sur place, déposer les armes et laisser venir l'ennemi, moralement cela a été dur et il fallait empêcher les hommes de partir. Tour cela pour quoi ? Si après 1918 on avait fait une fédération européenne, l'inévitable ne serait pas arrivé.*



Les sapeurs-pompiers de Paris et la poursuite des combats au sein de l'Armée

Il s'agit de ceux pour qui la conviction d'appartenance « à part entière » à l'armée est déterminante.

Avant même l'arrivée des troupes allemandes le 14 juin, malgré l'ordre de rester sur place le 13 juin¹⁸, certains pompiers sont partis pour rejoindre une unité combattante¹⁹. Ce « vent de fronde », cette posture de désobéissance aux ordres du colonel Barrière dans l'intention de poursuivre le combat contre l'envahisseur - ils ne peuvent envisager une quelconque concession à l'occupant - se retrouve dans l'initiative forte de quelques officiers qui emportent le drapeau du régiment et le confient, à Clermont-Ferrand, à l'officier qui commande le 92^e régiment d'infanterie. En 1942, alors que les allemands franchissent la ligne de démarcation, le drapeau sera encore protégé par un lieutenant de chasseurs à pied et c'est dans un pot d'échappement factice qu'il rejoindra Paris le 1^{er} juin 1943²⁰. Le capitaine Bastiani et le lieutenant Helt participèrent à cette geste.

3.1 La mort au combat du capitaine Bastiani

Né en 1901, saint-cyrien de la promotion « Metz et Strasbourg », le capitaine Bastiani est entré au régiment des sapeurs-pompiers de Paris en 1931. En 1940, il est adjoint du commandant du bataillon nord à la caserne Montmartre. Après avoir demandé à plusieurs reprises, mais en vain, une affectation dans une unité combattante, il décide le 13 juin 1940 de rejoindre le front et quitte le régiment.

Le 15 juin, il se met à la disposition du colonel commandant la place de Moullins dans l'Allier et lui demande un commandement pour la défense de la ville. En 24 heures, il constitue, en rassemblant des soldats qui refluent en désordre, une petite unité d'une quarantaine d'hommes isolés mais armés. Secondé par le lieutenant Legris (observateur d'aviation à la base aérienne de Rennes) il va trouver tous les moyens pour redonner la force de poursuivre le combat à ces soldats perdus.

Le 17 juin il assure la défense de trois ponts au nord de la ville. Les soldats allemands surpris refluent en désordre mais mettent ensuite en batterie plusieurs canons anti-chars, des canons de campagne et un nombre important de mitrailleuses lourdes et légères et la petite unité française finit par être débordée et submergée par l'ennemi. Au cours d'une troisième attaque, le 18 au matin, le capitaine Bastiani est tué, par un tir direct, lors d'un nouvel assaut allemand. Le lieutenant Legris sera tué quelques instants plus tard. Le 17 juin 1940, lors de ces affrontements, est également mort avec lui le sapeur Fillet de la 7^e Cie.

Mais, après juin 1940, d'autres sapeurs-pompiers poursuivent le combat en province.



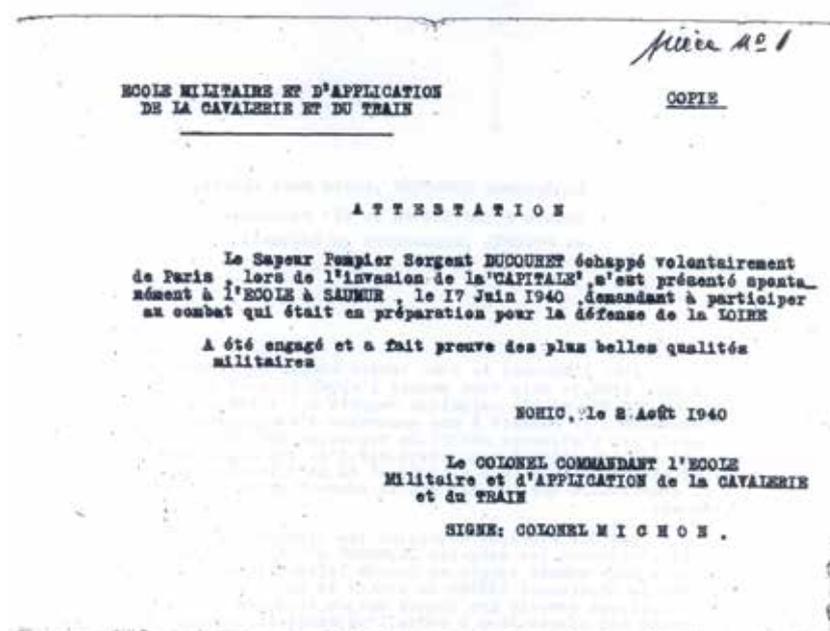
10 - Capitaine Bastiani © Frédéric Plancard

¹⁸ Ils anticipèrent en cela l'attitude du général Cochet, commandant les forces de la 5^e armée qui, deux heures après le message radiodiffusé de Pétain, rassemble ses hommes qui l'ont suivi en entendant ses premières consignes de résistance : *Poursuivre la lutte contre l'ennemi, apprendre à dissimuler*. Cf. Henri NOGUERES, *Histoire de la Résistance, 1940-1941*, Paris : Robert Laffont, volume 2, p. 23.

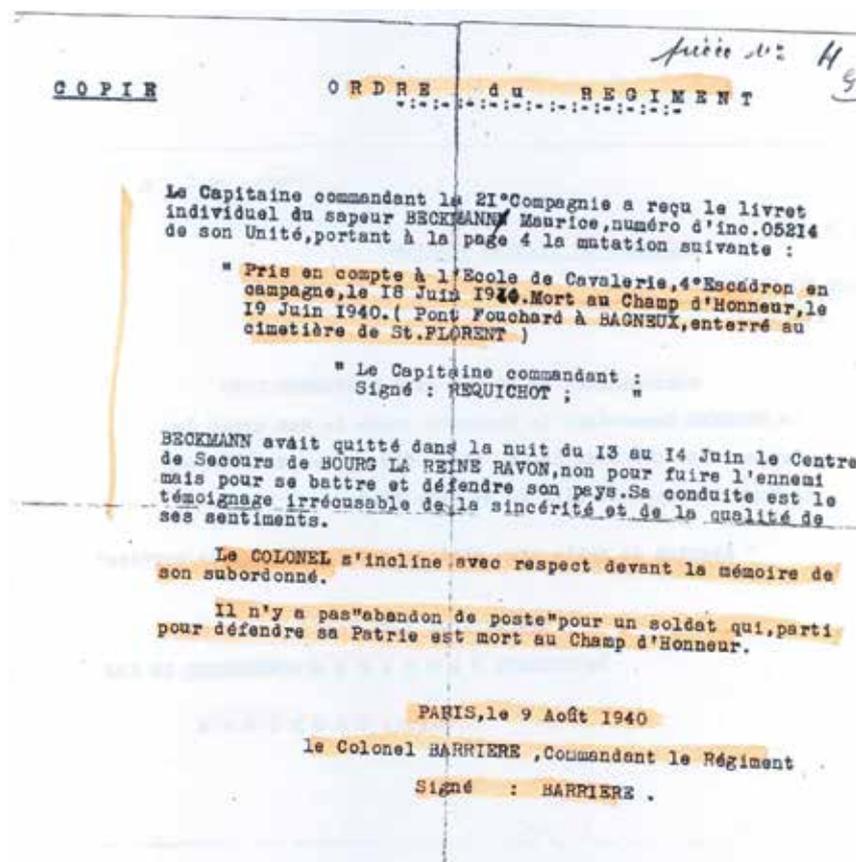
¹⁹ Au total, seraient partis 1071 hommes, dont 7 officiers, 62 sous-officiers, 175 caporaux-chefs et caporaux et 827 sapeurs (cf. ouvrage du commandant Aristide ARNAUD, *Pompiers de Paris : des origines à nos jours*, Paris : France-sélection, 1958, page 360).

²⁰ Ce périple est évoqué dans la première partie.

3.2 Les sapeurs-pompiers et les cadets de Saumur



Attestation du colonel Mignon, commandant l'école de Cavalerie et du Train de Saumur
© Archives de la famille Ducouret



Ordre du régiment signé du colonel Barrière concernant le sapeur Beckmann
© Archives de la famille Ducouret

Parmi les Sapeurs-pompiers qui veulent poursuivre le combat, trente se sont dirigés vers Saumur. Ils sont accueillis et pris en compte à l'école de Cavalerie et du Train de Saumur. Le sergent Ducouret était à leur tête.

Les cadets, malgré l'ordre de replis parvenu à l'école, poursuivent la lutte. Le même esprit de refus de la défaite anime les sapeurs qui se battent du 17 au 20 juin 1940 à côté des cadets²¹ : Le 17, sous le commandement du capitaine Requichot le sergent Ducouret participe à la défense du pont Fouchard à quelques kilomètres de Saumur. Le 18, il commande un groupe constitué par « quatre militaires du corps et des enfants de troupe ». Le 19, par redistribution, son groupe commandé par un jeune aspirant comporte uniquement des pompiers dont le sapeur Beckmann et deux sous-officiers. Maurice Beckmann est tué, deux autres sapeurs sont blessés. Le 20, André Ducouret est dans une colonne du 19^e Dragon qui se dirige vers Agen, puis il rejoint le bataillon de marche stationné à Beaumont le 25 juillet et remonte sur Paris.

Le sort des pompiers qui avaient combattu et tentent de rejoindre le régiment dépend dès lors du commandant, le colonel Barrière dont l'attitude fut paradoxale : Le seul dont il justifia la conduite fut le sapeur Beckmann. Fallait-il être mort pour n'être pas coupable ? : D'autres furent emprisonnés. Ducouret sorti de prison comme 2^e classe, entra en résistance au sein du réseau du Musée de l'Homme et participa au sein de « sécurité parisienne » à la libération de Paris. Il ne fut pas le seul, revenant de Saumur, à combattre dans la clandestinité et certains y laissèrent leur vie, tel le sapeur-pompier Louis Hubert pris et fusillé par les allemands en 1941 au Mont Valérien.

²¹ Les faits nous sont connus grâce aux documents remis par Monsieur Charles Ducouret à Monsieur Henri Lucius Grégoire.



11 - Défilé de véhicules de pompiers par de Lattre de Tassigny. © B.S.P.P.

| 3.3 Le lieutenant Helt et le bataillon de marche des sapeurs pompiers

Le 14 juin le lieutenant Helt part rejoindre, lui aussi, une unité combattante. A Bourges, il retrouve quatre lieutenants du régiment avec un important convoi. Helt reçoit alors l'ordre du capitaine Ragaine appartenant au dépôt du régiment, de conduire le détachement en direction de Clermont-Ferrand. Là, le 19 juin, les sapeurs-pompiers sont armés au parc d'artillerie de la ville et un bataillon de marche est constitué par ordre du général commandant la XIII^e région militaire. *Le détachement des sapeurs-pompiers de Paris, placé sous les ordres du lieutenant Helt et composé de trois compagnies, est mis à la disposition du colonel commandant par intérim l'A43 pour constituer une réserve mobile. Cette unité sera désignée sous le nom de bataillon de marche des sapeurs-pompiers.*

Le bataillon comporte :

- le lieutenant Helt comme commandant ;
- le lieutenant Sivadier comme officier adjoint ;
- le lieutenant Jacquemin de la 1^{re} compagnie ;
- le lieutenant Raud de la 2^e compagnie ;
- le lieutenant Lherbier de la 3^e compagnie ;

Le bataillon est organisé dans la cour du régiment d'infanterie. Il est passé en revue par le général de Lattre de Tassigny, commandant la XIV^e division d'infanterie²². Mais il ne combattra pas, la ville de Clermont-Ferrand étant déclarée ville ouverte. Après l'arrivée des Allemands dans la soirée du 19 juin, le 20 juin les sapeurs durent déposer les armes.

Le sort de ces combattants fut divers, le gros du bataillon de marche remonte vers Paris. Ces militaires font l'objet d'un rapport adressé par le président de la commission d'enquête sur *les repliements suspects à Clermont-Ferrand* et sont reconnus coupables d'abandon de poste. Les officiers jugés comme ayant failli à leur devoir sont alors cassés de leur grade et rayés du corps comme ce fut le cas pour ceux de Saumur.

Par contre, les sous-officiers, caporaux, sapeurs demeureront au Régiment. Ils n'ont pas été reconnus coupables *puisque'ils ont reçu les ordres de leurs chefs et ont de toute bonne foi accompli leur devoir*. Pour autant, parmi eux et *a fortiori* chez ceux qui furent rayés du corps, la volonté de continuer le combat contre l'occupant restait forte et se concrétisa sous différentes formes.

Comment pourrait-on s'étonner de retrouver certains de ceux-ci en résistance, tel Antoine Fratacci né le 24 février 1904 à Moltifao (Corse). *Renvoyé des pompiers par Vichy pour avoir au moment de la débâcle rejoint une unité d'infanterie avec son équipe et voulu se battre pour résister*. Entré en résistance en 1940, il mourra fusillé par les Allemands le 11 août 1944²³.

De même, nous ne pourrions être surpris de trouver plus tard des sapeurs-pompiers également dans les armées, 2^e D.B. ou 1^{ère} armée.



12 - Défilé à Clermont-Ferrand en juillet 1940, de Lattre de Tassigny passe en revue le bataillon de marche des sapeur pompiers.© B.S.P.P.

²² Cf. 1^{ère} Partie. En effet, de Lattre de Tassigny est à Clermont-Ferrand et a pour objectif de donner une armature à l'armée française en formant des jeunes. Lors de l'entrée des Allemands en zone libre (en novembre 1942), il perd l'espoir de voir cette armée l'emporter sur l'armée allemande. Il entre en dissidence en ordonnant à ses troupes de s'installer avec armes et munitions dans les Corbières. Arrêté par Vichy, il s'évade de la prison de Riom et rejoint Londres dans un bombardier anglais (en compagnie du futur homme politique Eugène Claudius-Petit). Il sera intégré le 11 novembre 1943 dans l'armée de libération.

²³ Dossier Service historique de la Défense, château de Vincennes



Les prémices de la Résistance 1940-1941 : quelques figures marquantes

Les actes de résistance, au cours des tous premiers jours suivant l'occupation de la capitale française par les armées du Reich d'Hitler sont rares, peu perceptibles, mais révélateurs d'une combativité qui se développera dans la clandestinité.

Certes, en leurs débuts, comme pour l'ensemble de la population, ils furent le fait de quelques individus et s'il y eut une période d'attentisme chez beaucoup de pompiers, au bout d'à peine quelques semaines, les actes isolés d'opposition à l'occupation s'accompagnent de tentatives de résistance organisée.

| 4.1 Les caches d'armes en 1940

| 4.1.1 Un trio à l'œuvre : le capitaine Lucien Sarniguet, le lieutenant Frédéric Curie et le sapeur-pompier Gradelet

Placé sous l'autorité de la *Feuerschutzpolizei* le régiment des sapeurs-pompiers de Paris est désarmé, à l'exception de ses officiers mais, passé le coup de l'émotion, les premiers actes de refus apparaissent. Comme l'exprime si bien le lieutenant Curie, de la 4^e compagnie du régiment des sapeurs-pompiers de Paris : *On en a eu gros sur la patate quand nous avons été désarmés et que les troupes allemandes sont entrées dans Paris [...] Plus tard, on s'est un peu ressaisi mais les 19 ou 20 premiers jours ont été durs [...]* ²⁴.

Il faut souligner que le capitaine Lucien Sarniguet²⁵, commandant la caserne du Vieux-Colombier, située près de l'église Saint-Sulpice avait, au cours du troisième trimestre 1939, de sa propre initiative, complété l'armement des cent soixante-quinze sapeurs-pompiers de cette caserne. Dès l'armistice signé, aidé du lieutenant Frédéric Curie, il dissimule des caisses d'armes qu'il détient. Dans une lettre en date du 19 octobre 1944, Sarniguet précise : *Dès le 1^{er} juin 1940, je fis cacher un stock d'armes d'une part par le lieutenant Curie, d'autre part par le sapeur Gradelet* ²⁶.

En fait, les armes furent réparties en trois lieux : une maison de la rue Madame dans le 6^e arrondissement, le Grand Palais et le bois de Boulogne. C'est fortuitement que ces caisses furent retrouvées au bois de Boulogne, les autres furent découvertes et détruites lors de l'arrestation des deux officiers cités suite à une délation.

| 4.1.2 1940 le capitaine Beslay et le lieutenant Besson

À l'instar de Lucien Sarniguet et de Frédéric Curie, d'autres officiers, dans d'autres casernes, avaient réagi à l'ordre donné par l'occupant de réquisitionner l'ensemble des armes.

Ainsi, en février 1941, les Allemands, procédant à une perquisition dans les casernements de la 13^e compagnie à Saint-Ouen, siège du groupe technique de défense passive, trouvent des armes automatiques cachées en 1940 par deux sapeurs-pompiers récalcitrants : le capitaine Beslay, de la compagnie hors rang, qui avait fait enterrer les armes et le lieutenant Besson, de la 5^e compagnie de la caserne Champéret. Soupçonnés d'activité ennemie envers la *Wehrmacht*, mis en cause, ils furent condamnés à la prison par le tribunal du commandement du *Gross Paris*²⁷.

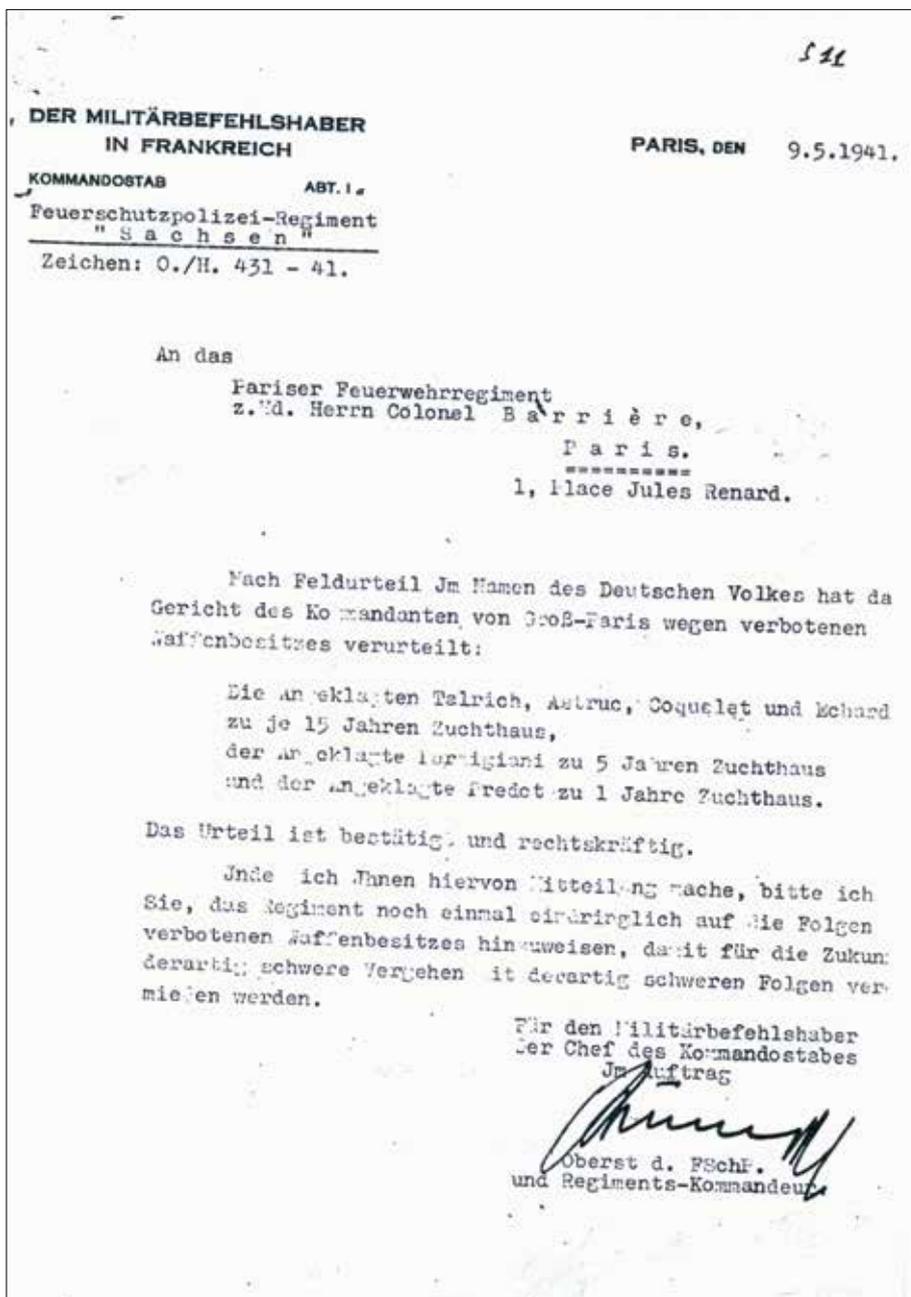
²⁴ Lettre de Frédéric Curie à son épouse du 15 novembre 1940.

²⁵ Cf. portrait pp 108-114.

²⁶ Parallèlement à cette action, le capitaine Lucien Sarniguet constitue un noyau de résistance baptisé *Armée volontaire*, réseau homologué.

²⁷ Cette réaction est conforme à celle spontanée de bon nombre de militaires qui, en « professionnels », anticipent les événements avec l'objectif de reprendre la lutte ; ainsi, le service C.D.M., « camouflage » ou « conservation » du matériel, mis sur pied par le colonel Mollard, auxquels des officiers ont participé au lendemain de l'armistice et même la veille. Cf. tome I, *Histoire de la Résistance*, Henri NOGUERES, page 38.

4.1.3 1941 : condamnations de 5 sapeurs-pompiers après délation – mort du Sergent Parmiciani –



13 - Acte de condamnation en allemand © Henri-Lucius Grégoire

Certes, il y avait dans les casernes des perquisitions réglementaires mais, généralement, dans les compagnies, les armes indûment gardées étaient soustraites à toute investigation dangereuse pour leurs détenteurs, qui étaient en quelque sorte protégés. Pourtant, il y avait aussi, selon l'expression d'Henri-Lucius Grégoire, des *un peu mouchards*.

Ainsi, à la caserne de Saint-Ouen, un capitaine qui s'était emparé de six armes détournées par cinq sapeurs, s'empressa de les faire remettre aux autorités allemandes, qui condamnèrent les détenteurs : Talrich, Astruc, Coquelet, Echardon et le sergent Parmiciani, lequel décéda suite aux mauvais traitements infligés par les Allemands, laissant une veuve et deux orphelins²⁸. Les autres furent condamnés à 15 ans de prison. A Fresnes, Coquelet s'évada et entra dans la clandestinité²⁹.

Ainsi, se révèle le zèle de rares gradés dans de telles circonstances. Mais, comme l'écrira, en 1944, dans un rapport officiel le lieutenant Blanc : *il y eut peu de collaborateurs*³⁰.

L'avis d'un lieutenant-colonel, après une recherche d'armes infructueuse, suite à un signalement, permet de comprendre l'état d'esprit qui régnait en ces lieux et le danger encouru par ceux qui entreprenaient de résister au sein du régiment : *La question d'un dépôt d'armes paraît terminée pour le régiment. Elle n'a pas eu le caractère de gravité qu'on avait pu craindre au premier abord et se borne pour l'instant à quelques actes individuels. Il est vrai que les investigations de la police ne sont pas encore terminées. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins qu'à Saint-Ouen, il y a tout un lot de sapeurs d'active de valeur et d'esprit douteux ; par surcroît, l'encadrement est médiocre dans son ensemble.*

Ce lieutenant-colonel souligne ensuite leurs regroupements par affinité et stigmatise les groupes qui pouvaient devenir « des bandes » si les circonstances le permettaient. Bien entendu, il conseille, en raison de ses soupçons, de disperser la plus grande partie du personnel sur toute l'étendue du département.

²⁸ Dossier Service historique de la Défense, château de Vincennes. Le capitaine responsable avait été prévenu de la dissimulation d'armes et que certains pompiers écoutaient la radio anglaise.

²⁹ Ouvrage *Prisons tragiques, prisons comiques, prisons grivoises* : selon un codétenu, Sarniguet avait été mis au courant des préparatifs d'évasion ainsi que sœur Joséphine, aide infirmière qui avait tenté de dissuader les fuyards et fut convoquée au tribunal.

³⁰ Rapport commandé par Camus et envoyé au ministre de la Guerre André Diethelm.

| 4.2 Des actes isolés – Frédéric Curie

Sans doute, ces premiers gestes, actes isolés, ont-ils une portée limitée, mais il nous paraît important de les décrire dans les détails confiés par leurs auteurs. En effet, même s'il s'agit de faits apparemment mineurs, les auteurs encourraient cependant au moins des peines d'emprisonnement.

La forte personnalité de Frédéric Curie le conduisait en toute conscience - attitude qui persista tout au long de sa vie - à des comportements courageux, où les risques consentis s'accompagnaient le plus souvent de réussites, fort heureusement. En ce temps, révolté contre l'occupant, il réagissait dès qu'il le pouvait³¹.

Ainsi, en juillet 1940, rue du Vieux-Colombier, en présence de civils, il interpella un soldat de la *Wehrmacht* qui avait « oublié les règles militaires » et l'obligea à le saluer. Mais, au-delà de tels gestes lui apportant une satisfaction morale, il cherchait toute occasion pour soustraire matériel ou produits recherchés par l'occupant.

Il écrit : *Le jeudi, j'ai remplacé D. aux magasins généraux et j'ai fait noyer 400 000 hectolitres d'alcool à 90 et 100 % et quand je suis rentré au Vieux-Colombier, j'étais ivre d'avoir respiré au-dessus des cuves*³².

| 4.3 Aide aux prisonniers évadés – coopération Sarniguet-Curie-Docteur Gillet

Au mois de juillet 1940, pendant une semaine environ, des réservistes furent mobilisés directement par les commandants de compagnie. Cette mobilisation suggéra aux deux officiers d'utiliser la même procédure, non en faveur de réservistes, mais de prisonniers de guerre qui, dans ces temps de désordre, avaient pu s'évader des colonnes allemandes. Le principe de cet acte était simple mais l'action était risquée.

| 4.3.1 Des opérations réussies

Pour mener à bien ce plan, il était impératif de procurer aux évadés des livrets militaires. Les opérateurs eurent l'idée d'utiliser ceux d'hommes de troupe disparus. Lucien Sarniguet se chargea de les rechercher. Frédéric Curie, pour sa part, s'était mis en relation avec le médecin auxiliaire Gillet, de l'hôpital du Val de Grâce, qui lui fournissait les livrets d'hommes décédés dans ce lieu.

Indispensables aussi, les laissez-passer. Ils réalisèrent des faux et en partagèrent l'écriture. La première opération concerna deux chasseurs alpins évadés d'une colonne allemande de prisonniers et qui avaient pu rejoindre Paris à bicyclette : le capitaine de La Boisse et le lieutenant Chabert. Le lieutenant Curie avait offert son propre livret militaire, du temps où il était homme de troupe, à de La Boisse. Par ce stratagème, ce dernier, alias Curie, fut démobilisé du 10^e bataillon de chasseurs alpins et incorporé au régiment des sapeurs-pompiers de Paris ; il fut à nouveau démobilisé avec l'intention de se rendre en zone libre.

A partir du livret, de La Boisse reçut une carte d'identité au nom de Curie. Le vrai Curie lui donna également un duplicata de l'un de ses titres universitaires et obtint, en envoyant un sapeur-pompier au bureau allemand, un laissez-passer. De La Boisse put ainsi, sous sa nouvelle identité, franchir la ligne de démarcation. Il le fit, qui plus est, dans une voiture du régiment, en compagnie d'un autre bénéficiaire d'un faux livret militaire, le capitaine de Lignères.

La technique était bien rodée. Le lieutenant Chabert devint Lesecq. En tout, seize personnes furent pourvues de faux papiers, dont un évadé de la citadelle de Besançon (Doubs) et deux autres chasseurs, revenus d'Allemagne³³.

| 4.3.2 Dénonciation et arrestation de Lucien Sarniguet et Frédéric Curie

La filière s'effondra lorsque l'épouse d'un infirmier de l'hôpital Lariboisière et maîtresse de l'inspecteur de police allemand Raph dénonça son mari pour recel d'évadés.

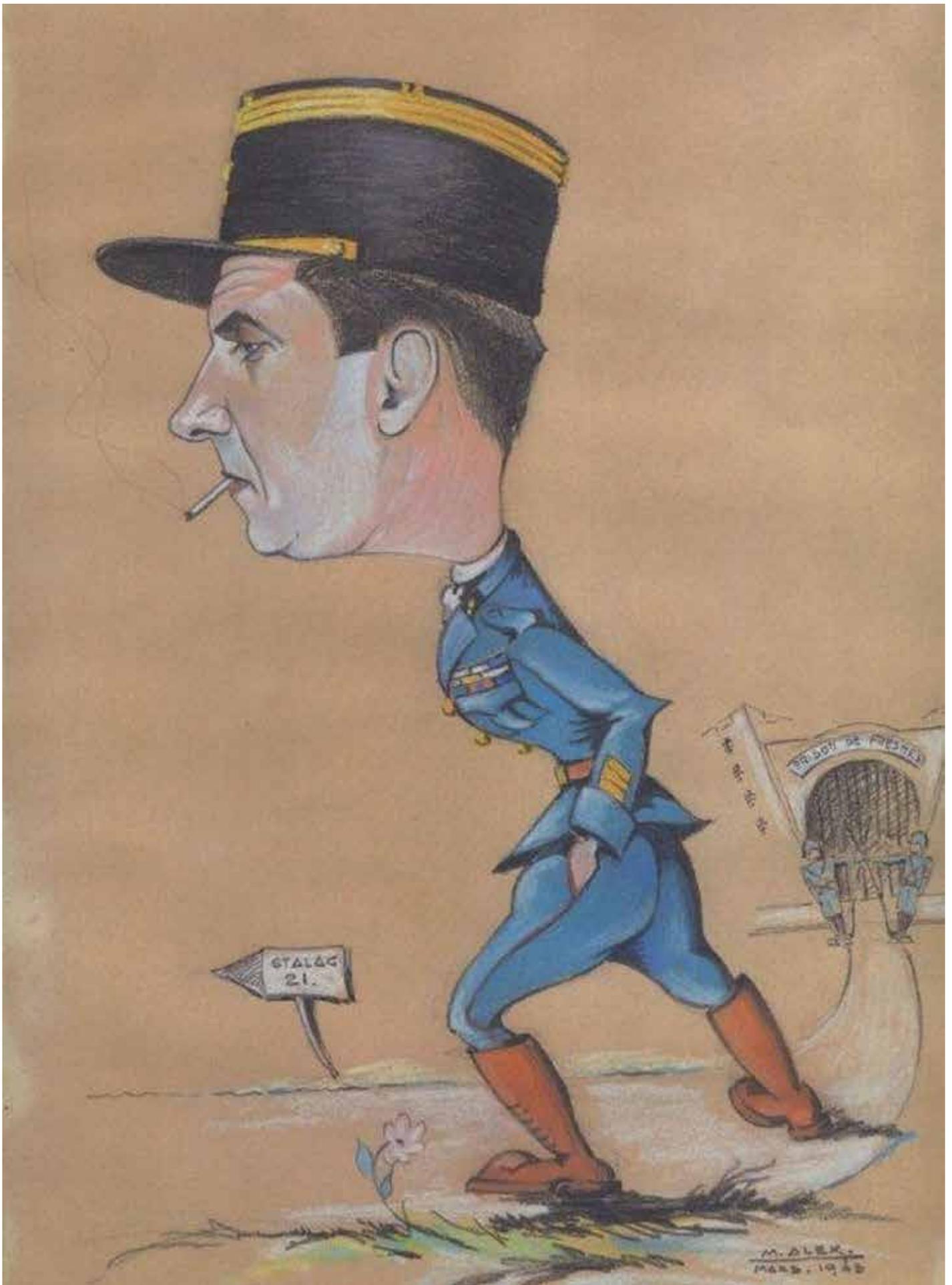
En effet, l'un des deux chasseurs alpins évadés d'Allemagne était cousin de la dénonciatrice. Sur cet homme, la police allemande trouva l'adresse de Frédéric Curie.

Le 23 août 1940, deux mois après le début de l'occupation allemande, lors d'une perquisition à la caserne du Vieux-Colombier, le capitaine Schultz, avec des hommes de la *Wehrmacht*, découvrit chez Frédéric Curie le livret, le laissez-passer destiné au deuxième prisonnier et les brouillons qui se trouvaient, par une négligence fatale, dans la corbeille à papiers du capitaine Sarniguet.

³¹ Voir portrait Frédéric Curie p 113.

³² In *Cahier de prisonnier*.

³³ La chronologie des faits, les noms des bénéficiaires sont connus grâce aux notes personnelles de Frédéric Curie



14 - Caricature de Sarniguet © Caserne Vieux-Colombier BSPP

Les deux hommes furent immédiatement incarcérés à la prison du Cherche-Midi. Le 8 octobre 1940, par jugement du tribunal militaire allemand, le capitaine Sarniguet fut condamné à trente mois d'emprisonnement comme « chef de bande » pour avoir fait passer en zone libre plusieurs prisonniers évadés, dont le capitaine de Lignères et le capitaine Applincourt : il cumulait une peine de deux ans pour avoir modifié des livrets militaires et les avoir remis à six prisonniers de guerre, afin qu'ils franchissent la ligne de démarcation, et six mois pour avoir fait passer une dizaine de lettres à des parents ou amis vivant en zone libre³⁴.

Pierre Lefranc, résistant qui, ayant participé à la manifestation des étudiants le 11 novembre 1940, avait été alors blessé par une grenade offensive allemande et transporté à la prison du Cherche-Midi puis à celle de Fresnes, se souvient : *Dans la cellule voisine se morfond un officier des pompiers de Paris, le capitaine Sarniguet, futur général, arrêté pour avoir délivré de faux certificats de démobilisation*³⁵.

Frédéric Curie fut, lui, condamné à quinze mois d'emprisonnement pour *falsification de passeports au profit de personnes évadées, sabotage des conventions de l'armistice et passage de lettres en zone libre*.

Tous deux furent également soupçonnés de vols de tampons de la Kommandantur et d'affiliation au 2^e Bureau³⁶ et à l'Intelligence Service.

Les faits qui valurent à ces deux officiers l'incarcération témoignent de la volonté d'actions organisées au sein du régiment et si le nombre de leurs interventions est limité, elles n'étaient pas moins significatives et suffisamment graves pour valoir à leur chef, le colonel Barrière, une sévère mise en garde. Le colonel Rumpf, qui dirigeait l'état-major de la *Feuerschutzpolizei*, la police de protection incendie placée sous l'autorité du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (commandant militaire en France) lui fit parvenir l'avertissement suivant : *De nouveau, un officier de votre régiment, soupçonné d'activité ennemie, a été impliqué dans une instruction du tribunal militaire. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que d'après les conceptions allemandes, vous êtes entièrement responsable de la conduite des officiers du régiment qui vous a été confié... Quiconque se rend responsable de délits tels que ceux qui se sont produits jusqu'à ce jour dans le corps d'officiers de votre régiment (falsification de passeports, détention d'armes, suspicion d'espionnage) s'expose comme saboteur des conditions d'armistice conclues entre nos deux gouvernements. Outre les très graves sanctions, elle met en danger votre situation comme commandant responsable du régiment. Je remets, en votre disposition, de porter cet avis à la connaissance de votre corps d'officiers d'après un modèle qui vous parviendra.*

4.3.3 Le sort des deux officiers emprisonnés

- Lucien Sarniguet 1941-1942

Après maintes interventions en sa faveur, notamment celles renouvelées de Fernand de Brinon³⁷, influent auprès des autorités allemandes et de la délégation militaire, le capitaine Sarniguet, déclaré indispensable au régiment au motif de sa spécialité, commandement du service des bateaux-pompes, et après 18 mois de peine effectuée, bénéficie, le 11 février 1942, d'une libération, conditionnelle toutefois.

Mais Lucien Sarniguet, constatant les difficultés d'approvisionnement en nourriture dans le quartier, fait acheter des vélos par la caisse du régiment afin que les sapeurs-pompiers puissent aller chercher du ravitaillement dans les campagnes. Il en est puni par le lieutenant-colonel Simonin : un mois d'arrêts de rigueur, une mutation pour trois mois de la 8^e compagnie.

De la C.H.R. (compagnie hors-rang), il part du régiment des sapeurs-pompiers de Paris pour le 1^{er} régiment d'infanterie en zone libre. Mais les autorités allemandes ayant connu son renvoi de la 8^e Cie, il est à nouveau arrêté le 21 juin 1942. Sa discontinuation de peine étant révoquée, il est incarcéré pour en accomplir la totalité, d'abord à la prison du Cherche-Midi, puis au fort de Hauteville à Dijon.

Cependant, à la suite d'une demande du ministre de la Guerre et du secrétaire d'Etat à la Défense, quatre mois après, le 26 octobre 1942, il est libéré mais vit désormais sous haute surveillance.

³⁴ La mainmise allemande se traduit entre autre par un contrôle du courrier à Paris par une *Briefprüfstelle* puis la *Geheimem Feld Polizei* et le SD (*Sicherheitsdienst*). C'est surtout la correspondance entre les deux zones qui est contrôlée, le courrier ne pouvant parvenir en Grande-Bretagne que par la zone non occupée. Cf. Henri MICHEL, *Paris allemand*, Paris : Albin Michel, 1981.

³⁵ Article de Pierre LEFRANC dans la brochure *Résistance* de l'association Amitiés de la Résistance, édité par la Ville de Paris en 2002 - En fait, Sarniguet deviendra colonel.

³⁶ Appellation commune du B.C.R.A., service de renseignement de la France libre dirigé par le colonel Passy.

³⁷ Fernand de Brinon fut chargé sous l'autorité du maréchal Pétain d'étudier toutes les questions intéressant la reprise des relations avec l'Allemagne et connaissait Otto Abetz, avec lequel il entretenait des relations de longue date. Fernand de Brinon, en 1933, publie une retentissante interview d'Hitler et fonde avec Scapini, un comité franco-allemand auquel, en septembre 1940, succédera un groupe « Collaboration ». Il sera l'ambassadeur de la France auprès de l'Allemagne avant de suivre Pétain et Laval jusqu'au château de Sigmaringen. Lors de son procès, il fera valoir pour sa défense *les milliers d'interventions qu'il avait effectuées pour des personnes arrêtées, juives ou non*. (Henri MICHEL, *Le Paris allemand*, Paris : Albin Michel, 1982).

Après avoir exercé le commandement de la 21^e compagnie, dès le 5 novembre 1942, le capitaine Sarniguet reçut celui de la caserne Duplex sise dans le 15^e arrondissement (Centre régimentaire d'instruction) le 5 avril 1943. En revanche, il ne pourra reprendre ses actions de résistance qu'en 1944. Comme il l'explique lui-même : *À ma sortie de prison, mes camarades de résistance de la première heure étaient dispersés ou emprisonnés. Ceux auxquels je me suis adressé et qui étaient affiliés à des mouvements organisés me trouvèrent, en raison de mes deux arrestations et de la surveillance étroite dont j'étais l'objet, trop dangereusement suspect pour me faire entrer dans leur groupe. Je dus attendre, pour agir, les jours de la Libération.*

- Frédéric Curie et la résistance en prison.

Frédéric Curie, également incarcéré, à la prison du Cherche-Midi, fut déplacé de prison en prison : Fresnes, Troyes (où les sapeurs-pompiers marquèrent leur solidarité), le fort de Hauteville à Dijon jusqu'au 6 décembre 1941. En prison, il se livra à d'autres formes de résistance.

À la prison de Fresnes, en 1941, il saisit l'opportunité de son emploi au greffe judiciaire pour supprimer des éléments compromettants d'états administratifs concernant des détenus politiques. Ces états, au contenu devenu incomplet, banalisés, leur permirent d'être libérés sans être alors internés administrativement. Il avait retrouvé une foi inébranlable en la victoire et utilisait également ses fonctions pour faire pénétrer dans la prison des tracts et des journaux clandestins, soutenant le moral de ses compagnons d'infortune^{38,39}.

Sorti de prison le 6 décembre 1941, il commande à partir du 15 janvier 1942 la 22^e compagnie et c'est de là que naîtra un groupe de résistance appelé « Sécurité parisienne ».

En 1942, il constitue dans sa compagnie un rayon de résistance qu'il rattache à un groupe plus important⁴⁰, ce dernier devenant ultérieurement le M.C.R.⁴¹

Quelle conclusion pour ces prémices de la Résistance, sinon l'extrait d'une lettre envoyée de la prison de Fresnes en 1940 par Frédéric Curie à son épouse et dans laquelle il pose un regard lucide sur son incarcération et celle de Lucien Sarniguet : *Pour nous, il est vrai [si nous sommes ici] c'est parce que nous avons combattu à notre façon, sans gloire, sinon sans mérite. Nous avons continué la tradition des sapeurs-pompiers (sauver), nous avons fait les sauvetages que nous avons pu, ils n'étaient pas brillants mais nous les payons comme tels.*

4.4 D'autres résistants de la 1^{re} heure : caporal Millet, capitaine Etienne, Paul Durin, André Brechet⁴² et bien d'autres

Maurice-Louis Millet, né le 3 mars 1914, est entré au R.S.P.P. (régiment de sapeurs-pompiers de Paris) le 4 février 1935. Démobilisé le 4 août 1937, il est réengagé le 21 février 1939. Il était au corps menuisier et chauffeur. Très tôt il intègre Libération-nord et le 27 décembre 1940 il fait parvenir aux prisonniers du front, Stalag 190 situé à Logny-Bogny (Ardennes), de fausses cartes d'identité qu'il a établies. Il poursuit ses activités clandestines en 1941 au quartier Fontenoy avec le **capitaine Etienne** pour la réalisation de fausses cartes d'identité, distribution de tracts, collages d'affiches, croix de Lorraine au pochoir sur les murs et même ventes d'insignes. Il poursuivra ses activités de Résistance jusqu'à la Libération.

Paul Durin⁴³, né le 15 juin 1908 dans le territoire de Belfort, est incorporé le 4 mai 1928. Sergent à la caserne du Vieux-Colombier, il avait participé à la campagne contre l'Allemagne du 2 septembre 1939 au 16 mai 1940. Il entre en clandestinité en août 1940 et en septembre 1941, il sera désigné comme responsable de la compagnie « Pompiers » (composée de civils et pompiers, environ 150 personnes). Membre de l'état-major de « Ceux de la libération Vengeance » de la région Paris, sous les ordres du colonel Guillaume (Thominet), non seulement il a mis sur pied des groupes de combat mais a également agi dans les services de renseignement. Il a en particulier mis à l'abri de nombreux parachutistes alliés.

Arrêté une 1^{ère} fois en 1943 par les gendarmes de Saint-André-de-l'Eure en compagnie d'Hemetet (alias Mickey), il est libéré et engage la brigade de gendarmerie de cette ville dans le mouvement puis prend contact avec l'ensemble des brigades de gendarmerie de l'Eure qui devaient le moment venu passer à l'action avec les corps francs.

Il sera arrêté le 14 mai 1944 et déporté en Allemagne. Il a trouvé la mort à bord du *Cap Arcona*, bateau-prison coulé par erreur par l'aviation anglaise en baie de Lübeck le 5 mai 1945.

³⁸ Lors de cette détention, il rencontre les sapeurs-pompiers de la 13^e compagnie dont l'un avait été « condamné » à cinq ans de prison et le 25 juin 1941, il écrit : *J'ai revu ce matin nos sapeurs-pompiers. Ils nous ont donné des lettres pour leurs familles.*

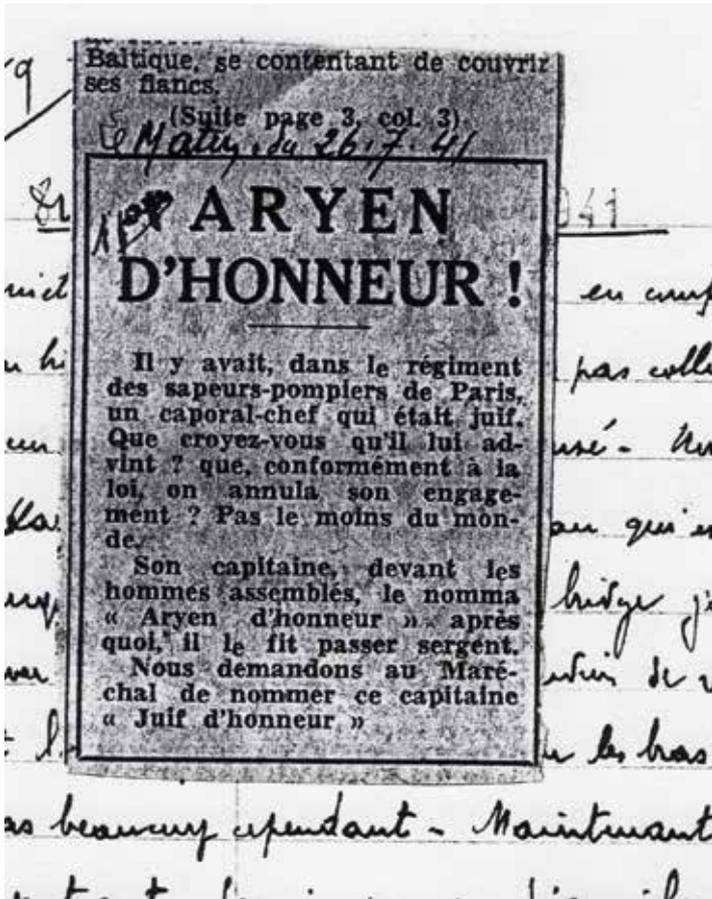
³⁹ Prison de Fresnes, « Cahiers de prison », le 19 décembre 1940 : *Non, va, la France n'est pas morte et la République non plus [...] notre liberté reviendra, nous l'avons déjà portée à travers le monde, elle ne peut mourir. Les tyrans passent, les peuples restent.*

⁴⁰ Extrait de motif de proposition pour la médaille de la Résistance (avril 1945).

⁴¹ Mouvement des combattants de la Résistance.

⁴² André Brechet a été guillotiné en 1941.

⁴³ Service historique de la Défense, Château de Vincennes.



15 - Aryen d'honneur. © Frédéric Plancard



16 - Rafle du Vél' d'hiv'. Autobus devant l'entrée du Vél' d'hiv', 17 juillet 1942. © Mémorial de la Shoah/CDJC/BHVP.



17 - Visite de la 5^e Cie par des officiers allemands le 24 avril 1942. Les inspections des casernes par les officiers allemands étaient régulières. © B.S.P.P.

Contexte en 1942 : une année charnière

Le 12 août 1941, en réaction à l'évolution de l'opinion, le maréchal Pétain, lors d'un entracte au casino de Vichy, fait passer un message *J'ai des choses graves à vous dire. De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais...l'inquiétude gagne les esprits...un véritable malaise atteint le peuple français...* et il dénonce le manque de soutien des Français à la révolution nationale⁴⁴. Elle traduit une crise de confiance. L'opinion est hostile à la collaboration politique du gouvernement de Vichy mal acceptée après les affrontements entre Français en Syrie et l'extension du conflit en URSS.

Alors que l'Occupant promulgue l'ordonnance des otages le 22 août 1941 en réaction à l'exécution d'un Allemand par un résistant communiste, le gouvernement de Vichy crée le 24 août (antidatée du 14 août) les sections spéciales près les cours d'appel et les tribunaux militaires (Le 27 janvier 1941 par un pacte constitutionnel Pétain avait institué un serment de fidélité politique à sa personne, serment exigé des hauts fonctionnaires, des militaires et des magistrats). Pourtant, selon Marc Ferro, en hiver 1941, *on est au plus profond de l'équivoque, l'ambiguïté dans l'opinion demeure encore [...] Combien de gaullistes écrivent au maréchal pour lui dire qu'ils sont prêts à collaborer avec lui...*⁴⁵

1942 est l'année de la radicalisation du régime de Vichy qui devient de plus en plus répressif. Laval, imposé par les Allemands, remplace l'amiral Darlan comme Chef du gouvernement le 18 avril. Le 22 juin, il affirme sa politique par ces paroles : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne parce que sans elle triompherait le bolchévisme ». C'est un tournant idéologique.

1942 est également marqué par le renforcement de la répression allemande en France avec la nomination au printemps du général SS Oberg chef de la police et du Sipo-sd en zone occupée au printemps pour intensifier la chasse aux résistants puis l'occupation de la zone libre le 11 novembre en réaction au débarquement anglo-américain au Maroc et en Algérie le 8 novembre 1942. Si l'opinion publique a déjà évolué notablement au deuxième semestre 1941 sous l'influence du déroulement du conflit, avec l'entrée en guerre des Etats-Unis en décembre 1941 ainsi que l'importance de l'action de l'Union Soviétique, c'est en 1942 que la Résistance suit un tournant décisif. Parachuté le 2 janvier 1942 en Provence, Jean Moulin a mission de réaliser l'unité des mouvements de résistance de zone sud sous l'autorité du général de Gaulle qui est reconnu par les chefs de la Résistance en janvier 1943 comme le chef de la France combattante. Le processus d'unification est couronné par la mise sur pied par Jean Moulin du Conseil national de la Résistance réuni en séance plénière le 27 mai 1943 à Paris et qui rassemble toutes les composantes de la résistance (mouvements, partis politiques et syndicats).

En 1942 des milliers de juifs sont arrêtés et déportés, y compris en zone non occupée. A Paris, les 16 et 17 juillet a lieu la rafle du Vél' d'hiv'. En 1942, la population réagit aussi à l'égard du travail en Allemagne. En effet, Vichy publie le 4 septembre 1942 la loi d'orientation de la main d'oeuvre autorisant les réquisitions pour le travail en Allemagne, suivie au début de 1943 par la création du S.T.O., mesures qui conduiront de nombreux jeunes à rejoindre le maquis.

La défaite de Rommel à El Alamein le 3 novembre 1942, le débarquement allié en Afrique française du Nord (A.F.N.) en novembre 1942 et la défaite de von Paulus à Stalingrad en février 1943 marquent le basculement définitif du rapport de force dans la guerre mondiale et seront également déterminants pour le renforcement de la Résistance.

Dans ce contexte, si, comme nous l'avons signalé, l'engagement précoce de certains militaires dès 1940 relevait d'une attitude patriotique, à l'instar de certains pompiers, et si, par ailleurs, de jeunes officiers considéraient l'armistice comme un état provisoire et pensaient l'armée en zone libre comme l'outil de la revanche, il a fallu attendre sa dissolution en 1942 pour qu'éclairés par les événements, beaucoup passent en dissidence, comme le fit de Lattre de Tassigny.

⁴⁴ La révolution nationale désigne l'idéologie de Vichy fondée sur la confusion des pouvoirs législatif et exécutif au profit du maréchal Pétain, l'antiparlementarisme, le corporatisme, l'antisémitisme, la devise « Travail, famille, patrie » qui vise à rompre avec la III^{ème} république.

⁴⁵ Marc Ferro, *Pétain*, Paris : Fayard, 1987, p. 360



Sapeurs-pompiers de Paris et différentes formes de Résistance

Pour comprendre les difficultés, de plus en plus accentuées, qu'affrontaient ceux qui sont entrés en résistance tels les pompiers, il faut rappeler que les nazis ont mis en place dès 1940, un réseau de renseignement et de répression. En 1942, ils s'étaient apprêtés à la lutte clandestine en créant leurs propres spécialistes de lutte contre les réseaux⁴⁶.

En 1943, la Gestapo disposera dans toute l'agglomération parisienne d'hommes de mains et d'indicateurs (9 000 à 10 000) mais aussi de précieux auxiliaires (près de 2 000), recrutés pour beaucoup parmi la pègre. Dans ce contexte, comme le note le commandant Arnaud au sujet du régiment de sapeurs-pompiers : Un esprit de résistance, tantôt active, tantôt passive fut de règle et il y eut des *arrestations, des déportations et bien sûr des morts*⁴⁷.

Si à Paris, sous une apparente neutralité, les activités résistantes des sapeurs-pompiers s'exerçaient sous différentes formes, nous devons également rappeler le sort de ceux qui ont risqué leur vie sur l'ensemble du territoire français.

| 5.1 Des actions en 1942 - le capitaine Henri Pierret-Fernand Baudvin

| 5.1.1 Une mission imprévue. Le Vél' d'Hiv'

Dans la 1^{ère} partie (pages 29 à 33, les actions traditionnelles des sapeurs-pompiers de Paris sont mises en évidence grâce aux statistiques établies par types d'interventions, mais il convient de souligner le comportement de nombre de sapeurs-pompiers lors de missions moins ordinaires. Il faut également rappeler qu'il a fallu attendre les années 70 pour que soient évoquées toutes les formes de résistance faisant apparaître que la Résistance n'était pas uniquement la lutte armée aussi primordiale qu'elle ait été. A cette époque furent reconnues les autres modes d'actions faisant ressortir un contexte d'une extrême complexité.

Ainsi, ce qui suit n'a été révélé que soixante-cinq ans après les faits par un des acteurs, Fernand Baudvin, qui n'en avait jamais fait état puisque, selon lui, il ne s'agissait pas de Résistance⁴⁸.

Il fera ultérieurement partie de Sécurité parisienne, constituée intégralement de pompiers résistants. Le matin du 16 juillet 1942, dans la cour de la caserne, les sapeurs attendent l'attribution de leur tâche pour les heures à venir mais, au moment de l'appel, le vigile apporte à l'officier de garde un message téléphoné, ordre de l'état-major, qui surprend les gradés et nécessite une modification des missions.

Fernand Baudvin et quatre de ses camarades sont détachés vers le Vél' d'hiv'. *Personne ne connaissait la raison de ce service, pas même le commandant de compagnie.* Les cinq sapeurs s'y rendent au pas cadencé et découvrent de longues files d'autobus stationnant jusqu'à l'entrée. Le portail principal est surveillé par les gardes mobiles casqués et armés. A l'arrière, se tient un important détachement de policiers et derrière ceux-ci des *civils vêtus de gabardines et chapeautés* dont les activités, selon les termes de Fernand Baudvin, *n'étaient pas inconnues.*

Les sapeurs rejoignent, encore au pas cadencé, le local qui leur est réservé et, derrière une porte de ce local, entendent des clameurs, des cris et des pleurs. Ils sont mis en garde contre la surveillance des « policiers en chapeaux » par des électriciens appelés sur les lieux pour aménager des dispositifs d'éclairage. Accédant à l'amphithéâtre, les sapeurs-pompiers découvrent l'occupation maximale de l'espace par une population visiblement parquée contre son gré et sur des paillasses, le long de la piste des malades et des infirmes. Quels étaient les motifs qui leur valaient d'être « détenus » au Vél' d'hiv' s'inquièrent les pompiers ?

⁴⁶ Il faut également signaler la mainmise du *Sicherheitsdienst-Sd* sur la préfecture de police. Cf. Adam Rayski, « L'Affiche rouge », Mairie de Paris. Par ailleurs, Vichy par les lois du 7 et 20 août 1942 rend passible de mort la détention d'explosif, la constitution de dépôt d'armes et l'usage d'un émetteur radio clandestin.

⁴⁷ Commandant ARNAUD *Pompiers de Paris : des origines à nos jours*, Paris : France Sélection, 1958.

⁴⁸ Les faits ont été explicités dans une lettre adressée, en 2007, à Madame le Ministre Simone Veil par le sapeur-pompier Baudvin.

Reconnus par leur tenue, les sapeurs-pompiers suscitent l'espoir ; visiblement, les gens attendent un secours qui dépasse les simples questions de sécurité. Les sapeurs-pompiers étaient les premières personnes auxquelles ils pouvaient parler à l'abri des regards de la garde depuis leur internement. S'ils comprenaient qu'ils ne pouvaient les « sortir de là », ils se confièrent à eux. Fernand Baudvin ayant accepté de transmettre une lettre remise par une personne âgée, ses compagnons furent également sollicités et chacun collecta au moins une centaine de messages (cent quarante-quatre pour Fernand Baudvin). Bien entendu, ni enveloppes ni timbres mais des adresses sur des morceaux de papiers. Comment acheminer cette correspondance ? Des poches de leurs vestes, progressivement remplies, toutes les lettres passeront entre les tuyaux du poste d'incendie. Plus tard, pour les sortir du camp, les sapeurs-pompiers abandonneront leurs vêtements en paquets, qui seront repris par les « camionnistes»⁴⁹ et pourront ainsi utiliser leurs sacs à dos pour y empiler les lettres, espérant éviter la fouille.



18 - Henri Pierret © Alain Pierret



19 - Fernand Baudvin 1942. © Fernand Baudvin

20 - Fernand Baudvin - entré en résistance en novembre 1942 a fait plus tard parti du groupement de volontaires de la Résistance Sécurité parisienne au sein du régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Numéro d'inscription 1532, il a participé en 1944 aux combats pour la libération de Paris. © Fernand Baudvin

⁴⁹ Terme en usage chez les sapeurs-pompiers.

| 5.1.2 Un capitaine courageux et engagé : Henri Pierret

Vers 10 heures du matin, le capitaine Pierret les rejoint pour inspecter les moyens à disposition en cas de sinistre. Il ordonne de déployer des tuyaux souples et de les mettre sous pression, dispositif qui devait permettre à cette foule démunie de tout d'avoir de l'eau, indispensable à plus d'un titre. Mais, un gardien en gabardine constatant la manœuvre fit appel à un jeune sous-lieutenant des gardes mobiles qui ordonnera aussitôt au capitaine Pierret de replier les tuyaux. Le capitaine, un ancien de 14-18, lui rappela que les pompiers étaient des militaires et lui dit : *Lorsqu'un officier subalterne s'adresse à un supérieur, il doit le faire avec déférence et respect. Votre attitude ne semble pas avoir été enseignée à Saint-Cyr, dont je suis issu ; je vous ordonne de reculer de six pas et de vous mettre au garde-à-vous.* Ce qui fut exécuté. Il lui dit alors : *Je n'ai d'ordre à recevoir que de mes supérieurs et, en leur absence, le chef de la sécurité incendie, c'est moi.* Puis, il ordonna de rompre. Malgré les craintes des cinq sapeurs-pompiers, cette affaire n'eut pas de suite.

De retour à la caserne, le capitaine Pierret réunit en lieu sûr les cinq sapeurs-pompiers : *Vous avez pris des engagements, il vous faut les tenir. Ce que vous avez collecté doit parvenir aux destinataires [...] mais vous devez utiliser le plus grand nombre possible de boîtes publiques et éviter le 7^e, 15^e, 16^e arrondissements [...] le sergent de semaine vous remettra à votre sortie une permission pour la journée et des bons gratuits de métro [...] au cas où vous auriez un problème, dites que vous agissez seul ; vous n'avez reçu aucun ordre ou recommandation de ma part. Allez et faites au mieux.*

Il ne fallut pas moins d'une demi-matinée pour transcrire les adresses et timbrer les enveloppes. Puis, les cinq pompiers se répartirent les quartiers à parcourir.

Mais, ce même jour, le capitaine Pierret, prenant Fernand Baudvin à part, lui confia une autre mission : prévenir le sapeur de 1^{re} classe Ruben, parti en permission pour quelques jours. *Il est ton ami... je n'aimerais pas qu'il lui arrive quelque chose et il ajouta Je ne t'ai chargé d'aucune mission.* Fernand Baudvin trouve la vieille maman de Ruben rue du Chemin-Vert et demande qu'il le rappelle par le taxiphone de la caserne vers sept heures. Il lui fait part des tristes événements que Ruben ignorait. Saisissant le sens du message à mots couverts, celui-ci répondit : *J'ai de la famille en Corse.*

Fernand Baudvin lui indiqua le lieu de passage de la ligne de démarcation, le nom d'un passeur et l'adresse d'un de ses oncles en zone non occupée. Ruben lui envoya des nouvelles dès son arrivée en Corse⁵⁰.

De fait, Henri Pierret était entré en résistance dès 1940 et son comportement en juillet 1942 procède d'une attitude permanente à l'égard de l'occupant. Ainsi le 13 juin 1940 il a laissé partir des hommes - avec du matériel - des centres de secours placés sous sa responsabilité afin qu'ils puissent rejoindre à Bourges ceux qui constitueront le bataillon de marche du lieutenant Helt. Il fut sanctionné pour ce fait. *Défaillance coupable dans le commandement de sa compagnie au cours de la soirée du 13 juin. Par son manque de caractère et d'énergie, assume l'entière responsabilité de la défection de deux de ses centres de secours dont les chefs sont partis, emmenant avec eux la totalité de leur personnel et de leur matériel d'incendie.*

Ultérieurement, il fut à nouveau sanctionné le 14 juillet 1943 pour avoir fait jouer *La Marseillaise* au clairon dans la cour de la caserne, malgré l'interdiction des autorités d'occupation⁵¹. Le 28 novembre 1943, le colonel Cornet, commandant le régiment, a écrit : *officier honnête et bon professionnel. En juillet 1943, a manqué d'énergie au cours de manifestations collectives d'indiscipline. A été changé de compagnie par mesure disciplinaire. A besoin de se reprendre sérieusement.*

Les punitions dont le capitaine Pierret a été l'objet pendant cette période ont été amnistiées par la loi du 16 août 1946.

| 5.1.3 Résistance et fraternité

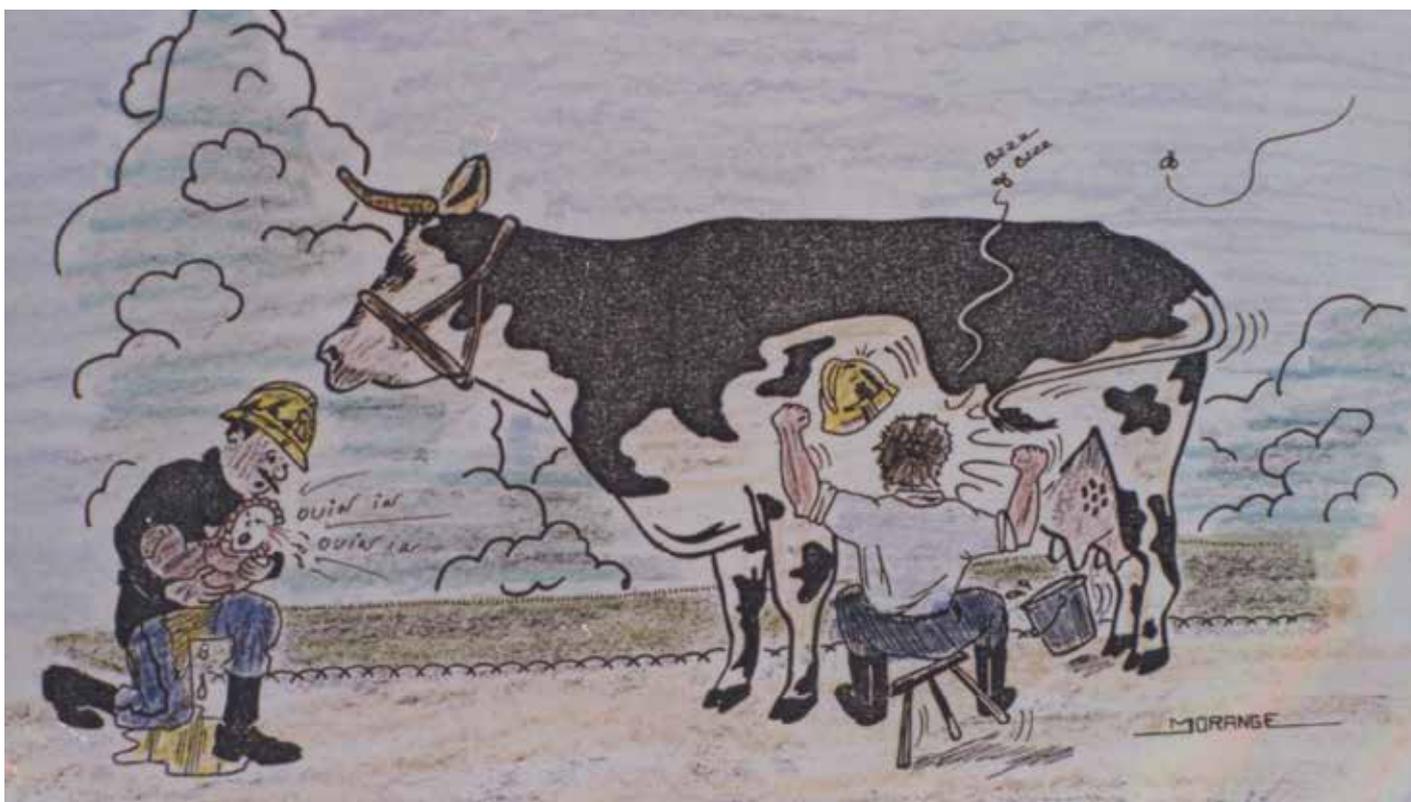
Article paru dans Le Matin du 26 juillet 1941 et intitulé Aryen d'honneur.

Il avait été épinglé par Frédéric Curie à une page de son cahier de prisonnier⁵² : Il y avait dans le régiment des sapeurs-pompiers de Paris un caporal-chef qui était juif. Que croyez-vous qu'il advint ? Que conformément à la loi on annule son engagement ? Pas le moins du monde. Son capitaine, devant les hommes assemblés, le nomme « Aryen d'honneur », après quoi, il le fit passer sergent. Nous demandons au maréchal de nommer ce capitaine « juif d'honneur ».

⁵⁰ Ajusteur de profession, né à Paris le 28 août 1918, Ruben est incorporé au régiment le 3 novembre 1938 dans la 6^e compagnie. Sapeur de 1^{re} classe, caporal le 1^{er} décembre 1940, il est maintenu sous les drapeaux comme réserviste. Démobilisé le 3 juillet 1942 parce qu'israélite.

⁵¹ Archives Frédéric Plancard.

⁵² Archives Frédéric Plancard.



21 - © caserne Vieux-Colombier B.S.P.P. - Dès l'été 1940, Lucien Sarniguet fait acheter une vache, baptisée Charlotte, pour fournir du lait, notamment à des nourrissons nés pendant l'exode et réfugiés au lycée Fénélon. Il organise le soin de la vache laitière en ordonnant que les sapeurs, quand ils ne sont pas de garde, aillent discrètement couper de l'herbe dans les jardins du Luxembourg.

Nous laissons les lecteurs interpréter l'article paru dans *Le Matin* du 26 juillet 1941. Nous l'associons à un constat sur l'état d'esprit des sapeurs-pompiers dans cette époque trouble. La Fraternité, l'une des vertus mises en valeur par la devise de notre République trouve sa pleine expression chez les soldats du feu. Elle est l'une de leur caractéristique, si forte qu'elle paraît consubstantielle au corps des sapeurs-pompiers. Sans doute y a-t-il des dispositions à son égard chez les jeunes qui s'engagent pour être quotidiennement au service des populations, et sans doute aussi cette fraternité est-elle ensuite confortée dès les premières actions collectives. Mais, s'il est vrai que l'« esprit de corps » a toujours été une préoccupation majeure des généraux commandant le régiment ou la brigade, cette fraternité se manifeste aussi, très humainement, dans des circonstances qui peuvent conduire à déroger aux ordres.

Nous sommes dans une période où, au cours des interventions, les sapeurs-pompiers peuvent mesurer l'étendue de la détresse humaine liée aux conséquences de l'Occupation et, d'ailleurs, certains d'entre eux furent victimes au même titre que les civils. Dans la tourmente, dans Paris occupé, l'Etat substitué à la République avait effacé la fraternité de sa devise et le gouvernement de Vichy avait pris des mesures discriminatoires à l'encontre de ses fils et en particulier de ceux qui étaient nés juifs. Et le Régiment lui-même en fut affecté.

Que savons-nous à cet égard ? Que le 15 juin 1942 après qu'un recensement des sapeurs-pompiers juifs eut été exigé (vingt-huit déclarés), Carl Oberg avait refusé au colonel Simonin qu'ils soient exemptés du port de l'étoile jaune et ils durent se conformer à cet ordre, y compris pour la tenue de feu. Très rapidement, en juillet 1942, ils seront sous les ordres des autorités allemandes, démobilisés, rayés du contrôle, et on retrouvera certains d'entre eux en résistance. C'est d'ailleurs au même moment que le groupe des cinq sapeurs envoyés au Vél' d'hiv' a spontanément manifesté un geste fraternel envers les familles « parquées ». De même, le capitaine Pierret incitait à la solidarité avec les collègues victimes de mesures antijuives.

La réaction personnelle de Frédéric Curie lors de son emprisonnement à Fresnes, lors de la parution de l'article cité ci-dessus est significative : *Quels crimes ont commis les Juifs et pourquoi au lieu de paroles de haine n'entend-t-on pas de paroles d'amour*⁵³. Cette attitude partagée ne se démentira pas. Ainsi, Maurice-Louis Millet, dont nous avons dit qu'il était entré en résistance en 1940, évitera la déportation à un bon nombre d'Israélites en les prévenant de leur arrestation (famille Stark, famille Hallo, famille Miasmek et bien d'autres) car il avait pu saisir au mois de mars 1943 une liste à la préfecture de police⁵⁴.

⁵³ Et il poursuit : *Tous ces critiques feraient mieux de se regarder dans une glace et d'analyser un peu. Je ne comprends pas qu'on se dise bon et qu'on s'estime supérieur quand on ne fait que haïr.*

⁵⁴ Service historique de la Défense, château de Vincennes.

| 5.2 Des parcours difficiles à cerner

| 5.2.1 Le sapeur Roger Caillou

Il est difficile, actuellement, de savoir à quel réseau ou mouvement pouvaient appartenir certains résistants du régiment. Le cas du sapeur-pompier Roger Caillou illustre bien cette action clandestine concomitante à l'exécution sans failles de missions au sein du régiment. Roger Caillou est entré en résistance en 1941. A son départ du régiment, le 23 juin 1943, il reçoit des mains du colonel Cornet un certificat de bonne conduite : *A tenu une bonne conduite tout le temps qu'il est resté sous les drapeaux et a constamment servi avec honneur et fidélité.* Mais, sept jours plus tard, le 30 juin, il est arrêté à Bayonne alors qu'il tentait de rejoindre les F.F.L. par l'Afrique du Nord porteur d'un message de son frère André-Raoul⁵⁵ comme en a fait état Thérèse Rabaud. Interné jusqu'au 28 octobre, il est déporté le 29 au camp de Bergen-Belsen, où il meurt le 20 février 1945 à l'âge de 23 ans.

A l'instar de Roger Caillou, d'autres sapeurs-pompiers ont quitté le régiment pour tenter de rejoindre les Forces de la France libre par l'Espagne comme en témoigne André Rogerie : celui-ci arrêté à Dax, emprisonné dans la citadelle de Bayonne, partage la cellule avec un « pompier de Paris » dans un groupe constitué d'étudiants⁵⁶. D'autres sapeurs-pompiers entreront en résistance en divers lieux du territoire français sans que l'on sache pour la plupart d'entre eux à quels groupes actifs ils appartenaient.

| 5.2.2 Certains sapeurs-pompiers « en congé conditionnel⁵⁷ », tels l'ex-sapeur Cossart, l'ex-sapeur Ferard, l'ex-adjutant Guillaume et Irénée Barikovsky sont arrêtés dès 1941

* L'ex-sapeur **Voltaire Cossart** : En congé conditionnel le 30 octobre 1941, arrêté le 22 février 1942, interné administrativement le 25 mars de la même année, pris en charge par les autorités d'occupation le 10 mai 1942. Décédé le 6 août 1942 à Compiègne.

* L'ex-sapeur **Paul Ferard** - 9^e compagnie : Né le 1^{er} mai 1906 à Seligny-Waleppe (Ardennes). En congé conditionnel le 30 octobre 1941, écroué à la maison d'arrêt de Poitiers pour détention d'armes par la police de sûreté (liste Ehrmanne) et comme responsable politique du Parti communiste français dans les Deux-Sèvres, il est jugé par un tribunal militaire allemand le 7 janvier 1944 et fusillé le 15 janvier 1944 à Biard pour action contre les troupes d'occupation.

* L'ex-adjutant **Guillaume** - 26^e compagnie : En congé conditionnel le 31 octobre 1941, arrêté le 1^{er} février 1942, déporté en Allemagne. Décédé le 15 février 1943 à Auschwitz.

* Irénée **Barikovsky** : Né le 28 juin 1912. Engagé au régiment de sapeurs-pompiers de Paris le 23 novembre 1931. En congé conditionnel, il fut agent de renseignement P2 permanent. Au réseau Darius dès le 1^{er} mai 1944, il est arrêté par la Gestapo le 4 juillet et déporté à Dora le 4 novembre 1944, où il meurt.



22 - Plaque apposée le 20 octobre 2011 sur la façade de l'école élémentaire Anatole-France, place Anatole-France, au Pré Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) © Cl. Nicole Faure

⁵⁵ Raoul Caillou, policier, fut reconnu après la guerre « Juste parmi les Nations » pour avoir sauvé des Juifs.

⁵⁶ Survivant des camps dont Dora et Auschwitz, André ROGERIE témoigne en 1945 dans un livre intitulé « Vivre c'est vaincre ». Il achèvera ensuite une carrière militaire comme général.

⁵⁷ Congé conditionnel : cf. 1^{ère} partie, p. 31. Suite à un accord du 1^{er} octobre entre les autorités françaises et allemandes, 1 000 sapeurs-pompiers réservistes sont mis en congé conditionnel sans solde mais doivent être disponibles à tout moment.



23 - Certificat de bonne conduite. © Annie Caillou



24 - Sapeur Caillou. Comme d'autres sapeurs-pompiers de Paris, Roger Caillou a essayé de rejoindre les Forces française libres. © Annie Caillou



25 - Roger et Raoul Caillou. © Annie Caillou

| 5.2.3 Certains sapeurs-pompiers sont après 1943 signalés dans les F.F.I. tels l'ex-sapeur Leroy, l'ex-sapeur Benestebe et les sapeurs Boutet et Bouchet⁵⁸

* L'ex-sapeur **Marc Leroy** - 22^e compagnie : Entré dans les F.F.I. de la Drôme, a été tué par les Allemands le 18 mars 1944 au combat de la Matrassière⁵⁹.

* L'ex-sapeur **Benestebe** (ex-sapeur C.H.R.) dit Pierrot : Né à Cahors le 2 février 1920, il entre au R.S.P.P. le 1^{er} juin 1940 jusqu'à fin mars 1944. F.T.P. à partir du 1^{er} avril 1944 ayant combattu dans une formation F.F.I., il est blessé deux fois fin juillet 1944 à Goujounac (Lot) puis le 2 décembre 1944 à la pointe du grave par une mine allemande lors d'une reconnaissance sur le front de l'Atlantique où il est mort.

* Le sapeur **Boutet** - 10^e compagnie : Il a rejoint les F.F.I., dans le maquis Ventoux, et a été fusillé par les Allemands le 22 février 1944 avec trente camarades.

* Le sapeur **Bouchet** - 28^e compagnie : A rejoint les F.F.I. puis s'est fait incorporer au 1^{er} régiment du Morvan. Il est tué par l'ennemi le 4 décembre 1944.

| 5.2.4 Enfin, d'autres, le sergent-chef Millet, l'ex-sapeur Le Gruiec et Charles Fredin, comme Roger Caillou, ont été arrêtés et déportés en 1943

* Le sergent-chef **Millet** - 10^e compagnie : Arrêté par les Allemands et emmené à la Feldgendarmarie de Saint-Denis (Seine) le 20 février 1943. Décédé au camp de Mauthausen le 25 novembre 1945.

* L'ex-sapeur **Le Gruiec** - 14^e compagnie : Arrêté le 9 novembre 1943 par la Gestapo, à Vézetz (Indre-et-Loire), déporté en Allemagne en janvier 1944. Décédé le 26 décembre 1944 à Flossenbourg.

Le terme d'« ex-sapeur » recouvre parfois les sapeurs fugitifs du S.T.O.

* **Charles Fredin** : Né le 2 septembre 1916 à Paris 6^e - sapeur à la caserne Champerret en 1937 - a appartenu à différents réseaux, dont le réseau Alliance, comme agent du groupe d'action. Il a été arrêté en pleine action (récupération et transport de matériel de guerre) dans la nuit du 21 au 22 septembre 1943 à Volvic (Puy-de-Dôme) en même temps que son chef, le colonel Kaufmann. Déporté, il a été massacré avec d'autres agents du réseau, le 24 novembre 1944, à la prison de Rastatt⁶⁰.

Nous devons également faire état du sapeur **Zissmann** qui, arrêté par les Allemands le 12 décembre 1941, est mort trois mois plus tard au camp de Compiègne.

| 5.2.5 Désertion lors de l'instauration du STO le 16 février 1943 : des sapeurs-pompiers rejoignent le maquis

Concernant les sapeurs-pompiers de Paris, entre le 1^{er} et le 4 janvier, vingt-six d'entre eux, de la classe 42, concernés par cette loi, désertent, comme beaucoup d'autres hommes en âge de travailler. Les réfractaires du S.T.O. privés du jour au lendemain d'emploi, de carte d'alimentation et d'existence juridique redoutaient les contrôles d'identité par la police et devaient vivre dans la clandestinité. Sans doute la plupart d'entre eux sont-ils entrés en résistance, comme Maurice Bougis.

Maurice Bougis, dit André Martin, né le 13 avril 1922 à Nantes est engagé volontaire R.S.P.P. le 4 février 1942 mais, réfractaire au S.T.O. le 25 juin 1943, il entre six jours après, le 1^{er} juillet 1943 en résistance, groupe Beuvrage, compagnie F.T.P. sous la direction de Jean Meresse dont il est l'agent de liaison. Il commande une unité F.T.P.F. de dix hommes et participe à des transports d'armes, des sabotages de chemin de fer (Douai-Valenciennes en septembre 43 ; Auzin-Hénin en octobre 43). Arrêté une 1^{ère} fois le 16 novembre 1943 lors d'un rendez-vous avec son chef Cornet puis par la Gestapo le 7 décembre 1943, lors d'une opération manquée (récupération de dynamite), il est interné à Loos Valenciennes puis déporté le 4 avril 1945 à Hebracq puis Flossenbourg.

Il fallut attendre le 2 octobre de cette année 1943 pour que les sapeurs-pompiers de Paris, assimilés aux personnels de l'armée de terre, de mer et de l'air, soient dispensés du S.T.O.

Cette évocation limitée à quelques sapeurs morts pour fait de résistance, ou déportés avant 1944, peut paraître injuste car incomplète et il faudra poursuivre longtemps les recherches pour établir une liste exhaustive. Ces quelques exemples permettent, cependant, de comprendre la diversité de ceux, anciens sapeurs-pompiers de Paris, séparés du corps pour des raisons diverses, qui se sont engagés pour la liberté de notre pays à Paris ou en province.

⁵⁸ De même, le terme F.F.I. ne donne pas le groupe armé auquel appartenait le sapeur (ou tout autre résistant). L'accord de la création des F.F.I. signé le 29 décembre 1943 par les représentants de l'A.S., des F.T.P.F., du délégué national du Comité français de libération établit clairement qu'à la base les unités, qui y sont regroupées, conservent leur indépendance.

⁵⁹ Joseph LA PICIRELLA, *Témoignages sur le Vercors*, Paris : La Picirella, 1978.

⁶⁰ Témoignage de Marie-Madeleine Fourcade.



Les sapeurs-pompiers de Paris et les réseaux de Résistance

| 6.1 Ceux du groupe du musée de l'Homme

Cette organisation précoce, un des premiers mouvements de résistance, est née à Paris dès les premières semaines de l'Occupation et prendra une extension en province. Elle comporte, entre autres, les ethnologues Boris Vildé et Germaine Tillion⁶¹, et crée des liens avec d'autres cellules naissantes et en particulier avec les sapeurs-pompiers parisiens. Comme l'écrit Julien Blanc, *Au sein de la mouvance Vildé, Robert Oswald Fawtier apparaît lui aussi comme un rabatteur hors-pair [...] Il recrute ainsi le jeune pompier Jean-Maurin Fabre rencontré par hasard aux Archives nationales en juillet 1940 alors que ce dernier y est en service [...] et le charge de prospecter dans le milieu des sapeurs-pompiers*⁶². Et il poursuit : *Robert Fawtier [...] comprend d'instinct qu'un point d'ancrage dans le milieu des sapeurs-pompiers n'est pas à négliger. Bénéficiant de laissez-passer qui les autorisent à circuler librement à toute heure du jour et de la nuit et ayant accès à tous les bâtiments de la ville y compris ceux qui abritent les services de l'occupant les soldats du feu disposent d'évidents atouts*. Le 15 décembre 1940, paraît leur bulletin clandestin *Résistance, Bulletin du Comité de Salut Public* qui est introduit au sein du régiment des sapeurs-pompiers de Paris par les sergents-chefs Langlois et Durin. Le dernier bulletin sort au mois de mars 1941, mais d'autres prendront le relais.

Paul Steiner, président du mouvement « Résistance », créé en août 1942, témoigne : *Dès la publication de son premier numéro, le 21 octobre 1942, jusqu'à la Libération de Paris, notre journal clandestin Résistance*⁶³ fut distribué par de nombreux membres de l'héroïque régiment des sapeurs-pompiers parisiens. Il indique avoir fait déposer des « paquets inavouables » directement à la caserne des pompiers de la place Champerret.

Le groupe du musée de l'Homme avec des pompiers de Paris⁶⁴ participait à la propagande par des affichages, des diffusions de tracts et de journaux et, malgré sa brève existence, il facilita le passage en zone libre de prisonniers évadés⁶⁵.

La plupart des sapeurs-pompiers de ce groupe persistèrent en résistance tel Langlois et Durin : Langlois s'engagera ultérieurement dans d'autres réseaux : « Froment », qui deviendra « Brutus » et plus tard, en 1944, « Praxitel », « Troen », « Vienne » et « Darius », auxquels se joindront d'autres sapeurs-pompiers, dont le lieutenant Pottier, le caporal Barrod et le sergent Ruau.

Paul Durin, que nous avons cité parmi les résistants de la première heure, a appartenu à ce groupe du Musée de l'Homme⁶⁶. Ce pionnier qui, le jour de Pâques 1941 met le drapeau français à l'Hôtel de Ville, a appartenu également au réseau « Darius ». Interné le 14 mai 1944 à Rennes, déporté le 28 mars 1944 à Neuengamme puis le 5 mai 1945 dans la baie de Lübeck au sein du paquebot-prison *Cap Acorna*.

D'autres sapeurs se retrouveront au réseau de résistance des Archives nationales et dans le groupe « La Roncherie-Hauet ».

⁶¹ Germaine Tillion dira, dans une étude consacrée à l'histoire du musée de l'Homme, *que tous les partis s'y trouvaient représentés depuis les socialistes d'extrême gauche jusqu'aux monarchistes, à l'exception du parti communiste*.

⁶² Julien BLANC, *Au commencement de la Résistance du côté du Musée de l'Homme (1940-1941)*, Paris : Seuil, 2010, p. 112.

⁶³ Le journal s'appelle *Résistance* comme celui du groupe du musée de l'Homme.

⁶⁴ Dans cette « nébuleuse » le groupe des sapeurs-pompiers de Paris avait comme responsable le professeur Robert Fawtier (*Chemins de mémoire*, juillet 2010).

⁶⁵ Dès janvier 1941, eurent lieu les premières arrestations des membres du mouvement « Musée de l'Homme ».

⁶⁶ Le nom *réseau du Musée de l'Homme* n'existait pas à l'époque. Ce nom a été donné par Germaine Tillion en 1946 au moment où il a fallu constituer les dossiers pour chaque résistants.

| 6.2 L'O.C.M. – organisation civile et militaire

| 6.2.1 Le noyautage du Régiment –1942-1943 – Le lieutenant Gaunay et le capitaine Gros, recruteurs

L'Organisation civile et militaire (O.C.M.) est née à Paris en décembre 1940 de la fusion de deux groupes, celui de Jacques Arthuys, ancien combattant volontaire de la guerre 1914-1918, capitaine de réserve et industriel, et celui de Maxime Blocq-Mascart, conseiller économique d'un groupe industriel, vice-président des travailleurs intellectuels. Nous dirons qu'elle recrute dans les « milieux de la bourgeoisie », avec quelques cadres au départ maréchalistes⁶⁷ et évolue rapidement.

Le mouvement prend, en décembre 1941, un développement considérable et va noyauter le régiment des sapeurs-pompiers de Paris. Au dernier trimestre 1942, l'O.C.M. de Paris convainc le lieutenant Gaunay de la rejoindre. Le médecin capitaine Gros également sollicité rejoindra l'O.C.M. au début de l'année 1943. Ainsi, au sein du régiment des sapeurs-pompiers de Paris se constituent des groupes destinés à faire du renseignement, du sabotage et à prendre les armes au moment opportun.

En septembre 1944, à la demande du colonel Camus, le capitaine Gaunay rédigea un rapport sur son activité et le rôle de l'O.C.M. au sein du régiment au cours des années 1942 et 1943 :

Fin 1942, j'ai eu la visite à Champerret de M. Desloges (chef d'escadron de Soultrais) de l'O.C.M. (...) Il me demanda des renseignements divers sur le régiment, les cadres et la possibilité de créer dans les compagnies des groupes ou sections destinés à faire du sabotage et prendre les armes au moment du débarquement des troupes alliées. Sur mes indications, Desloges eut plusieurs entretiens avec le colonel Mahuet. Je sollicitai le docteur Gros pour entrer dans ce mouvement de résistance, je le présentai à Desloges au début de 1943 à un rendez-vous dans un café de la place des Ternes. Nous fûmes chargés de préparer la mise sur pied de troupes combattantes. Le sapeur Deguin, employé de bureau à la C.H.R. (Compagnie hors rang), qui était en relation avec Desloges, fut chargé de constituer une équipe destinée au recrutement secret des sapeurs⁶⁸.

Dans la liste des officiers recrutés par le lieutenant Gaunay et le capitaine Gros, on note la présence du capitaine Beltramelli⁶⁹, qui sera un des officiers de Sécurité parisienne, mais aussi des lieutenants Pottier, About, Ferquel, Jacquerin, Mouchonnet et Durand. D'évidence, la résistance est bien installée au cœur du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

| 6.2.2 « Michel » et le groupement « Résistance » de Paris – Sollicitations

« Michel », du groupement Résistance de Paris, rencontra dans le même temps le lieutenant Gaunay qu'il sollicita mais ce dernier explique : *Nous faisons déjà partie du mouvement O.C.M. et il nous est impossible de travailler avec lui. Cependant, comme je suis sans nouvelles de Desloges depuis trois mois, je lui demande de revenir me voir fin décembre. Son organisation nous fournit quelques mitraillettes en vue de faire un coup de main sur un dépôt d'armes du P.P.F.⁷⁰, je fais une reconnaissance avec Deguin pour sa préparation mais il échoue, les armes ayant été déplacées entre temps⁷¹.*

| 6.2.3 O.C.M. et renseignement : le lieutenant Pottier, le lieutenant Broyelle et le renseignement des alliés

Le renseignement est alors une des principales activités de l'O.C.M. Il cible principalement la région parisienne qui, en raison de la densité de ses usines, est un fournisseur important de l'économie de guerre allemande. Pour les Alliés, connaître ce qui s'y fabrique reste de la plus haute importance et permet, par des opérations de bombardements, de réduire la production.

L'information transmise par les radios clandestines, qui œuvraient entre les réseaux de renseignements et le commandement allié à Londres, favorisait des opérations militaires. Les sapeurs-pompiers y participent activement. Un officier du réseau, le lieutenant Pottier, de la 12^e compagnie, transmet en particulier de précieux renseignements sur l'organisation industrielle allemande D.W.M.⁷² et son activité en France. Il charge le lieutenant Broyelle de repérer dans son secteur les établissements occupés par les Allemands. Leur action s'étend au-delà de la région parisienne : en effet le lieutenant Pottier relève, par ailleurs, des informations sur les troupes d'occupation stationnées autour et dans Abbeville. Il connaît parfaitement la région et s'y rend dès qu'il peut bénéficier d'une permission. Il centralise aussi des renseignements concernant les systèmes de défense allemands ainsi que les rampes de lancement pour V1 auprès d'agents répartis sur les villages côtiers entre Cayeux et Berck et regroupés dans un réseau qu'il a constitué et baptisé « Réseau Feu ».

⁶⁷ Ils veulent que le peuple de France soit « maître chez lui » - Cf. aussi Guillaume PIKETTY, O.C.M. in *Dictionnaire historique de la Résistance*, François MARCOT (dir.), Paris : Robert Laffont, 2006, p.135.

⁶⁸ Cf. témoignage d'André Deguin.

⁶⁹ Cf. portrait : pp 108-114.

⁷⁰ Parti populaire français fascisant et collaborationniste créé en 1936 et dirigé par Jacques Doriot.

⁷¹ Selon André Deguin, en fait, il avait pressenti que cette réunion était un piège (ce qui s'est avéré) et y a donc renoncé.

⁷² *Deutsche Waffen und Munitionsfabriken* dit D.W.M. était notamment le fabricant du pistolet *Luger Parabellum*.

| 6.2.4 O.C.M. et faux papiers – André Deguin - Complicité du service de santé du corps. Médecin commandant Passa. Médecin capitaine Robbe

Le sapeur-pompier André Deguin, selon Marcel Jaurant-Singer⁷³, avait été un grand agent recruteur dans certaines compagnies du régiment. Il avait monté une presse clandestine dès 1943, des équipes de renseignement et de transport d'armes. Il participait au bureau des plans à la fabrication de faux timbres allemands qui étaient utilisés pour « authentifier » non seulement les cartes d'identité mais aussi les *Ausweis*^{74, 75}.

L'O.C.M. fabrique, en effet, de nombreux *Ausweis* et facilite l'incorporation au régiment de jeunes hommes voulant échapper au S.T.O. Là encore, des médecins du service de santé du corps déclarent, lors de visites médicales, de fausses maladies qui servent à « couvrir » les réfractaires.

De la même façon, pour faciliter la tâche des agents du réseau régimentaire des sapeurs-pompiers, le médecin commandant Passa et le médecin capitaine Robbe, délivrent des permissions de convalescence et des exemptions de service. Ils permettent ainsi à plusieurs sapeurs-pompiers d'assurer leur mission de résistants en toute quiétude et ce, sans désert⁷⁶.

| 6.2.5 Arrestation de Gros et Gaunay : fin de l'action de l'O.C.M. au régiment

a/ Les conditions de l'arrestation

Après l'arrestation, le 9 juin 1943, à Paris du général Delestraint⁷⁷, chef de l'Armée secrète, le capitaine Gros et le lieutenant Gaunay sont arrêtés le 14 janvier 1944. Certains récits font état d'une dénonciation par un élément de la bande Bony-Lafont, dit Tate : la Gestapo et la milice investissent unis le quartier central Champ⁷⁸. Selon André Durin, le capitaine Gros était logé dans cette caserne et une réunion se tenait dans son appartement. *Un intrus y participait, un agent de la bande à Bony-Lafont qui avait réussi à s'infiltrer auprès du commandant Canot, lui-même présent ce jour-là.*

A 17h les officiers Gros et Gaunay arrêtés sont conduits vers le centre de la rue Lauriston (16^e arrondissement).

En fait, le fils du docteur Gros précise au sujet de la dénonciation : *Dans le panier à salade qui l'emmenait il y avait le second du réseau, la mine défaite, la cravate de travers mais le docteur Gros constate que sur les lieux où on interrogeait les prisonniers cette personne circulait librement dans les couloirs la cigarette au bec.*

b/ Libérés mais rapidement exclus du corps

Le docteur Gros est matraqué et interrogé. Deux jours plus tard, avec Gaunay, ils sont dirigés vers la prison de Fresnes où ils resteront - sans autres interrogatoires - pendant soixante-dix jours. Le docteur Gros occupait à la prison de Fresnes la cellule 321 de la 2^e division. Il a été libéré le 24 mars, sur l'intervention de Madame Geza Schwartz dont il avait sauvé l'époux⁷⁸.

Cependant, quand on vint chercher Gros dans sa cellule, il répondit si *c'est sur intervention spéciale je ne sors pas sans mon copain Gaunay*. Il est resté deux jours de plus à Fresnes le temps qu'une nouvelle démarche aboutisse à la libération de Gaunay⁷⁹. Le même jour, il revient au régiment.

Gaunay rentre également à Champ⁸⁰ mais évite de sortir de la caserne. Cependant, les Allemands, qui les jugeaient tous deux indésirables, intervinrent et ils furent l'un et l'autre exclus du corps le 5 mai.

Pour autant, le lieutenant Gaunay ne renonce pas à sa lutte contre l'occupant. Il se réfugie en Bretagne où il devient l'adjoint du commandant des F.F.I. du secteur nord et d'Ile-et-Vilaine. Il rejoindra le régiment le 25 août 1944, le jour de la rentrée des troupes à Paris.

Quant au docteur Gros, muté à Millau à la direction des services de santé de la 16^e région, il a rejoint son poste le 8 mai, mais s'est immédiatement rallié au maquis Arête-Saules du Larzac sous le pseudonyme de Louis. Il est revenu au régiment des sapeurs-pompiers de Paris le 8 septembre 1944.

⁷³ Ancien du réseau Buckmaster du S.O.E. et président de « Libre Résistance ».

⁷⁴ Laissez-passer allemands.

⁷⁵ Parmi les sapeurs-pompiers de Paris, André Deguin signalera dans une lettre à un compagnon, en 1998, le rôle important de Le Berre : *Je l'avais choisi parmi mes camarades de la 7^e compagnie car c'était un remarquable dessinateur qui nous a réalisés tous les faux cachets dont nous avions besoin, aussi bien pour les ausweis allemands que pour faire les fausses permissions et les ordres de mission du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.*

⁷⁶ Le 15 juin 1943, peu de temps avant son arrestation, Jean Moulin s'exprimait sur la situation de l'état-major de l'Armée secrète à Paris, qu'il juge plus efficace que celui de la zone sud : *Malgré la mauvaise humeur de l'O.C.M., [fait-il observer], le colonel Langlois a la situation en main. C'est un militaire de bonne race.*

⁷⁷ Le général Delestraint, déporté au Struthof en mars 1944 puis à Dachau, est abattu au camp par les S.S. quelques jours avant l'arrivée des Alliés en 1945.

⁷⁸ Les circonstances ne sont pas banales. *Alors que papa partait soigner un asphyxié, il découvre sur le pont de l'Alma un type allongé par terre à côté de son vélo. Il s'arrête, l'ausculte et constate qu'il est encore en vie mais que son cœur ne va pas trop bien. Alors il lui fait une piqûre pour le remonter. Pendant ce temps la police arrive sur les lieux, prend les coordonnées de papa qui ayant fini son intervention s'en va soigner son asphyxié. Prévenue de l'accident, Madame Schwartz apprend à son arrivée à l'hôpital que si son mari est encore en vie c'est grâce à l'intervention du docteur Gros des Pompiers de Paris. Geza Schwartz était également un copain d'enfance du chirurgien en chef des officiers allemands. Geza, apprenant par sa femme ce qui était arrivé à papa, en parle à son copain lui disant : « Il m'a sauvé la vie, il faut sauver la sienne ».*

⁷⁹ D'après le témoignage de Jacques Gros, *De retour à Paris papa a appris par Geza Schwartz que son copain chirurgien avait été arrêté. Evidemment papa l'a fait libérer rapidement. Ce chirurgien très riche resté à Paris a dit une fois à papa : quand je vous ai fait libérer c'était en partie parce que vous aviez sauvé la vie de mon copain d'enfance, mais j'avais bien compris que la guerre était perdue pour les Allemands et que le geste que je faisais pour vous me rendrait service à la fin de la guerre.*

| 6.3 Régiment des sapeurs-pompiers de Paris et SOE - André Deguin et le colonel Buckmaster

Par chance, André Deguin n'avait pu se rendre à la réunion de Gros et, libre, pouvait continuer ses activités clandestines⁸⁰.

André Deguin, entré au régiment en 1941, poursuivait parallèlement à ses activités de pompier, des études de droit. C'est son professeur de droit civil, Monsieur Le Balle, qui l'envoya en Mayenne chez un de ses amis, le docteur Janvier - capitaine Hivert en résistance- et provoqua leur rencontre avec un garçon du S.O.E.⁸¹, dont la branche française était commandée par le colonel Buckmaster.

Selon Marcel Jaurant-Singer, André Deguin a rejoint à Bais, le 19 février 1944, un groupement de résistance. Le docteur Janvier, approché en mars 1944 par Jean Renaud-Dandicolle (René Verger), qui vient d'être parachuté par la section F du S.O.E., travaille sous l'autorité de Claude de Bessac (Jacques dans la clandestinité).

On trouve également le caporal Médéric Lepoivre alias Médoche, né en 1918 à Saint-Désir de Lisieux, engagé au régiment des sapeurs-pompiers de Paris le 29 août 1938 et qui devint sous-lieutenant F.F.C. du réseau Navarre et F.F.I., qui était sous les ordres de Deguin.

Ils devaient rechercher des points de parachutage mais, ayant choisi le Mont du Saule dans la forêt de Pail, après deux parachutages, le terrain fut signalé aux Allemands par un quidam qui avait découvert des parachutes dans une carrière de sable.

André Deguin (dit Alex) prend en juin la tête d'un maquis à Petit-Bouillant. Il retourne à Paris le 21 mars et reprend contact avec ses collègues en résistance. Il propose à l'adjudant Pierre et au sapeur Le Berre de monter en Mayenne une opération avec les pompiers de Paris volontaires, qu'il faudrait cependant former à la guérilla et aux manœuvres d'armes en conséquence.

Il se serait trouvé cent cinquante volontaires (anciens du groupe de l'O.C.M.) mais si Le Berre et l'adjudant Pierre (auquel Deguin avait passé tous ses contacts) en étaient d'accord, le commandant Vidal répondit qu'il avait une autre mission pour le régiment et Camus considéra que les risques et les conséquences pour le régiment à Paris seraient trop importants⁸².

Deguin revint en Mayenne où il était « garçon de ferme » et le pompier Jean Daniel l'y rejoindra. Après la guerre, Deguin est resté dans l'armée en tant que lieutenant-colonel.

Il dit qu'il se trouvait sur place trois cents volontaires pour l'opération projetée.

Quoi qu'il en soit, Deguin présente l'actif : « 7 parachutages, 76 embuscades, 48 missions de renseignement pour conduire les colonnes alliées », auquel il faut ajouter un énorme tableau de matériel, prises de combats.

| 6.4 Les sapeurs-pompiers de Paris et la résistance des francs-maçons

Les réseaux et mouvements de résistance sont souvent nés de la volonté d'hommes et de femmes qui, dans la vie civile, partagent des objectifs ou des idéaux communs. On comprend *a fortiori* leur engagement concerté quand ils sont, dès le début de l'Occupation, mis en cause voire pourchassés, condamnés en raison de leur appartenance à un organisme constitué.

Ainsi, en fut-il des francs-maçons dont certains appartenaient au régiment des sapeurs-pompiers de Paris, le plus connu étant Frédéric Curie.

Frédéric Curie avait été initié à la loge des *Amis éprouvés* de Montbéliard en 1933. Au moment où se déclare la guerre, il fait aussi partie d'une loge parisienne : la loge *Voltaire* en contact avec une autre loge renommée du Grand Orient de France, *La Clémentine Amitié*. Cet atelier a été particulièrement engagé en résistance⁸³.

Les loges maçonniques sont interdites par la loi sur les sociétés secrètes du 13 août 1940 mais déjà, dès le 16 juin 1940, quarante-huit heures après l'entrée des Allemands dans Paris, la police avait investi les sièges des grandes obédiences et saisi de nombreux documents. Le 19 août, la Grande loge de France et le Grand Orient de France sont dissous mais les frères se rencontrent clandestinement⁸⁴.

⁸⁰ Selon le fils du docteur Gros, celui-ci confirme également le retard des participants à la réunion : *Heureusement, tout le rendez-vous était en retard et quand ils sont arrivés à la caserne ils ont vu qu'elle était cernée par les Allemands.*

⁸¹ S.O.E. : *Special Operation Executive*, organisation anglaise regroupant des agents opérant notamment en France.

⁸² *Avec le recul du temps, cette annulation a été judicieuse* André Deguin, novembre 1998, lettre à un ami.

⁸³ Il a d'ailleurs participé à sa renaissance juste après la guerre.

⁸⁴ Le journal *Au pilori* publiée, depuis le 28 août 1941, chaque semaine, 250 noms de francs-maçons qui sont reproduits au Journal officiel, en vertu de la loi du 11 août 1941 . Cf. Henri AMOUREUX, *La Grande histoire des Français sous l'Occupation*, Paris, Robert Laffont.

C'est sous l'impulsion du docteur Pierre Favreau, dit docteur Pierre⁸⁵, que la résistance s'organise⁸⁶. Il reconstitue le Comité militaire national du mouvement Résistance qui sera reconnu par le C.N.R. sous le nom de M.C.R., Mouvement des combattants de la Résistance. Favreau en prend la tête au nom du C.N.R. ; le commandant Curie est, grâce à son appartenance maçonnique, recruté au début de 1943 comme agent 1 460 de *Patriam Recuperare-Réseau Thermopyles* et comme cela est indiqué dans le motif de proposition pour la médaille de la Résistance (en avril 1945), entre autres, il recrute au Régiment des agents pour ce groupe.

6.5 Sapeurs-pompiers et requis de la défense passive

Dans la première partie, nous avons défini la défense passive. Les sapeurs-pompiers étaient en charge du matériel et de son entretien.

Il nous faut souligner qu'à Paris comme dans les villes de province, les volontaires de la défense passive ont des liens fonctionnels avec les pompiers, les postes de défense passive sont rattachés à des casernes de pompiers précises mais certains hommes ont également des relations avec les mêmes réseaux de résistance.

Il faut signaler que d'anciens pompiers, et pour cause, ont été requis civils pour la défense de Paris. Citons pour exemple la situation de Jean Hibert.

Jean Hibert, né à Paris en 1904, est arrivé au corps le 14 novembre 1924. Il est démobilisé en décembre 1940 et rayé des contrôles le 25 décembre. L'ex-sergent Hibert est immédiatement requis civil en qualité de chef d'îlot n° 1 405 par le secrétaire permanent de la défense passive⁸⁷.

Cet îlot est en relation avec la caserne 28 rue Blanche (9^e). C'est dans ces circonstances qu'il fut résistant, comme en témoigne les cartes d'appartenance à Libération-Nord et Police et Patrie.



26 - Illustrations Jean Hibert. © Médecin général inspecteur Louis Cador

27 - Illustrations Jean Hibert. © Médecin général inspecteur Louis Cador

Ainsi, nous pouvons constater les activités des sapeurs-pompiers de Paris au sein de divers réseaux dès le début de l'Occupation, mais il existe une organisation spécifique qui joua un rôle particulièrement important pour la libération de la capitale, *la Sécurité parisienne*.

⁸⁵ On retrouvera les liens entre le docteur Pierre et le régiment des sapeurs-pompiers de Paris plus loin à maintes reprises.

⁸⁶ André COMBES, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, Editions du Rocher, 2001.

⁸⁷ Le directeur départemental et les directeurs urbains sont nommés par arrêté ministériel de la Défense sur proposition du préfet. Les chefs de secteurs et les chefs d'îlots sont désignés par le directeur urbain et le maire. Le chef d'îlot, même si le maire a son mot à dire, recrute lui-même les membres de son équipe ce qui peut faciliter l'organisation de résistance. Cependant, il faut savoir que tout le personnel « défense passive » doit participer à des entraînements programmés à l'instigation de la *Kommandantur*.



Frédéric Curie et le groupement de Résistance Sécurité parisienne

Libéré, après avoir exécuté la période de quinze mois de prison, Frédéric Curie retrouve le corps. Le 15 janvier 1942, il prend le commandement de la 22^e compagnie *Choisy-le-Roi* sise à Vitry-sur-Seine.

Malgré les mises en garde des autorités allemandes, il cherche à poursuivre ses activités clandestines et prendra contact avec des organisations résistantes⁸⁸.

Comme en témoigne Maurice Couget, sous-directeur de la prison de la Santé, Frédéric Curie est demeuré de 1942 à 1944 en rapport étroit avec lui pour différentes actions en faveur des internés politiques de la Résistance.

Ainsi, Maurice Couget explique la participation de Frédéric Curie à *l'élaboration du plan qui a permis le 12 juin 1944, en liaison avec les groupes d'action directe de libérer Jean-Pierre Levy*⁸⁹, membre de l'Assemblée consultative d'Alger, arrêté au cours d'une mission en France, incarcéré à la prison de la Santé. Après une tentative d'évasion, ratée, depuis le Palais de Justice, le 19 juin 1944, il devait grâce à de faux certificats médicaux être transféré à l'infirmerie de la prison de Fresnes. C'est sur le trajet qu'il fut libéré par l'attaque de la voiture cellulaire.

De même, tout au long des années d'occupation, chaque fois que possible, les sapeurs résistants procédaient à des sabotages de l'extinction des incendies touchant aux intérêts allemands comme le fera le 26 mai 1944 Curie, en prenant l'initiative de détourner les véhicules qui se déplaçaient vers un incendie déclaré dans les bâtiments réquisitionnés pour l'organisation Todt⁹⁰. Mais très tôt, Frédéric Curie a pour objectif la constitution d'un réseau de résistants spécifique au régiment des sapeurs-pompiers de Paris et dès 1942 constitue le noyau qui deviendra, bien plus tard, *La Sécurité parisienne*. Il était formé par trois officiers : lui-même, Charron et le lieutenant Blanc qui, ultérieurement, devenu capitaine, relatera les faits^{91,92}.

En 1942, j'étais dans la caserne de la 2^e compagnie des sapeurs-pompiers de Paris, au bureau que le capitaine partageait avec ses lieutenants lorsque survint le capitaine Curie que je ne connaissais que de nom et qui demande au capitaine commandant la 2^e compagnie son accord pour une course à effectuer avec le lieutenant Blanc, sans autre explication, explique René Blanc. Nous nous rendons alors place d'Italie, où, dans un café inondé de soleil, assis à une table, deux cafés furent commandés. Le capitaine Curie, détail dont je n'ai rien oublié, sortit de sa poche deux morceaux de sucre, denrée rare à l'époque, sucra les deux cafés et me dit : J'ai quelque chose à vous dire. J'ai besoin de votre parole d'honneur que, quoi qu'il en soit, ceci demeurera entre nous. A quoi j'acquiesçais. Le capitaine Curie me dit alors qu'il « montait un mouvement de résistance aux ordres directs de Londres » et me demanda si je voulais en faire partie. Je lui répondis affirmativement et le remerciai d'avoir pensé à moi qui désirais depuis toujours entrer sérieusement dans la Résistance tout en respectant ma mission « Pompiers de Paris ». Le capitaine Curie me dit que je serais nommé capitaine dès que Londres aurait fait passer l'ordre de faire de la Résistance à ciel ouvert et il me donna ses premières instructions : constitution d'une unité de résistance, cloisonnement absolu, etc. Je n'ai jamais su pourquoi le capitaine Curie, que je ne connaissais pas, m'avait choisi parmi bien d'autres.

⁸⁸ Comité national militaire du mouvement Résistance - Front national - Libération Nord - Honneur de la Police - Police et Patrie - N.A.P. (noyautage de l'administration publique) et le Groupe du service de santé de la région de Paris. En décembre 1943, il fut en particulier agent actif n° 1 460 de renseignement du groupe du colonel Eychène alors en liaison avec le C.N.R.

⁸⁹ Jean-Pierre Levy, compagnon de la Libération, fut responsable du mouvement Franc-tireur et un fidèle soutien de Jean Moulin.

⁹⁰ L'organisation Todt est le nom d'un groupe de génie civil de l'Allemagne nazie créé par Fritz Todt et qui a bâti usines d'armement, camps de concentration et lignes de fortification comme le mur de l'Atlantique et la ligne Gustave.

⁹¹ Le capitaine Beltramelli, qui appartient à l'O.C.M., sera muté à la 3^e compagnie (Port-Royal) et rejoindra la Sécurité parisienne un an plus tard.

⁹² En ce qui concerne la Sécurité parisienne, les trois officiers de 1942 (Curie, Blanc et Charron) passent à six à la fin du premier semestre de 1944. Chacun devait recruter au moins quatre chefs de section qui devaient à leur tour trouver trois chefs de groupe.

Le noyautage par l'O.C.M. du régiment de sapeurs-pompiers de Paris avait permis de former en son sein un réseau actif qui ne comportait pas moins de 150 sapeurs-pompiers⁹³, ensemble cohérent mais dépendant. Or, comme le relate René Blanc, Frédéric Curie poursuivait son objectif de monter un mouvement indépendant de résistance « aux ordres de Londres ».

Au début du mois de janvier 1944, les conséquences de l'arrestation du capitaine Gros et du lieutenant Gaunay sont graves. Si quelques sapeurs-pompiers demeurent auprès de l'adjudant Pierre⁹⁴, la masse du réseau régimentaire au sein de l'O.C.M. est désorientée par l'absence de directives de leurs anciens chefs et réagit en se dispersant.

Certains sapeurs-pompiers sont alors tentés de se tourner vers d'autres formations de résistants. Or, Frédéric Curie tient plus que tout à ce que ses hommes restent groupés et, dans le mois, développe, à partir du noyau créé en 1942, une structure à laquelle il donne le nom de Sécurité parisienne dont les initiales sont celles de la devise « sauver ou périr » mais aussi celles de « sapeurs-pompiers ».

Ce groupe, il le veut pour maintenir au corps tous les hommes et il y parvient au cours du premier semestre 1944. Il le veut ordonné et hiérarchisé dans un but d'efficacité.

Il s'agit donc d'une sorte de reprise en main d'éléments qui auraient pu faire défaut au régiment entraînant une réduction d'effectif avec un effet préjudiciable au fonctionnement et à l'efficacité donc à la protection des Parisiens ou des habitants du département de la Seine.

En somme, ce qu'offrait à ces officiers le capitaine Curie, c'était la résistance d'abord, mais aussi la possibilité de demeurer fidèle à leur mission, de rester à leur poste de combat de sapeur-pompier⁹⁵.

A la fin du semestre, la structure qui comportait au départ cent cinquante sapeurs-pompiers de l'ancien réseau a été consolidée par un recrutement massif dans les compagnies d'incendie, lui donnant par là même une existence propre.

Son objectif sera des actions de sabotages et surtout l'installation du gouvernement provisoire de la République française à Paris (G.P.R.F.).

Ce qui explique que, avec cette volonté de maintenir cette cohésion sous un commandement unique, il diffusera le 15 août, veille de la Libération de Paris, une consigne dans les compagnies d'incendie⁹⁶.

Ainsi, pendant la période 1940-1943, de nombreux sapeurs-pompiers de Paris s'investissent dans toutes les formes de résistance, préparant la libération de la capitale.

Timothée Castanon fusillé à Fresnes le 20 juin 1944.

A mes camarades Dédé et Roger principalement et à tous les autres et ainsi qu'à toute la grande famille des sapeurs-pompiers. Joseph soit toujours un bon pompier et pense à ton père...

(Extrait d'une de ses lettres à sa famille. Collection Musée de la Résistance nationale, don d'André Breton (Ivry-sur-Seine en 1966))

⁹³ Témoignage d'André Deguin.

⁹⁴ L'organisation de l'adjudant Pierre rallia par la suite la Sécurité parisienne (rapport Blanc).

⁹⁵ Rapport du capitaine Blanc.

⁹⁶ Cf. p. 95.

LOI n° 773 du 7 août 1942 punissant de la peine de mort la détention d'explosifs et les dépôts d'armes.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1^{er} . -

- Tout individu qui, sans autorisation régulière, fabriquera ou détiendra soit des machines ou engins meurtriers ou incendiaires, agissant par explosion ou autrement, soit des substances explosives quelconques, quelle qu'en soit la composition, sera déféré au tribunal spécial créé par la loi du 24 avril 1941 et puni de la peine de mort.

Art. 2. -

L'article 31

du décret du 14 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, est modifié ainsi qu'il suit :

<< Tout individu qui détiendra un dépôt d'armes ou de munitions de la 1^{ère}, 4^e, 5^e ou 8^e catégorie sera déféré au tribunal spécial créé par la loi du 21 avril 1941 et puni de la peine de mort.>>

Art. 3. -

Dans tous les cas, les règles spéciales de procédure prévues par la loi Du 24 avril 1941 seront applicables.

Le tribunal ordonnera, en outre, la confiscation soit des machines, engins ou substances explosives, soit des armes ou des munitions.

Art. 4. -

Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables, dans la mesure où ils exercent leur industrie ou leur commerce, aux fabricants ou aux vendeurs régulièrement autorisés, ni aux personnes qui, dans un délai de cinq jours à partir de la publication de la présente loi, auront régulièrement déclaré soit les machines ou engins ou substances explosives, soit les dépôts d'armes ou de munitions qu'ils détenaient, au commissaire de police ou au commandant de la brigade de gendarmerie de leur domicile ou du lieu de détention.

Art. 5. -

Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 7 août 1942.



Titre deuxième :

28 - Le 29 août sur l'Hôtel Crillon © BSPP

Vers la libération de Paris



29 - Une des préoccupations essentielles des parisiens cet été là est le ravitaillement. On a de plus en plus faim. Les rations sont constamment réduites. Les prix du marché noir ne cessent de monter à mesure que le front se rapproche de Paris. Les tickets d'approvisionnement ne sont pas toujours honorés. Après des heures d'attente, les ménagères rentrent chez elles le panier vide. © Roger-Viollet



30 - Omnibus Bastille-Etoile. © Archives de Paris D 38 Z 5 Dès l'automne 1940 sur les 3 500 autobus de 1939, il n'en reste plus que 500 et on voit réapparaître les équipages hippomobiles et naître les vélos-taxis (Henri Michel).



31 - Un garage à vélo dans la rue. C'est l'autorité militaire allemande qui a réglementé minutieusement la circulation dans Paris. Les vélomoteurs et les motocyclistes doivent être munis d'une autorisation délivrée par la préfecture et il y a priorité des voitures allemandes au croisement (Henri Michel, Paris allemand) © Archives de Paris D38 Z 5.



32 - Sinistrés au centre d'accueil de la Croix-Rouge. © Archives de Paris D 38 Z art. 5



33 - L'entrée d'un abri anti-aérien. © Archives de Paris D 38 Z art. 5/48 20



34 - Affichette posée sur les murs du lycée Henri-IV. © Archives de Paris 1371 W art. 1087



35 - Destructions causées par les bombardements aériens. © Archives de Paris D 38 Z art. 3

Dans quel contexte les sapeurs-pompiers de Paris poursuivent-ils leurs engagements ? Quelle est leur place dans la libération de Paris ?

« À peine le front allemand est-il percé en Normandie que la capitale française se trouve tout à coup au centre de la stratégie et au cœur de la politique⁹⁷ ».

Le 3 juin 1944, le Comité français de libération nationale (C.F.L.N.), dirigé par le **général de Gaulle**, avait été transformé en gouvernement provisoire de la République Française, qui siégeait à Alger. Ce G.P.R.F. fut pleinement reconnu par la Résistance intérieure.

À la tête du Conseil national de la Résistance (C.N.R.) créé en mai 1943, Georges Bidault a succédé à Jean Moulin⁹⁸.

Pour de Gaulle, chef de la France combattante, il était essentiel que les armes de la France agissent à Paris avant celles des alliés, que le peuple français contribue à la défaite de l'envahisseur.

Les mouvements de la Résistance et le chef de la France combattante s'accordent sur la **nécessité d'une insurrection**.

L'insurrection est politiquement nécessaire pour maintenir l'unité de la Résistance et une administration nouvelle doit être mise en place avant l'arrivée des alliés.

Le **G.P.R.F.** est représenté à Paris par un délégué général, **Alexandre Parodi**, qui n'a, cependant, pas d'autorité sur les divers groupements de résistants. Pour renforcer les pouvoirs et contrôler l'insurrection, le 14 août, le général de Gaulle lui attribue le rang de ministre délégué.

Le responsable militaire du G.P.R.F., délégué militaire national, est **Jacques Chaban-Delmas**, sous l'autorité du **général Koenig**, commandant en chef des F.F.I.

Le C.O.M.A.C., Comité d'action militaire, est composé de trois membres : **Pierre Villon** du Front national, **Maurice Kriegel** (Valrimont) du M.U.R., **Jean de Vogüé** (Vaillant) du Mouvement de la zone nord.

Le C.P.L., comité parisien de libération, comprend dix-neuf membres sous la direction d'André Tollet représentant partis politiques, syndicats et organisations de la résistance.

Le bureau du C.P.L., en liaison étroite avec l'état-major local des F.F.I., prépare les mesures à prendre le jour du soulèvement pour **coordonner l'action militaire et le mouvement insurrectionnel**.

Le 8 août, F.T.P. et C.O.M.A.C. se mettent à la disposition de **Henry Rol-Tanguy**, chef des F.F.I. de la région parisienne.

Le général von Choltitz arrive à Paris le 9 août. Il a reçu, le 7 août, des mains mêmes d'Hitler son nouveau commandement. À la tête du *Gross Paris*, il dispose de forces importantes : 5 000 hommes sous son commandement direct (20 000 au total peut-être). On lui affecte un bataillon de choc de la 1^{re} armée et des batteries de la 1^{re} brigade de défense contre avion (D.C.A.) et un détachement de 17 chars de la division *Panzerlehr*.

Dans l'ensemble des forces agissantes contre l'occupant, le régiment de sapeurs-pompiers de Paris tient une place singulière : comme l'avait fait observer Jacques Chaban-Delmas : *Il leur fallait à la fois sauver Paris et le libérer*.

Dans la première partie, nous avons évoqué les différentes formes de résistance dans lesquelles un grand nombre d'entre eux s'étaient engagés et, pour certains, dès 1940.

Pour la période concernant 1944 et plus particulièrement pour les dix jours relatifs aux combats pour la libération de Paris, il ne peut s'agir de relater la totalité de leurs actions (en uniforme, en tenue de feu ou en civil), mais de révéler, témoignages à l'appui, le rôle important qu'ils ont joué dans la reconquête de la capitale et le tribut payé.

⁹⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1942-1944, p. 289.

⁹⁸ Jean Moulin, émissaire de de Gaulle, qui effectua en son nom l'unification de l'ensemble des mouvements de la résistance, fut arrêté à Caluire le 21 juin 1943, fut sauvagement torturé avant de mourir dans le train l'amenant en Allemagne.

Les grands ancêtres

On chante beaucoup depuis l'armistice. On chante dans les chantiers de jeunesse, dans les stades, dans les formations plus ou moins paramilitaires.

Nous on veut bien

Mais le tout est de savoir ce que l'on chante.

Et les pompiers de la rue de Poissy (Paris-5^e), par exemple ne connaissent guère que deux chansons pour accompagner leurs exercices.

La Marche Lorraine, bien entendu, diacre hommage aux chers dissidents qui se couvrent de gloire en approuvant l'assassinat en série des Français.

Et le Chant du Déport...

A cause du refrain « La République nous appelle... » qui, mine de rien, veut bien dire ce qu'il veut dire.



Journal "JE SUIS PARTOUT"

Mars 1944

1^{er} semestre 1944. On chante rue de Poissy 5^e arrondissement.

Henri-Lucius Grégoire faisait partie d'un groupe de jeunes en instruction le 16 décembre 1943 : Dans la caserne de Poissy (baptisé le couvent)... l'ampli associé à un tourne-disques 78 tours, permettait de passer des airs à la mode dont certains étaient prohibés... notamment les marches militaires qui avaient le don de nous rendre cette fierté patriotique [...] quant aux paroles... celles des Allobroges et le chant du départ, on les modifiait (par exemple, C'est au roi de verser des pleurs devient C'est aux Chleus de verser des pleurs... Aujourd'hui cela peut paraître puéril mais pour nous c'était une « manifestation gaulliste » qui ne faisait que pasticher ce que nous entendrions sur Radio-Londres dans l'émission les Français parlent aux Français... et bien sûr, notre répertoire comprenait l'incontournable Marche lorraine. Quelques jours après un déplacement dans les rues où nous avons chanté, nous eûmes les honneurs de la presse collabo, ce qui n'eut d'ailleurs aucune conséquence...



Structuration de sécurité parisienne

Nous envisageons maintenant les actions du régiment des sapeurs-pompiers de Paris de mai à août 1944.

| 1.1 *Montée en puissance ; création des compagnies clandestines d'intervention*

Comme il a été dit, suite à l'arrestation de Gros et de Gaunay, Frédéric Curie s'était attaché à développer à partir du noyau créé en 1942 par lui-même, Charron et le lieutenant Blanc puis Beltramelli, Sécurité parisienne, structure de résistants au sein même du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, à laquelle participèrent des anciens du réseau O.C.M.⁹⁹

Sécurité parisienne ayant atteint au 2^e semestre 1944 un effectif important, ses chefs furent alors en mesure de réaliser une répartition géographique de compagnies clandestines d'intervention sans que le service traditionnel du régiment de sapeurs-pompiers de Paris n'en soit affecté.

Lorsque le 6 juin 1944, le général Koenig¹⁰⁰ lance de Londres son appel (au moment même du débarquement allié), Sécurité parisienne peut répondre présent. En juillet 1944, les brassards S.P. seront fabriqués par les sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde, par le sapeur Bottin et par la femme du chef du centre de secours de Maisons-Alfort. Quatre chiffres y sont inscrits : le premier représente la compagnie clandestine, le deuxième indique la section, le troisième le groupe et le quatrième identifie le résistant. En tout, six compagnies clandestines d'intervention et une compagnie de commandement (sous les ordres de Curie, elle comporte 33 hommes) sont créées et rassemblent des effectifs pris dans les compagnies du régiment.

En tout, environ six cent soixante sapeurs-pompiers font officiellement partie du groupe :

la 1^{re} compagnie de 94 hommes est commandée par le capitaine Jacquemin, la 2^e de 30 hommes est dirigée par le capitaine Wendling, la 3^e de 100 hommes est sous le commandement du capitaine Blanc, la 4^e, forte de 170 hommes, est commandée par le capitaine Charron, la 5^e de 117 hommes est dirigée par le sous-lieutenant Pierre, la 6^e de 113 hommes est commandée par le capitaine Muet.

Ces effectifs ont pu être attribués aux compagnies clandestines de Sécurité parisienne grâce à un apport d'hommes des compagnies d'incendie.

Selon Frédéric Curie, 872 militaires figuraient sur la liste des membres de Sécurité parisienne au sortir de la guerre.

| 1.2 *Les missions de sapeurs-pompiers de sécurité parisienne*

Elles sont dans le prolongement des actions antérieures mais elles se développent encore et s'amplifient, y compris pour les formes de résistance passive.

⁹⁹ A propos de Sécurité parisienne citons encore une fois le rapport du capitaine Blanc rédigé à la demande du ministre de la Guerre Diethelm : *Cette création, qui venait exactement au moment opportun (...) satisfaisait parfaitement aux convenances et à la volonté d'action de chacun et ce, pour deux raisons : parce qu'il apportait enfin la possibilité d'une résistance collective et coordonnée, parce qu'il permettait aux officiers qu'il groupait de continuer à remplir intégralement leur mission de sapeur-pompier (...).*

¹⁰⁰ Après avoir rejoint la France libre dès juillet 1940, avec des volontaires de la B.B.L.E. (brigade blindée de la Légion étrangère), le général Koenig se distingue à Bir Hakeim en juin 1942 et commandera les Forces françaises de l'intérieur (F.F.I.) en 1944. Le rôle le plus important de Koenig fut de faire évoluer les relations avec les alliés. Eisenhower le reconnaît comme interlocuteur et ce faisant, reconnaît aux F.F.I. le statut d'« armée régulière » sous le contrôle direct des Français. Il sera élevé à la dignité de maréchal à titre posthume.

| 1.2.1 Le renseignement

La première des missions du groupe avait été la recherche, la centralisation et la transmission à Londres de renseignements sur les effets des bombardements, les objectifs à détruire et la manière d'y parvenir. Les plans des aérodromes, des gares de triage, des centrales et transformateurs électriques, des lignes téléphoniques souterraines importantes, des relevés et des photographies de bombardements étaient réalisés à cet effet.

| 1.2.2 Le sabotage d'extinction

La seconde mission consistait à saboter par le minimalisme des interventions (on laisse brûler) l'extinction des incendies touchants des intérêts allemands ou pour le moins limiter l'efficacité des secours portés aux établissements et aux usines travaillant pour les Allemands avec suffisamment de subtilité pour laisser croire à une réelle neutralité. On peut citer en exemple de sabotage une action conduite à la suite de renseignements donnés par le lieutenant Charron, qui opérait sous les ordres de Frédéric Curie, à la fin du premier trimestre 1943 : un wagon-citerne échappé au bombardement de la Standard Oil, récupéré est expédié à la gare de Noisy-le-Sec. Il n'en partira pas ; il est bombardé. L'officier détaché auprès de l'officier allemand chargé de contrôler les interventions des sapeurs retarde sa venue sur place et les sapeurs-pompiers peuvent en son absence utiliser une technique facilitant l'incendie : le plein jet des lances d'incendie qui véhiculent le carburant en flammes et accentuent aussi les dégâts¹⁰¹.

| 1.2.3 Le transport d'armes—Les détournements de matériel et de combustibles

Le groupe fit également des transports d'armes à l'intérieur de Paris au profit des maquis des Forces gouvernementales près de Nemours¹⁰². Le sergent-chef Maurice Lemaire ira ravitailler ces maquis avec une camionnette chargée de fûts d'essence prélevés sur le stock du quartier Duplex. Des vivres et des couvertures, prises à des miliciens, bénéficieront aux mêmes maquis. En outre, Sécurité parisienne réquisitionne, grâce à certaines complicités, 14 000 litres de carburant au profit de l'état-major du général délégué à l'administration des territoires occupés. Ce carburant est alors stocké dans un garage du corps à Vitry-sur-Seine¹⁰³.

| 1.2.4 La lutte contre la milice

Écoutons le capitaine Blanc¹⁰⁴ : Pendant l'été 1944, la milice¹⁰⁵ occupait le lycée Saint-Louis. Je connaissais ce lycée à double titre : j'y avais préparé Saint-Cyr pendant l'année scolaire 1935-1936 comme pensionnaire et il faisait partie de mon secteur (2^e compagnie des sapeurs-pompiers de Paris) donc je le visitais assez régulièrement à ce titre. En août 1944 je fus avisé que la milice, qui avait occupé les lieux, avait déménagé en raison de la tournure que prenaient les événements, laissant seulement sur place un milicien et un stock de munitions dont des mines en assez grande quantité. Le capitaine Curie et moi y fîmes une descente inopinée, le milicien fut rapidement désarmé et le capitaine Curie s'empara de son pistolet, il dit ensuite au milicien, qui n'en menait pas large, d'abandonner son uniforme, de se mettre en civil, de se perdre dans la nature. Ce n'était qu'un pauvre gosse fourvoyé, nous lui laissions une chance. Restait le problème des armes, des munitions et des mines, assez pour faire sauter une partie du Quartier Latin. Ne connaissant rien aux mines et ne sachant comment les évacuer je fis appel à mon beau-frère, prisonnier évadé de l'Oflag 13 A de Nuremberg reconverti officier du génie. Avec la voiture de service de la 2^e compagnie nous fîmes donc un certain nombre d'allers-retours entre le lycée Saint-Louis et la redoute des Hautes-Bruyères à Villejuif, redoute où des gens de la résistance venaient déposer des armes prises aux Allemands ou s'approvisionner sur les stocks existants. Il nous fallu franchir plusieurs barrages de contrôle, mais la couleur de la voiture fut un sésame, bien que mon beau-frère fut en civil, ce que les Allemands eurent le bon goût de ne pas remarquer... Ainsi fut réglé le problème de la milice au lycée Saint-Louis.

| 1.2.5 La distribution de tracts

Enfin, étaient effectuées des distributions de tracts par les sapeurs-pompiers tels ceux imprimés par un groupement de la S.N.C.F. et par le *Front national*¹⁰⁶ du IX^e arrondissement. Sur ces tracts, figurait l'ordre à tout le personnel du régiment de rester sur place ; il rappelait également la mission de ce corps et il interdisait de partir en dissidence, en soulignant qu'un groupe de résistance spécifique était formé et qu'il fallait suivre ses directives. Toutes les actions conjointes, concomitantes préparent l'ultime combat pour la libération de Paris du 19 au 26 août. Elles furent poursuivies en relation étroite avec toutes les forces engagées dans cette bataille et toutes les formes de « résistance passive » seront développées.

¹⁰¹ Rapport Charron.

¹⁰² Ces maquis rassemblaient en 1944 entre 4 000 et 5 000 hommes. Ils sont commandés par Paul Delouvrier. Ce dernier, haut fonctionnaire promis à un grand avenir après la guerre, après avoir fait l'École des cadres d'Uriage et avoir été reçu au concours de l'Inspection générale des finances en 1943, avait rapidement rejeté le régime de Vichy et devint très vite un agent de renseignement au profit d'un réseau anglais. C'est en 1944 qu'il prend la tête de deux maquis à Nemours et à Milly, maquis qui ont pour mission d'emmener le général de Gaulle à Paris dans le cas où la 2^e D.B. ne pourrait le faire. (...) *Le transport* [par le régiment de sapeurs-pompiers] *du commandant D. jusqu'à Nemours s'effectua le 6 août à travers les formations allemandes qui refluaient.* In *Résistance, La Voix de Paris* du 6 septembre 1944.

¹⁰³ Rapport du capitaine Blanc. C'est Maurice Lemaire qui a procédé à cette récupération.

¹⁰⁴ Témoignage écrit du capitaine Blanc.

¹⁰⁵ Organisation paramilitaire française de type fasciste créée en janvier 1943 par Vichy. Placée sous l'autorité de Pierre Laval, elle est, en fait, dirigée par son secrétaire général, Joseph Darnand.

¹⁰⁶ Organisation de résistance créée par le P.C.F. le 15 mai 1941 mais qui s'est élargi ultérieurement à des non-communistes.



Fonctions traditionnelles et actions résistantes au cours des journées du mois d'Août

| 2.1 Le contexte

Pour saisir la diversité et la complexité des actions à partir du mois de juillet, il faut avoir à l'esprit que l'avance des troupes alliées, leur approche de Paris, créent du côté allemand la double nécessité de gérer l'évacuation de la capitale des personnels civils et militaires des états-majors de la *Luftwaffe*, de la *Kriegsmarine*, des transmissions et transports et de maintenir en place le plus longtemps possible cette voie parisienne d'évacuation de leurs troupes échappées de Normandie tout en gardant une emprise sur le fonctionnement du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Le 15 août, à Paris, Rol-Tanguy, chef des F.F.I. de la région parisienne, a lancé un appel aux forces gouvernementales auxquelles appartient le régiment des sapeurs-pompiers de Paris. Les pompiers, organisés militairement, sont un apport précieux. Pour les combats, les compétences spécifiques de certains pompiers sont très utiles : au cours de la libération de la capitale, les groupes des compagnies spéciales, en raison de leur formation, aident en particulier à la pose de mines anti-chars et à l'instruction dans des postes de commandement F.F.I. au maniement d'explosifs et au déminage.

Par ailleurs, la semaine de la Libération exigeait des liaisons constantes entre les groupes de résistants et la préfecture de Police et aussi la transmission d'informations aux troupes alliées. Les sapeurs-pompiers de Paris jouèrent pleinement ce rôle pendant l'exercice des fonctions traditionnelles. En raison de la destruction des lignes téléphoniques par les bombardements, le régiment s'était doté de voitures T.S.F. et de 5 voitures P.C. (poste de contrôle) avec 5 postes téléphoniques permettant des liaisons entre elles ou avec le réseau urbain. A Paris, il s'agit de la *transmission de renseignements par le téléphone et par la TSF dont trois postes fonctionnaient : un aux Invalides, un à la Préfecture, l'autre sur l'Arc de Triomphe. Captage par T.S.F. d'émissions militaires allemandes et exploitation du renseignement*^{107,108}.

Ainsi, les sapeurs-pompiers qui poursuivent l'exécution de leurs fonctions traditionnelles au sein du régiment assurent, du 16 au 26 août, 1 098 sorties dont 312 pour les feux et en même temps leurs interventions renseignent très précieusement les F.F.I. combattant dans Paris. Pour ceux de Sécurité parisienne, quoique appartenant à une organisation résistante qui leur est propre, leur rôle est indissociable des actions coordonnées dans une structure qui intègre l'ensemble des forces de résistance et des résistants de toutes tendances politiques. Les sapeurs-pompiers qui oeuvraient avec les F.F.I. en dehors des opérations traditionnelles se mettent en civil et évitent ainsi de compromettre aux yeux des Allemands le corps dont ils font partie. Le commandant Camus y veille. Pour autant des exceptions confirmeront la règle : deux sapeurs-pompiers attachés à Sécurité parisienne, s'affranchissant des ordres formels du commandement, avaient de leur propre initiative, en tenue et armés, engagé des actions et furent arrêtés par les Allemands. Le commandant Camus condamna leur action.

Le contexte évoluait et des sapeurs-pompiers rencontraient de plus en plus de difficultés dans leurs diverses opérations. Les troupes allemandes en retraite réquisitionnèrent, entre le 13 et le 21 août, des véhicules du corps : cinq voitures de liaison, trois camionnettes, deux camions, vingt-deux motocyclettes et le bateau-pompe « Paris ». Les sapeurs-pompiers de Paris devaient également voir les difficultés s'accroître pour réaliser l'alimentation en eau des engins de lutte, en raison des destructions progressives du réseau incendies. Ainsi, avant de relater chronologiquement quelques opérations des sapeurs-pompiers à partir du 10 août, il convient de rappeler non seulement le courage, la loyauté, mais aussi la volonté de cohésion avec l'ensemble des combattants qu'ils déployèrent au cours de la semaine marquée par l'insurrection.

¹⁰⁷ Rapport du capitaine Blanc.

¹⁰⁸ Ouvrage de George LANGELAAN, *Missions spéciales*, Paris : Robert Laffont. Le 24 août, l'auteur doit rentrer en contact avec un aviateur caché depuis trois semaines et qui ne peut sortir car il ne parle ni ne comprend le français. *Je peux le joindre au téléphone !! s'étonne-t-il. Le pompier : c'est l'automatique. On a coupé toutes leurs lignes. Vous pouvez y aller.*

Jusqu'au 26 août, Sécurité parisienne assumera, dans une parfaite organisation avec l'ensemble des soldats du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, les missions traditionnelles de sauvegarde des vies et des biens parallèlement aux combats de la Libération de Paris et diverses missions en lien avec cet objectif. Cependant, par mesure d'équité, nous ne devons pas oublier que si certains sapeurs-pompiers de Paris poursuivent leurs combats dans des provinces occupées où ils assument des responsabilités au sein de leur réseau¹⁰⁹, d'autres sont revenus dans la région parisienne, forts d'une longue expérience de résistance. Parmi eux, prenons deux exemples.

Antoine Fratacci, que nous avons cité parmi les résistants de la première heure (1940) et qui appartenait au réseau Béarn depuis décembre 1943. Revenu en Ile-de-France, il fut F.F.I. dans le groupe d'Issy-les-Moulineaux du 1^{er} janvier 1944 au 11 août 1944. « *Tout d'abord combats, attaques de camions ennemis en convois, ensuite pénètre sur les terrains d'aviation de Buc, Toussus et Villacoublay, pour introduire du tétrachlorure dans les réservoirs de chasseurs Fick. 190 Allemands en instance de chasse. 20 appareils ne revinrent pas* ». Le 11 août 1944, il a été pris sur le fait alors qu'il allait saboter le 21^e chasseur. Il avait jeté son récipient. Considéré comme incendiaire, il est arrêté et immédiatement fusillé¹¹⁰.

De même, nous pouvons signaler les actions de Robert Dubernard, qui a eu un sort moins cruel. Son action donne une image de la diversité des combats. Engagé volontaire au R.S.P.P. (régiment de sapeurs-pompiers de Paris) le 7 mai 1942, il était entré aussitôt en résistance et participa à une propagande anglophile, fabriqua des clous pour crever les pneus des véhicules allemands. Le 16 août, il est dans le groupe Beethoven à Houilles et appartient aux corps francs qui s'attaquent aux convois allemands. On le retrouvera le 24 août dans Paris¹¹¹. Au-delà des sabotages d'extinction, les résistants entreprennent celui des itinéraires allemands par modification ou destruction de panneaux indicateurs. *C'est ainsi qu'à Choisy-le-Roi, aux environs du 15 août le détournement des convois allemands a provoqué un embouteillage qui dura toute une nuit*¹¹².

| 2.2 Les 17 août - 18 août - 19 août

On retrouve les sapeurs-pompiers de Paris à la préfecture de Police.

Le 17 août – Charles Luizet, préfet de la Corse, avait été nommé préfet de Police de Paris dès le mois de juillet mais il ne put entrer à Paris que le 17 août, juste à temps pour assurer ses fonctions quand la police se saisit de la préfecture.

Les combats s'intensifiaient et les pompiers paient leur tribut de morts dans ces actions où se mêlent les secours traditionnels et les combats armés. La complexité de leurs missions se comprend à travers le fait qui se produit **le 17 août** : le médecin-lieutenant **Pouységur** se rend dans une voiturette à feu de cheminées au secours d'une personne blessée boulevard Magenta (X^e). A la hauteur du carrefour des *Galleries Lafayette*, il est atteint à la tête par une rafale de mitraillette tirée par les Allemands et meurt sur le coup. Son chauffeur, Chesne, est gardé à vue par les autorités d'occupation. *Après intervention d'un officier de la L. V.F.*¹¹³ *auprès du commandant allemand*, il alerte la caserne et peut rendre compte des faits au capitaine commandant la compagnie¹¹⁴.

Le 18 août 1944 - Le général Hary (Henri Martin) est à la tête des Forces gouvernementales qui relèvent directement du gouvernement provisoire de la République française et dont le régiment des sapeurs-pompiers de Paris est une composante¹¹⁵. La 4^e compagnie, à 17 h, occupe le poste D.C.A. rue de Rennes (cinéma Lux).

Le 19 août – Le capitaine Migette de la Garde républicaine de la caserne Tournon demande le concours du capitaine commandant la compagnie afin d'obtenir la reddition des allemands occupant le Sénat. Les pourparlers commencent à 16h et se poursuivront le 20.

| 2.3 La journée du 20 août

| 2.3.1 Un nouveau commandement pour le régiment des sapeurs-pompiers de Paris

Quand, le 20 août 1944, à la caserne Champerret¹¹⁶, le lieutenant-colonel Charles Aimé Camus reçoit, sur ordre du préfet Charles Luizet, le commandement du régiment, il prend également la direction de Sécurité parisienne organisée par Curie. Le lieutenant-colonel Camus aura donc la responsabilité des hommes poursuivant uniquement les missions traditionnelles et de ceux qui, après l'exécution de ces missions, le plus souvent en civil, agissent dans le cadre de Sécurité parisienne et participent aux combats auprès des F.F.I.

¹⁰⁹ Gasc et Gayet ont été fusillés le 19 avril 1944 en Savoie et Legay le 18 septembre 1944 à Avignon.

¹¹⁰ Service historique de la Défense Vincennes.

¹¹¹ Service historique de la Défense Vincennes.

¹¹² Rapport du Capitaine Blanc.

¹¹³ La légion des volontaires français contre le bolchevisme a été créée en 1941 par des collaborationnistes pour prêter main forte à l'armée allemande sur le front de l'est.

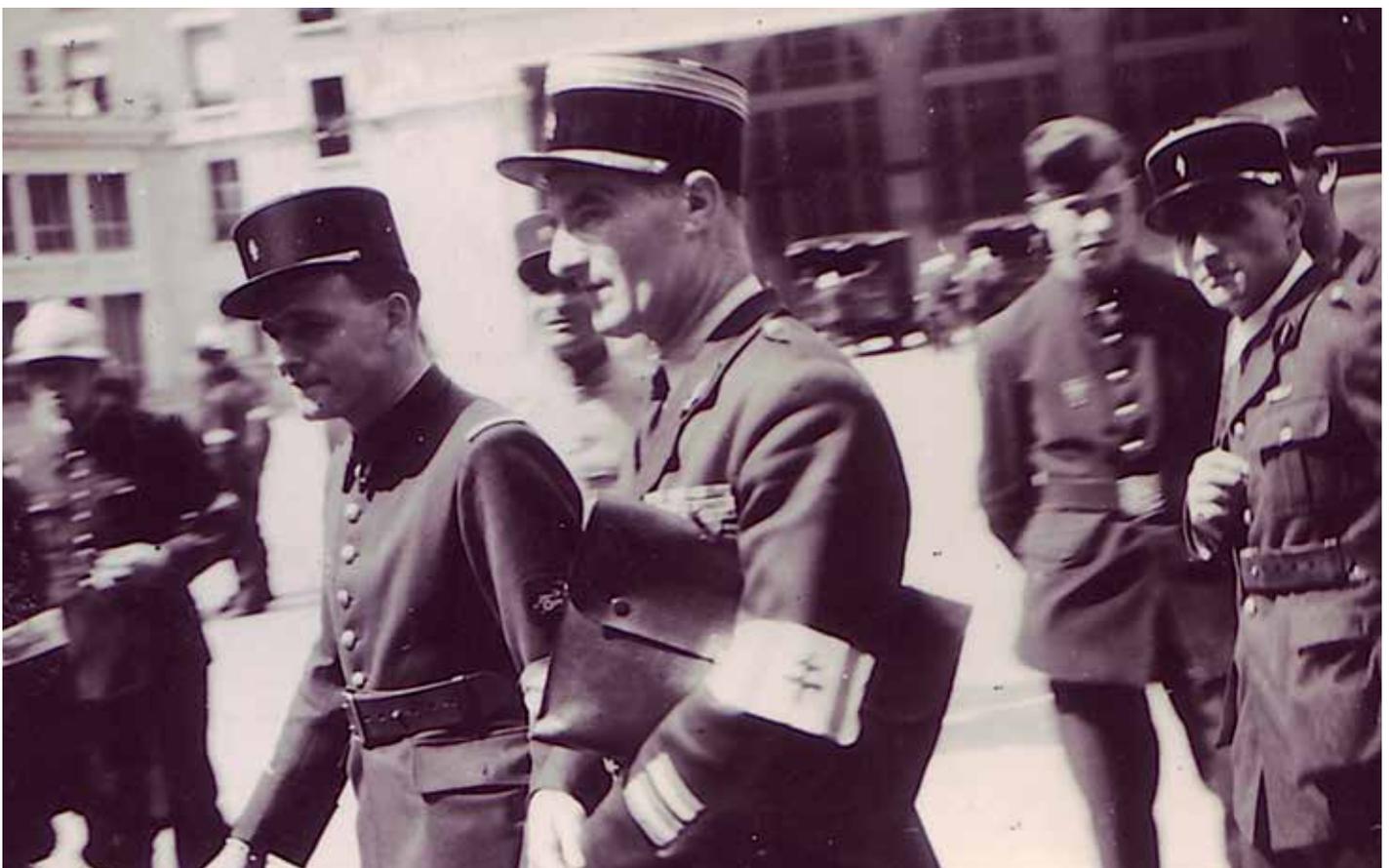
¹¹⁴ Cf. Rémy BROCARD, *Revue historique des armées*, 1994.

¹¹⁵ Il y a un autre général dont la présence à la préfecture de police est significative, c'est le général Hary, dont de Gaulle avait dit qu'il devait se mettre au moment propice à la tête de la Garde républicaine (que Vichy appelait garde de Paris) du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, de la garde mobile de la Gendarmerie. Cf. Henri NOGUERES, *Histoire de la Résistance*, tome V.

¹¹⁶ L'état-major du régiment des sapeurs-pompiers de Paris se situe à la caserne Champerret.



37 - Etat-major du RSPP 20 août 1944: Curie, Camus, Beltramelli. © Frédéric Plancard



38 - Prise commandement du Colonel Camus à l'état-major du R.S.P.P à la caserne Champerret le 20 août 1944. © BSPP

REGIMENT de SAPEURS - POMPIERS
-----oooOooo-----

-V-

- ORDRE du REGIMENT n° I -

Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs du Régiment
de Sapeurs-Pompiers,

Le GOUVERNEMENT PROVISOIRE de la REPUBLIQUE FRANCAISE m'a fait
l'honneur de me donner le commandement temporaire du Régiment.

Cette marque de haute confiance que je dois uniquement à la
fermeté de mes opinions toujours manifestées au grand jour, me donne le
droit de compter sur votre dévouement absolu en toutes circonstances.

Depuis 1940, vous avez pu parfois vous demander avec anxiété
ou était votre Devoir : ceux qui ont le coeur bien placé ont trouvé leur
voie, d'autres sont restés hésitants.

Aujourd'hui, la situation est nette : le devoir de chacun est
clairement tracé.

Certains Officiers, gradés et sapeurs ont reçu, de leurs groupe-
ments de résistance des missions individuelles ou ont été incorporés dans
des unités de combat : ils doivent obéir à des chefs mandatés spécialement
à cet effet et connus d'eux.

Tous les autres, sans exception, doivent continuer à assurer,
sous la direction de leurs chefs habituels, la mission du Régiment : la
Défense de PARIS et du Département de la SEINE contre l'incendie et autres
calamités.

Aucune excuse ne pourra être invoqué par personne pour s'affran-
chir de cet ordre formel : toute désobéissance sera réprimée avec une
sévérité imposée par les circonstances.

Il ne faut pas qu'on puisse jamais dire que le Régiment de Sapeurs-
Pompiers de PARIS a failli à ses traditions en ne répondant pas "Présent"
à une demande de secours.

Le Régiment n'est et ne sera jamais à la solde d'aucun parti :
seul le bien public est son but.

Vous pouvez compter sur moi, comme je compte sur vous, pour faire
honneur aujourd'hui et demain, comme toujours à la devise de notre cher
Drapeau bientôt retrouvé.

VIVE LE REGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS.
VIVE LA FRANCE.

- PARIS, le 20 Août 1944 -

Le Lieutenant-Colonel CAMUS
Commandant provisoirement le Régiment,



En effet, alors que les alliés progressaient vers Paris, le préfet de police Luizet avait donné l'ordre à Sécurité parisienne de prendre le régiment en main dans la nuit du 19 au 20 août. Le 20 août, à 11h50, les chefs de Sécurité parisienne prennent le commandement du régiment de sapeurs-pompiers. Le capitaine Curie, qui est promu au grade de commandant, devient commandant en second. La prise de commandement s'est effectuée *sans aucune opposition d'un commandement indécis, n'ayant plus la confiance ni des officiers ni de la troupe. Certains officiers supérieurs furent écartés de leur poste*¹¹⁷.

Dans son rapport, en date du dimanche 20 août 1944, le capitaine Sarniguet note : *10h, rassemblement à Duplex des sections de combats*¹¹⁸. *10h15, arrivée du commandant Camus qui vient à mon bureau faire coudre ses galons de lieutenant-colonel. Le commandant Curie, tenue déjà galonnée, s'affaire pour donner les derniers ordres à exécuter pour la prise du Quartier Central (...) Les brassards sont sortis et tamponnés pour ceux qui n'avaient pas le cachet officiel du régiment. Curie est l'animateur, Camus parle de l'opération (...) 11h50 prise de commandement du régiment par le lieutenant-colonel Camus qui dans un exposé très court fait un récit de la situation. J'ai rencontré Curie qui m'a fait part de ses intentions. C'est lui qui a fourni le plus gros travail et a risqué sa vie plusieurs fois pour mener à bien la tâche entreprise (...).*

Le colonel de Marguerittes, alias Lizé, commandant le département de la Seine pour les F.F.I., fait parvenir au lieutenant-colonel Camus l'attestation délivrée le même jour certifiant que *Le Groupement de résistance du régiment de sapeurs-pompiers de Paris dit Sécurité parisienne fait partie intégrante des Forces Françaises de l'Intérieur*¹¹⁹. Le colonel Camus s'adresse, ce jour-là, aux officiers, sous-officiers, caporaux sapeurs : ses proclamations sont édifiantes, très claires¹²⁰.

Nous en retiendrons deux extraits :

Depuis 1940, vous avez pu parfois vous demander avec anxiété où était votre devoir : ceux qui ont le cœur bien placé ont trouvé leur voie, d'autres sont restés hésitants. Aujourd'hui, la situation est nette, le devoir de chacun est clairement tracé.

Et cette injonction : *Les sapeurs-pompiers ne doivent pas oublier :*

- a) que leur mission essentielle est le service incendie à assurer sous la direction des chefs actuellement en fonctions ;*
- b) seuls leurs chefs régulièrement mandatés ont le droit de leur donner des ordres pour ce qui concerne leur activité en dehors du service incendie*¹²¹;
- c) toute désertion au profit d'un groupe quelconque est un abandon de poste...*

Sapeurs-pompiers de Paris, tous à vos postes pour sauver ou périr et réaliser la sécurité parisienne.

Nous relevons aussi : *Le régiment n'est et ne sera jamais à la solde d'aucun parti : seul le bien public est son combat*¹²².

| 2.3.2 Actions des sapeurs-pompiers de Paris le 20 août

La coopération avec les F.F.I. était établie¹²³, concrétisée par des rencontres telle celle des capitaines Suchet et Montsegon avec les F.F.I. du secteur sud. Sont également établies les liaisons avec les policiers - commissariats et postes.

Une attestation concernant un sapeur-pompier résistant, en date du 31 mai 1945 signée par le commissaire divisionnaire Joseph Lamboley, dit Georges, chef du groupe de résistance « Police et Patrie » met en évidence, en très peu de mots, diverses formes d'actions du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Au cours de la semaine de la libération, nous avons eu sous nos ordres le caporal Charbonnier André (n° 4 660) qui, en compagnie de camarades, a assuré la garde d'incendie et participé à la défense de la préfecture de police du 16 au 26 août 1944. A pris part à divers coups de main contre l'ennemi, ce qui a permis de ramener butin et prisonniers malgré de lourdes pertes de son groupe.

¹¹⁷ Rapport du capitaine Blanc.

¹¹⁸ C'est-à-dire des six compagnies spéciales citées.

¹¹⁹ Les F.F.I. ont regroupé l'ensemble des forces de la Résistance intérieure (Armée secrète, O.R.A., F.T.P.F., etc.) sous le commandement du général Koenig à compter de mars 1944.

¹²⁰ Il s'agit de l'ensemble des sapeurs-pompiers qui composent les deux groupes distincts par leurs activités opératoires.

¹²¹ En fait, comme le dit Henri-Lucius Grégoire, cela était explicité dès le recrutement aux nouveaux arrivants : *C'est mon sergent instructeur, Germain Marquette, qui, en réponse de l'information de notre appartenance au groupe, nous a dit que désormais, nous ne devons recevoir d'ordres que de lui et me confia ultérieurement la fonction de secrétaire clandestin, ce qui allait devenir la 3^e compagnie de Sécurité Parisienne.*

¹²² Pourtant, nul n'est dupe. L'unité dans le combat nécessitée par l'insurrection ne peut cacher les enjeux politiques, la perspective des luttes à venir. Quant au colonel Camus, il est dit qu'il fut un gaulliste de la 1^{re} heure.

¹²³ On verra dans le Titre III les difficultés affrontées par les anciens pour faire reconnaître Sécurité parisienne comme groupe distinct.

A assuré diverses liaisons avec les commissariats et postes de police avec les sapeurs :

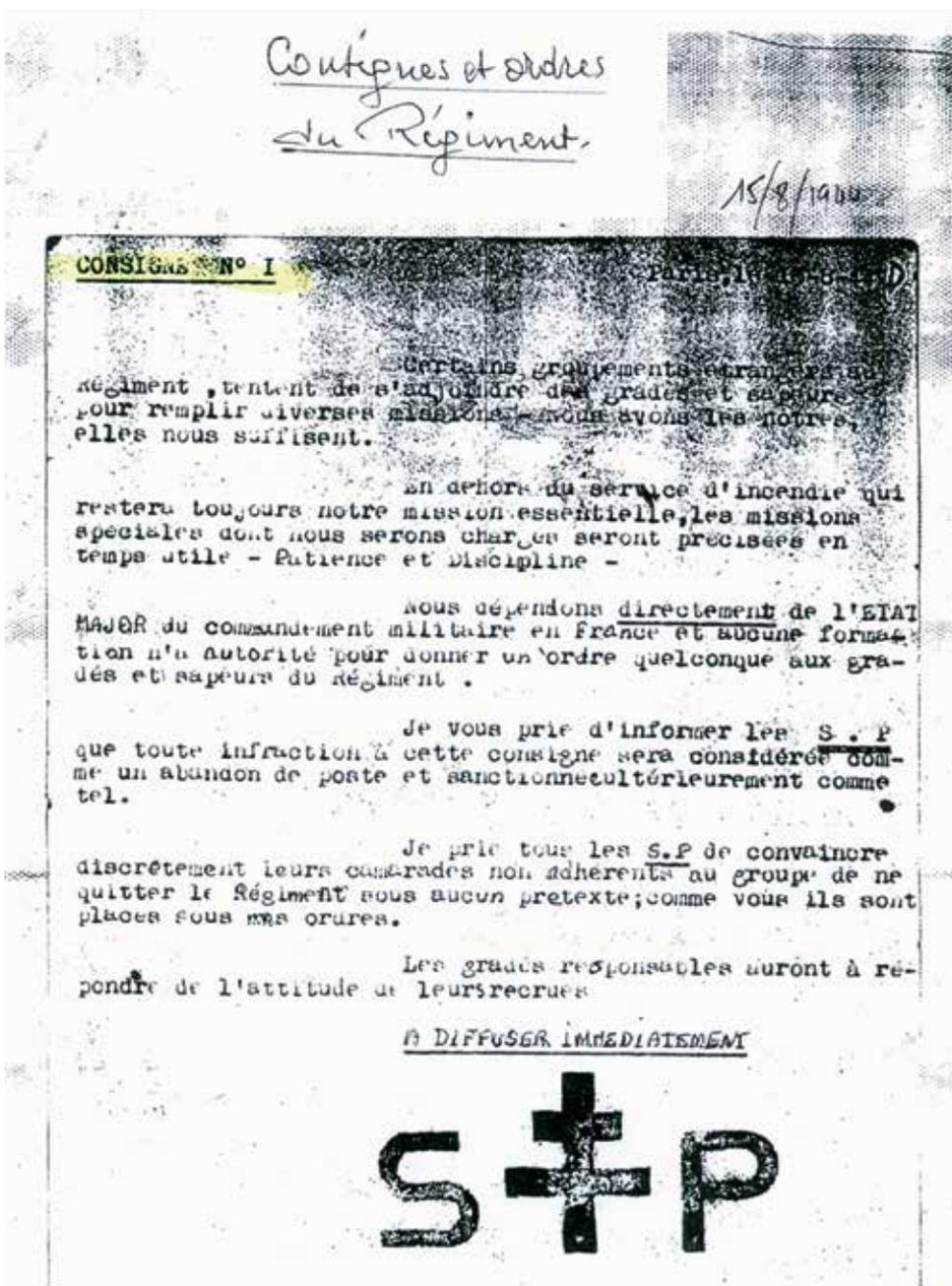
- Huard Jean, matricule 7305, de la 2^e compagnie ;
- Deprez Jean, matricule 7301, de la 2^e compagnie ;
- Laumel Jacques, matricule 7286, de la 2^e compagnie ;
- Orsat René, matricule 7310, de la 2^e compagnie.

A participé à la prise d'un canon de 20 millimètres le 21 août 1944 ¹²⁴.

Le 20 août, le sapeur **Breton** et le sapeur **Namur** de la 12^e Cie à Vaux-le-Penil, de Sécurité parisienne sont fusillés par les allemands en Seine-et-Marne. Le sapeur **Mary** est tué à Saint-Ouen et le sapeur **Bertaud** à la mairie de Montreuil. Le danger s'accroît. Il faut désormais aussi faire la part des incendies provoqués par les F.F.I. qu'il faut aider et ceux qui doivent être éteints. A. Calmette ¹²⁵ relate que le 20 août, lors d'un incendie de 50 000 dossiers S.T.O. au ministère du Travail par trois jeunes O.C.M. : *Les pompiers, arrivés à 20h00 pour éteindre le feu, ont tout fait pour rendre la destruction plus complète.*

Le 20 août, la 2^e compagnie, informée de l'existence d'un dépôt d'armes au greffe du palais de justice, organise leur récupération.

40 - Consignes & ordres du régiment © Henri-Lucius Grégoire



¹²⁴ Dès lors, le combat de toutes les forces montrent une cohésion sans faille dans des conditions difficiles : selon le gardien de la paix Norbert Fournier, dans la nuit du 19 au 20 l'approvisionnement en armes et munitions de la préfecture de police, mobilisera tous les moyens, les pompiers et même les voitures à bras.

¹²⁵ Cf. Article de Rémi Brocard, Revue historique des armées, n° 2, 1994, p. 49.

| 2.4 Les actions du 21 août

Le 21 août, avec deux véhicules incendie de la caserne de Poissy, nous nous sommes rendus au journal L'Auto pour chercher le premier journal de Paris libéré : L'Information officielle des armées de la République. Ce journal fut imprimé à Paris sous la responsabilité du docteur Pierre Favreau. Il y en avait 180 000 exemplaires¹²⁶. Nous en avons chargé la moitié dans notre fourgon. Notre mission était de les distribuer au poste de commandement des bataillons nord (Château-Landon) et est (Chaligny) qui les achemineront ensuite dans les compagnies dépendant de leurs commandements ; ils seront à leur tour répartis dans les centres de secours dont les hommes les distribueront aux Parisiens et sur les barricades. A notre passage, place du métro Jaurès, nous avons été arrêtés, collés au mur et notre fourgon fouillé. Ils ne devaient pas savoir lire le français et nous avons été relâchés et avons mené à bien notre mission sous la mitraille. Quant à l'autre fourgon, je crois savoir qu'il eut de graves ennuis et des blessés¹²⁷.

Les journaux ont été distribués les 21 et 22 août en pleine bataille.

Le 21 août, les pompiers de la 4^e compagnie, en civil, exécutent une mission après une prise de contact avec les F.F.I. du V^e arrondissement. Ils les instruisent sur l'emploi des mines antichar mais il n'y a pas de détonateur à la préfecture. Ils utilisent alors des grenades comme amorçage de fortune.

Le 21 août, deux sections (quarante-quatre hommes) de la 7^e compagnie, se rendent - en civil - à la préfecture de Police pour renforcer les F.F.I.¹²⁸

Le 21 août, le sapeur **Année**, participant à l'attaque d'un nid de résistance allemande dans le X^e arrondissement, est tué à l'angle du boulevard Magenta et de la rue Lafayette, par balle.

Par ailleurs, le travail quotidien des sapeurs-pompiers parisiens était d'autant plus difficile que, s'ils avaient en principe l'avantage de pouvoir se rendre en tous lieux au bénéfice des luttes contre l'incendie, ils étaient souvent pris sous le feu en s'y rendant. Le commandant en second, Frédéric Curie, rappelle aux pompiers que les véhicules de liaison doivent circuler lentement et avertir très tôt chaque fois qu'un détachement allemand est en vue et s'arrêter à l'ordre.

| 2.5 Les actions du 22 août - les pompiers et les barricades

Le 22 août, Paris se couvre de barricades – six cents seront construites à l'appel de Rol-Tanguy, chef régional des F.F.I. Image de l'insurrection populaire, les barricades qui, au cours de l'histoire de Paris, ont jalonné les révoltes et les colères du peuple, ne sont pas qu'un symbole, même si elles ont un effet psychologique très important.

Certes, en ces jours d'insurrection, elles ont un objectif fondamental, faire participer les Parisiens à leur propre libération. Sur le nombre impressionnant de constructions, si beaucoup ont un intérêt militaire réduit et se doivent, cependant, pour l'essentiel, d'empêcher la circulation de l'ennemi, quelques-unes ont une importance particulière et les pompiers sont appelés à participer à leur érection. A la demande du capitaine Suchet, l'après-midi, une section de la 4^e compagnie est engagée, à 22h, rue de Vaugirard, pour la confection d'une barricade. Furent concernés également :

- La 6^e compagnie – Grenelle : 4 sergents, 5 caporaux, 14 sapeurs ;
- La 9^e compagnie – Montmartre : 2 sergents, 3 caporaux, 14 sapeurs ;
- La 11^e compagnie – Sévigné : 3 sergents, 3 caporaux, 17 sapeurs ;
- La 22^e compagnie – Vitry : 1 sergent, 3 caporaux, 18 sapeurs.

Des barricades sont ainsi construites avec des voitures, des meubles et des arbres abattus par les sapeurs.

Le 22 août – Henri-Lucius Grégoire raconte comment il a assuré avec ses compagnons de la 2^e compagnie le ramassage de blessés et l'extinction de véhicules allemands boulevard Saint-Germain entre autres, puis dans la nuit, fit une reconnaissance au pont Saint-Michel présumé miné¹²⁹.

Le 22 août, les F.F.I. ont mis le feu à 17h30 à un convoi de matériel qui devait partir pour l'Allemagne. C'est pourquoi le chef de bataillon Curie donne ordre de ne pas lutter contre cet incendie.

¹²⁶ C'est un franc-maçon (Pierre Favreau) qui, le soir du 19 août, fit imprimer 180 000 exemplaires de L'Information officielle des armées de la République. Appelant à la levée en masse, cet appel fut distribué à tous les quartiers de Paris par les pompiers le 21 août, où les combats de rue se multiplièrent.

¹²⁷ Témoignage du sapeur Henri-Lucius Grégoire.

¹²⁸ Cf. article de Rémi BROCARD, Revue historique des armées, n° 2, 1994, p. 49.

¹²⁹ Dans ces deux cas, il est expressément précisé qu'il s'agit de missions exécutées en civil. Par ailleurs, si les ponts en amont et en aval de Paris étaient détruits, contrairement aux alertes concernant ceux de Paris, von Choltitz a reconnu : *J'en avais besoin pour mes propres opérations militaires*. Cf. Charles Tillon, *Les F.T.P.*, Paris : Union générale d'éditions, rue Garancière, 1962-1967



44 - Barricade rue Saint-Placide © Musée Jean Moulin/Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris



45 - Sapeur-pompier près de l'hôtel Majestic © Musée Jean Moulin/Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris

| 2.6 Les 23 et 24 août : missions en civil et actions en tenue

Dès le début de l'insurrection, les allemands ne se contentent pas de prélèvements de véhicules du régiment des sapeurs-pompiers de Paris ; ils n'hésitent plus à s'en prendre aux pompiers en tenue. Le 20, ils avaient attaqué le centre de secours de Nanterre ; le 23, ils mitraillent un fourgon-pompe avenue Pasteur. A partir de cette date, s'ils ne se hasardent plus que dans les artères principales, ils attaquent des lieux importants. Ce jour-là, cinq chars attaquent le Grand Palais. Il s'ensuit un gigantesque incendie et les pompiers mettent en position vingt-trois lances qui sont tailladées par les Allemands. Nous avons vu comment la permissivité pour la circulation des véhicules des pompiers avait été utilisée, d'abord pour passer la ligne de démarcation dès 1940, puis pour le transfert de matériels vers les maquis dans diverses régions. Mais, au cours de la deuxième quinzaine d'août 1944, cette liberté de mouvement se réduit. Elle permet cependant encore de les charger de missions indispensables pour le combat libérateur de Paris.

Entré au régiment des sapeurs-pompiers de Paris à 18 ans, le 16 décembre 1943, Henri-Lucius Grégoire, 2^e compagnie de la rue de Poissy (V^e), raconte : *Le 23, qui était mon jour de permission et celui de mes dix-neuf ans, j'étais volontaire et je fus donc dirigé sur la préfecture de police où ma compagnie avait un poste permanent. Je fus affecté à la barricade érigée à l'angle des boulevards Saint-Michel et Saint-Germain dite des Sacrifiés, sur laquelle venaient buter les nombreux tirs des chars stationnés au Sénat. Cette barricade étant le poste avancé qui défendait la préfecture de police*¹³⁰. Ainsi, le commandant Curie ordonna le 23 août à toutes les compagnies de relever les positions des barrages et les emplacements occupés par les Allemands¹³¹; c'est à 17h que le commandant de la 7^e compagnie reçoit l'ordre de faire reconnaître les barrages mais aussi leur nature. Ce même 23 août, participèrent aux combats plusieurs sections mises à disposition de chefs F.F.I. *Le lieutenant Mouchonnet, de la 6^e compagnie, obtint du colonel l'autorisation de se placer avec sa section à la disposition des F.F.I. du XV^e arrondissement*¹³².

Le 24 août, la 4^e compagnie est en contact avec le poste central F.F.I. du V^e arrondissement pour reconnaître des armes prises à l'ennemi. Il s'agit de fusils antichars mais les munitions seraient dans un train à Bercy. En effet, une reconnaissance sur les lieux permet de récupérer ces munitions et des mines qui sont transportées à la préfecture de Police.

A 12h15, un adjudant de la caserne du Vieux-Colombier transporte dans un fourgon-pompe 50 millions de francs de la Banque de France au ministère des Finances, place Saint-Sulpice.

Le 24 août, à 15h, une section de la 11^e compagnie avec à sa tête le sergent Pfeiffer se rend aux ordres de l'état-major F.F.I., 13 avenue de Neuville et à la même heure, la 22^e compagnie, sous les ordres du sergent Ramstein, est appelé par le responsable F.F.I., rue de la Croix-Nivert à l'angle de la rue de la Convention, pour la construction de barricades.

La 22^e compagnie s'y rend également. Nous retrouvons ce 24 août, le groupe Beethoven de Robert Dubernard. Il participe à la capture de deux sous-officiers de la S.S. avec leurs armes et une patrouille allemande de neuf hommes. On le retrouvera le 26 août.

Les 23 et 24 août, des sapeurs-pompiers furent chargés de missions de liaison dans Paris et hors de Paris. Comme le relate Pierre Lemaire de Sécurité parisienne de la 14^e compagnie Duplex : *J'ai connu le docteur Pierre Favreau pour l'avoir conduit pendant une dizaine de jours pour des liaisons dans Paris avec des PC de résistants. A partir du 21 août, nous avons traversé les lignes allemandes afin de prendre contact avec les premiers éléments des armées alliées, ce qui a été réalisé à Lisses (dans l'Essonne). Après ce premier contact, nous sommes rentrés à la préfecture de police pour rendre compte. Le 23, il fallait atteindre le PC de l'armée Leclerc et en fin de soirée, nous avons rencontré des troupes sous les ordres du général Valin près d'Etampes qui nous a indiqué que l'état-major demandait se trouvait au château de Rambouillet où était également le général de Gaulle. A notre arrivée, M. Favreau a été conduit par un officier d'ordonnance auprès du général de Gaulle qui lui a fait une lettre à transmettre au préfet de police, lui disant que la division Leclerc entrerait dans Paris ce jour. Nous étions le 24 août. La rentrée sur Paris a été très mouvementée : deux barrages allemands, fouille générale, interrogation sur notre présence dans le secteur (...) et vers 10h00, nous étions à la préfecture pour remettre la lettre au préfet. C'est donc là que s'est terminée ma présence avec le docteur Pierre Favreau.*

Les sapeurs-pompiers motocyclistes réalisèrent également des missions¹³³. Le sergent-chef Henry Chauveau avec le sapeur Roger Sarté, tous deux de la 11^e compagnie (Sévigné), ont, du 21 au 25 août 1944, transmis des renseignements à l'état-major de la 2^e D.B. de Leclerc.

¹³⁰ Henri-Lucius Grégoire, lors de son entrée au régiment des sapeurs-pompiers de Paris, était déjà dans un groupe de résistants (cf. portrait page 108).

¹³¹ Rapport du capitaine Charron, commandant la 4^e compagnie de Sécurité parisienne sur l'activité de son unité.

¹³² Rapport du capitaine Charron, commandant la 4^e compagnie de Sécurité parisienne sur l'activité de son unité.

¹³³ Le caporal d'instruction d'Henri-Lucius Grégoire, Jacques Poisson, deviendra l'agent de liaison motocycliste du préfet Luizet.



46 - Leick © Mairie de Paris



47 - Le 25 août, les véhicules de la division Leclerc (2^e D.B.) entrent dans Paris par le sud et la place Denfert-Rochereau (14^e). © Musée Jean Moulin / Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris

Parmi leurs nombreuses missions de liaison, citons celle du 24 août sur ordre du commandant Curie : il s'agissait officiellement de reconnaissance de fumées suspectes ; en réalité, ils ont informé le général Leclerc, qu'ils trouvèrent à Etampes, des positions allemandes au sud de Paris. *Les renseignements étaient sous plis fermés et nous les mettions dans nos vestons de cuir derrière la doublure. On avait de faux ordres de mission bien sûr écrits en allemand qui nous permettaient d'aller voir sur tout incendie. Autrement dit, ça nous permettait d'avancer dans la campagne, il y avait toujours une fumée quelque part. Et nous voyagions en tenue de sapeur-pompier avec des motos de sapeur-pompier*¹³⁴.

Pour le sapeur Roger Sarté qui l'accompagnait :

*Nous sommes allés rencontrer le général Leclerc pour lui dire les difficultés que nous rencontrions à Paris. Nous l'avons rencontré au-dessus d'Etampes, dans un bivouac, il a été très sympathique et très simple. Mais des messagers comme nous, il en recevait tous les jours, il était un peu réticent*¹³⁵.

La dangerosité des activités fut permanente du 21 au 24 août^{136,137}.

| 2.7 Le 25 août - on se bat dans tout Paris - participation aux combats avec la 2^e DB

Il y avait eu des tentatives des sapeurs-pompiers dès 1941 de rejoindre l'Afrique française du Nord en passant par l'Espagne et certains sapeurs avaient rallié la 2^e D.B. après son débarquement en Normandie. Ce fut le cas de Despeaux et Lefevres de la 2^e Cie (Poissy) qui partirent pour Alençon et se retrouvaient à Paris ce 25 août.

L'adjudant **Mouchet** participe à l'attaque d'un nid de résistance allemande face au 252 rue de Rivoli. Il se rend à l'angle de la place de la Concorde et de la rue de Rivoli ; pris sous le feu d'une mitrailleuse allemande positionnée sur le toit du ministère de la Marine, il est légèrement blessé. Il tente alors de traverser la rue de Rivoli et est alors mortellement blessé.

| 2.7.1 Le nettoyage des toits : reddition de l'Hôtel Majestic

*Dans la matinée du 25 août, la 1^{re} et la 2^e section de la 3^e compagnie de Sécurité parisienne reçoivent l'ordre d'assurer la protection des toits sur l'avenue des Champs-Élysées entre la rue de Washington et la rue de la Boétie. Le PC était au 116, avenue des Champs-Élysées*¹³⁸.

Le sapeur **Prochasson** est tombé ce 25 août sur les Champs-Élysées. Il faisait partie d'un groupe sous l'autorité d'un sergent dans le bâtiment 116, avenue des Champs-Élysées. *Il se trouvait sur la terrasse de l'immeuble quand il a été atteint par un tir parti d'une arme probablement située dans l'immeuble d'en face.*

Le caporal **Leick** est tué alors qu'il se joignait aux éléments qui accompagnaient les chars de la 2^e D.B.

Le caporal-chef **Lemaire** apprend qu'un tireur, posté sur un toit de la rue du Château-d'Eau, vise les passants. Il se procure un revolver et se lance à sa recherche. Il le repère sur le toit du 31 et monte au 27. Il est mortellement blessé par le tireur. Le sapeur Renouard le rejoint et est gravement blessé, mais le tireur est abattu.

La 4^e compagnie de Sécurité Parisienne avait participé à la reddition de l'hôtel Majestic. Vers 13h45, les premiers chars Leclerc faisaient mouvement de l'Arc de triomphe vers la place de la Concorde. Vers 14h, lors de l'arrivée des chars de la 2^e D.B., près de l'hôtel Majestic, les pompiers, armés, reçoivent l'ordre de se joindre à eux comme tirailleurs.

Le caporal **Birlinger** traverse les Champs-Élysées avec dix hommes pour se joindre à la division Leclerc. *C'est à ce moment qu'un obus tiré depuis un char allemand positionné place de la Concorde et qui heureusement n'a pas explosé, a fauché la jambe du caporal qui mourra avant d'arriver à l'hôpital du Val de Grâce.*

Henri-Lucius Grégoire se souvient, profondément marqué : *J'ai vidé le petit sac de toile qui me servait de magasin à cartouches et mis le contenu dans mes poches. Le sergent Marquette me demanda d'y placer les morceaux de chair qui jonchaient le sol à l'endroit où venait d'être atteint le caporal Birlinger, ce que je fis après les avoir enveloppés dans mon mouchoir*¹³⁹.

Au cours de cette opération, nous avons stoppé un camion allemand qui tentait de forcer le barrage ; nous avons désarmé et fait 31 prisonniers que nous avons conduits à pied à l'Etat-major Champperret.

Tout au long du trajet, le sergent Peuch, dont le frère avait été l'un des 99 pendus de Tulle, proférait des imprécations à l'encontre des prisonniers et, pourtant, comme nous, les protégera de la vindicte populaire. Puis, la première section rejoignit la deuxième, qui était avec la 2^e D.B. à la Chambre des Députés.

¹³⁴ Témoignage d'Henry Chauveau.

¹³⁵ Témoignage de Roger Sarté.

¹³⁶ Témoignage du sapeur Henri-Lucius Grégoire.

¹³⁷ Le 22 août, le commandant Cocteau-Gallois, chef d'état-major des F.F.I. d'Ile-de-France, aidé du docteur Monod, gagne les lignes américaines, expose la situation à Patton, obtient de rencontrer Leclerc. Bradley donne l'ordre à Leclerc dans la soirée du 22 août de foncer sur Paris. Cf. *Paris libéré, Paris retrouvé* Christine LEVISSE-TOUZE, Paris : Gallimard, Paris Musées, 1994.

¹³⁸ Témoignage d'Henri-Lucius Grégoire.

¹³⁹ Henri-Lucius Grégoire a enterré ses restes près du gymnase de la caserne.



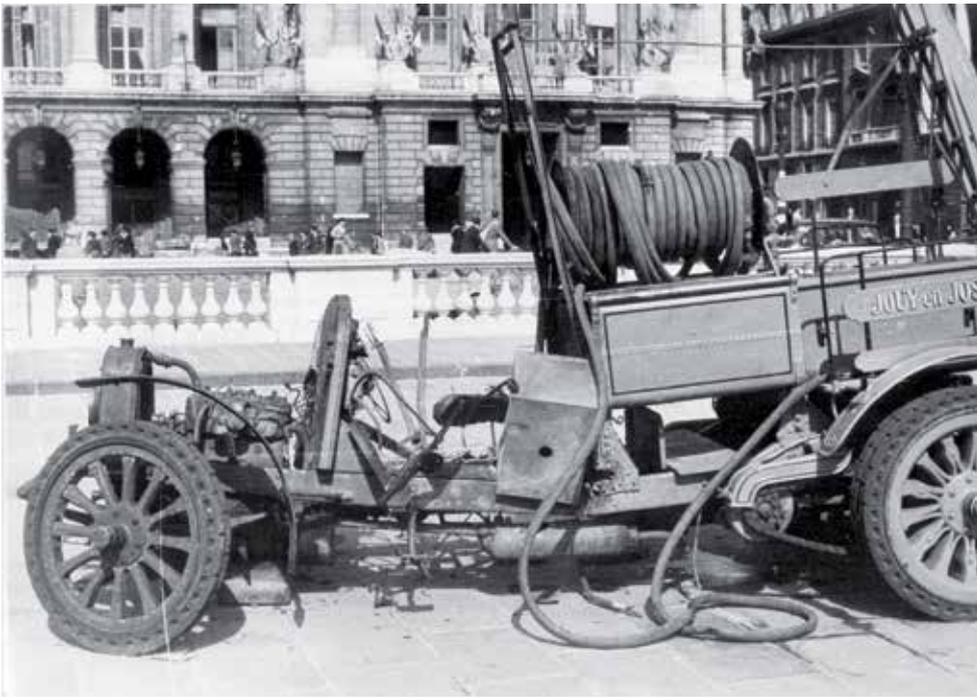
48, 49, 50 - Quatre plaques 69 rue de Strasbourg, Saint-Denis (93). © Mairie de Paris



52 - Photo du caporal Robert Birlinger 23 ans. © François Rousseau in Ici est tombé de Philippe Castetbon, éditions Tirésias



51 - Plaque du caporal Birlinger, mort à 23 ans.



53 - Avec ce véhicule de 1^{er} secours Delahaye modèle 1913 équipant les pompiers de Jouy-en-Josas, les sapeurs-pompiers de Paris ont guidé le groupement du colonel Langlade de la 2^e D.B. jusqu'à la porte de Saint-Cloud. © B.S.P.P.



55 - Sapeurs-pompiers en tenue de combat devant un char allemand neutralisé au jardin du Luxembourg. © B.S.P.P.



54 - Un char Bautzen 2^e D.B. franchit une barricade vers le Sénat. © Musée Jean Moulin / Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris



56 - Pompier montant la garde sur les toits lors de la libération de Paris. © B.S.P.P.

REGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS
Paris; le 25 Août 1944.

n° 222-11

ORDRE DU REGIMENT

-----oOoOo-----

Officiers, Sous-officiers, Caporaux et Sapeurs du Régiment de Sapeurs-Pompiers,

Il y a 50 ans, nous avons eu l'immense douleur de voir l'horrible être gris grimé respirer sur Paris le Drapeau tricolore.

Aujourd'hui, la honte est effacée, nos trois couleurs flottent joyeusement sur la Capitale libérée.

Deux quelques instants, les Drapeaux que nous avons dû caler et planter le 14 Juin 1940, soulevés au son des clairons, sur les façades de nos casernes et de nos C.S.

Qu'notre attitude reconnaissante s'élevé, en ce beau jour, vers le grand soldat qui a refusé, aux jours les plus sombres de la défaite, de désobéir aux ordres de la Patrie et qui a su vaincre dans l'horreur la peur de France, une flamme défilante.

Lorsque nos trois couleurs s'embrassent dans l'air, pendant que le sonnerie "AU DRAPEAU" nous fera frémir jusqu'au fond de nous-mêmes, avec une joie d'intense gratitude pour ceux à qui vous devez cette émotion sainte, pour ceux surtout qui ont accompli le sacrifice suprême et permis leur que jamais la France ne revraie la honte de 1940.

MARIE LES CYGNE,
VIVE LE GENERAL DU GANTILLO,
VIVE LA FRANCE.

Le Lieutenant-Colonel CAMUS,
Cdt par le Régiment :

Camus

57 - Ordre du régiment. © B.S.P.P.



60 - Plaque Bel © Mairie de Paris



58 - Incendie à la Chambre des députés. © Musée Jean Moulin/ Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris



59 - Char 2^{ème} DB



61 - Char des soldats de Leclerc et un camion GMC devant la fontaine Saint-Michel le 25 août 1944 © Musée Jean Moulin / Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris



62 - Attaque de l'hôtel Majestic. © Musée Jean Moulin / Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris

| 2.7.2 La chambre des députés

Sur ordre du colonel Camus, la 3^e compagnie de Sécurité parisienne rejoint la 2^e D.B., dont le sous-groupe Rouvillois avait, avec Leclerc, foncé vers Montparnasse et se dirigeait vers la Chambre des députés et le ministère des Affaires étrangères.

Les marsouins de la 2^{ème} D.B. étaient encore en opération. Avec eux, nous avons participé au nettoyage de ce haut lieu de la République et assuré toute la nuit la garde des prisonniers¹⁴⁰.

Ce témoignage a été confirmé par celui de Germain Marquette, sergent à la 2^e compagnie (Poissy).

Le colonel Rouvillois, de la 2^e D.B., est en charge de l'ensemble Palais-Bourbon/Quai d'Orsay et raconte : *Alors que ses chars attaquent le ministère des affaires étrangères, sur l'esplanade des Invalides, le lieutenant Bureau, chef du char Saint-Cyr, est tué. Le sous-lieutenant Pollingue, des sapeurs-pompiers de Paris, prend sa place, découvre le nid de tireurs ennemis et le détruit.*

| 2.7.3 Objectif : l'école militaire

Le capitaine Charron relate :

25 août. Un corps franc se constitue à l'escadron en vue de reconnaître le métro aérien de Passy à Pasteur. L'opération est menée à bien sur ordre donné par le secteur des F.F.I.¹⁴¹. Vers 16h, en liaison avec des blindés de l'armée Leclerc, le groupe franc se lance à l'assaut de l'école militaire (ordre donné par le lieutenant Mouchonnet) du quartier Fontenoy en passant par l'avenue de Lowendal. 16h30 : nous entrons après un très rude combat, dans l'école militaire par la place Fontenoy. Résultat obtenu : les Allemands se rendent à nous par centaines. Le lieutenant Mouchonnet, avec quelques hommes ramène au PC 122 soldats et 6 officiers. Dans la nuit, la section est désignée toute entière pour garder les portes de Paris dans le secteur du XV^e arrondissement. Ordre donné et signé par le général Leclerc¹⁴².

| 2.7.4 Mobilité des groupes et des hommes – Sur tous les fronts

Les combats sont aussi rudes extra-muros et les appels aux pompiers viennent de différents lieux.

Vers une heure du matin, le chef des F.F.I. de Saint-Ouen fait appel à la 13^e compagnie. Il souhaite un groupe franc d'une douzaine d'hommes pour se rendre à Saint-Denis, en raison d'affrontements avec les Allemands. Dix sapeurs volontaires accompagnent un sergent-chef. 3 allemands sont tués. Le même groupe se déplace l'après-midi pour un renfort à Saint-Ouen, puis dans le XVIII^e arrondissement, il participe à l'occupation de la caserne de Clignancourt, où il y a des tirs isolés.

C'est en banlieue que **Bel** et **Caupain** perdent la vie ; le premier à Gennevilliers, le deuxième au Perreux. Comme nous l'avons vu, Maurice Millet était entré en résistance dès 1940. Dès le mois de mai 1942, il entre en contact pour participer à la résistance organisée avec Justin (Bernard) et est nommé par Marcel Buocheny (commandant Labarre) chef de secteur officier de liaison du secteur ouest de Libération nord. Il est F.F.I. du 18 août 1944 au 15 septembre 1944 (pseudo Telim-Maurice).

Maurice Louis Millet effectue du ravitaillement en armes et munitions du secteur de Bois-Colombes et participe à la prise de la *Kriegsmarine*. Il assure différentes missions dans l'Oise puis est arrêté à Neuville-sur-Oise avec un responsable de la défense passive de Bois-Colombes. Il s'évade et rejoint le groupe pour la prise des Tuileries. On retrouve son groupe à l'Hôtel de Ville.

Dans les jardins des Tuileries se trouvent une demi-douzaine de panzers, il faudra plusieurs heures d'affrontement pour que les Sherman de Colment, soumis à un feu nourri, atteignent la Concorde.

Le 25 août, le lieutenant **Hahn**, de la 9^e compagnie, est mort au combat au fort de Briche (93).

| 2.7.5 Les tâches traditionnelles et la déportation

En ces journées d'engagement total, dans l'exécution des tâches traditionnelles, les risques n'étaient pas moins grands et s'accompagnaient effectivement de pertes en vies humaines accrues.

Le 25 août, en fin d'après-midi, les sapeurs-pompiers se rendent au Perreux pour un feu de pavillon, au moment où se déroulent des combats entre F.F.I. et Allemands.

Sans nouvelles du fourgon, vers 20h, le chef de garde du centre de sécurité de Saint-Maur envoie en reconnaissance le sergent Guillot, le caporal Creveau, sans succès. On apprendra, le 29 août, par un prisonnier évadé que ces hommes avaient été « pris en otage » par les allemands, ainsi que le sergent Placidet, le caporal-chef Wegmann, le caporal Vimard et les sapeurs Pannard, Jacquet, Digoudo et Billard. Ils avaient été dirigés vers l'usine Thomson. Ils furent pour la plupart déportés avec cinquante-trois civils.

¹⁴⁰ Témoignage du sapeur Henri-Lucius Grégoire.

¹⁴¹ Rapport du capitaine Charron, commandant de la 4^e compagnie de Sécurité parisienne sur l'activité de son unité.

¹⁴² Rapport du capitaine Charron, commandant de la 4^e compagnie de Sécurité parisienne sur l'activité de son unité.

Selon Roger Vimard, l'un des pompiers arrêtés dans la rafle aurait été tué dans le camion qui les transportait vers l'Allemagne et jeté dans un fossé. **Placidet, Wegmann, Creveau, Pannard** sont morts en déportation¹⁴³.

| 2.8 Le 26 août - les combats se poursuivent

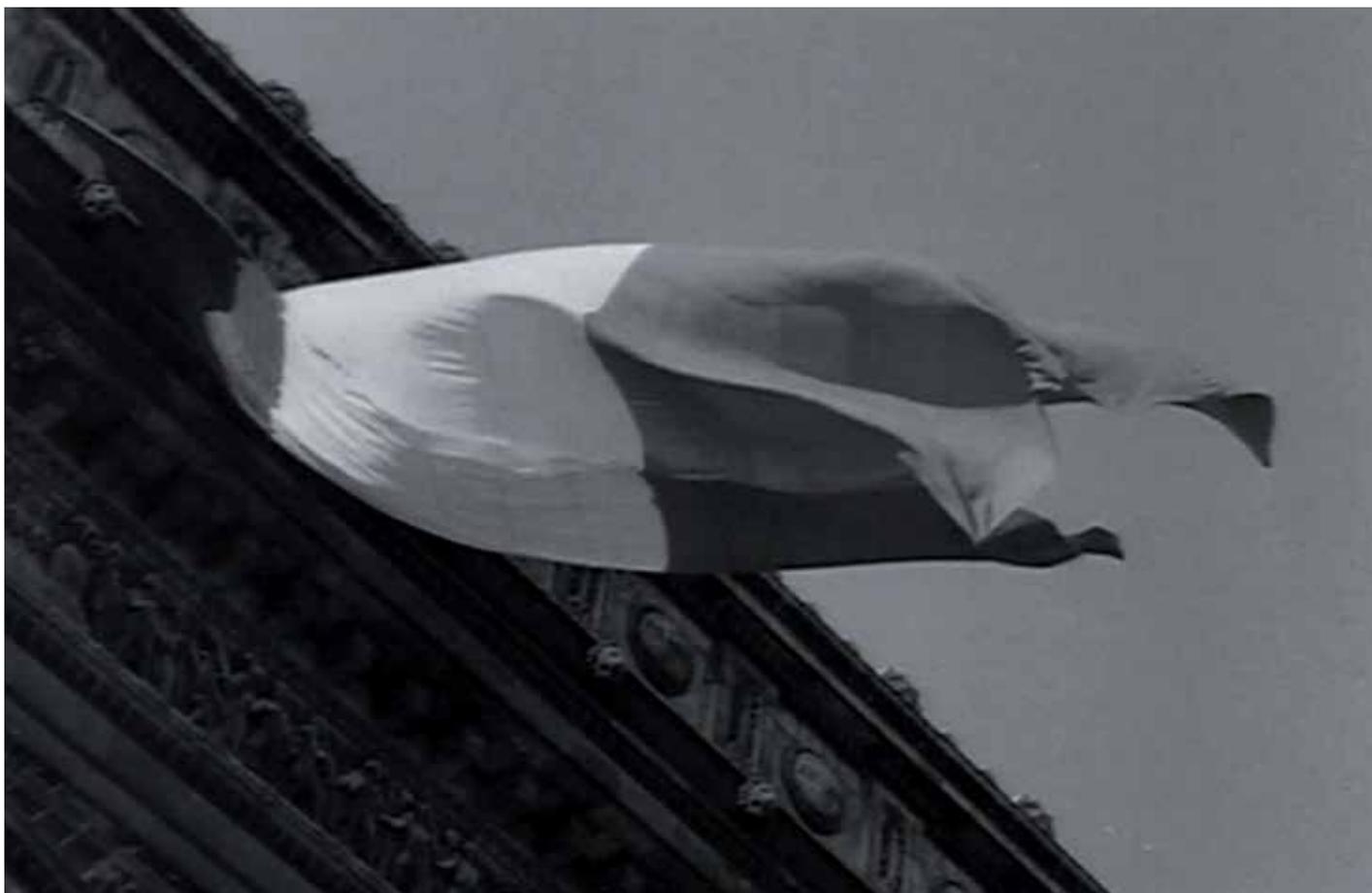
Le rapport du capitaine Charron est clair : « 26 août 1944. Même dispositif que le 25 pour la protection des toits de l'Etoile. Pendant le défilé des forces du général Leclerc, recherche des auteurs de fusillades fréquentes. »

« Le 26 au matin nous sommes rentrés à notre caserne et sommes repartis sur les Champs-Élysées [...] Nous avons été affectés, avec les autres compagnies de Sécurité Parisienne, au service d'ordre et de protection du général de Gaulle [...] La surveillance était accrue du fait de la descente de l'avenue par le général de Gaulle et les personnalités. Le rapport du capitaine Charron est clair : 26 août 1944. Même dispositif que le 25 pour la protection des toits de l'Etoile. De plus, notre mission consistait à débusquer des miliciens qui tiraient sur les Champs-Élysées¹⁴⁴.

Mais les engagements se poursuivaient ailleurs. Les éléments de la 14^e compagnie et de la 22^e compagnie concourent au combat sur les toits entourant Dupleix¹⁴⁵.

Caporal-chef Evrard - De la 14^e compagnie - Un engagement a lieu contre les miliciens. Vers 18h30, des tirs proviennent des toits ou de fenêtres de maisons voisines de la caserne Dupleix. Le caporal-chef Evrard a pour mission d'aller sur le toit de l'immeuble. Il est tué d'une balle dans la tête.

Le Sapeur Bertel de la 22^e compagnie constate qu'un franc-tireur harcèle la cour de Dupleix du haut du clocher de l'église Saint-Léon. Il monte avec un autre sapeur au 13 rue de Presles, dans l'immeuble à l'angle de la rue Dupleix et de la rue Alasseur. Les interstices des tours du clocher sont utilisés comme des meurtrières par les tireurs. Bertel meurt, touché par un tir de mitraillette.



63 - Après l'Arc de Triomphe, ce sera la tour Eiffel. Le 25 août après avoir fait confectionner un drapeau tricolore au moyen de six draps, teintés et cousus par les épouses des cadres de la caserne Dupleix, le capitaine Sarniguet met sur pied un détachement pour se rendre à la Tour Eiffel. Il part avec cinq hommes, vers le sommet de la tour, sous les tirs des Allemands barricadés à l'Ecole militaire. Il est midi et demi quand le capitaine Sarniguet commande : Envoyez les couleurs ! C'est le sergent Duriaux qui tire sur la drisse pour faire monter le drapeau en haut du mât. © Musée Jean Moulin / Mémorial Leclerc et de la Libération de Paris

¹⁴³ Cf. Titre III.

¹⁴⁴ Témoignage du sapeur Henri-Lucius Grégoire.

¹⁴⁵ Cf. Titre I.



64 - Plaque Bertel © Mairie de Paris



65 - Deux pompiers en surveillance devant l'Arc de triomphe

26 août 1944. A la rentrée du détachement de la 5e compagnie vers 19 h, coup de main avec les F.F.I. sur l'église Sainte-Clotilde, angle boulevard de la Somme et avenue Stéphane Mallarmé où un groupe de miliciens mitrillait la foule. De nombreux coups de feu furent échangés au cours de cet engagement. Un F.F.I. fut tué¹⁴⁶.

Et les engagements des pompiers se poursuivent aussi en banlieue. On y retrouve le sapeur Robert Dubernard dans le groupe Beethoven. Il participe à l'attaque de convois allemands à Eaubonne (il ne quittera le corps que le 31 décembre 1945). En même temps que les échanges de coups de feu se poursuivent, deux gestes heureux de Sécurité parisienne marquent la mémoire de la libération de Paris et accompagnent la liesse de la population ; déploiement du drapeau tricolore sur l'Arc de triomphe à 12h30, le 25 août¹⁴⁷ avant celui que le capitaine Sarniguet déploiera au sommet de la tour Eiffel en compagnie de plusieurs hommes du régiment à 12h50. Et pourtant, le soir même, les Parisiens eurent à subir des raids de la *Luftwaffe* qui concernèrent 9 arrondissements (III^e, IV^e, V^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XVII^e, XVIII^e, XX^e) signal à 23h30¹⁴⁸.

Le départ des pompiers vers les lieux, dispersés, des sinistres s'effectue alors que les bombardements se poursuivent car les incendies font rage et il faut porter secours aux survivants. Il y aura 189 tués.

Le 30 août, le général de corps d'armée Koenig, gouverneur militaire de Paris, adresse une lettre au chef de corps : *J'ai pris connaissance du compte rendu établi à la suite du bombardement du 26 août 1944. Je félicite les officiers, sous-officiers et sapeurs du régiment des sapeurs-pompiers de Paris de leur activité et de leur dévouement, qui sont dignes des traditions de leur glorieux corps*¹⁴⁹.

Mais, indéniablement, la reconnaissance de l'Union des sapeurs-pompiers anglais est également allée droit au cœur des pompiers résistants : le 31 août 1944, le président de l'Union, M. Ken Backer, envoie la lettre suivante au colonel du régiment des sapeurs-pompiers de Paris : *Les pompiers anglais, réunis dans l'Union des pompiers, saluent leurs camarades de Paris dont le courageux combat contre les nazis a été un bel exemple pour tous. La part prise par les sapeurs-pompiers de Paris dans l'insurrection qui libéra la ville du fascisme restera pour toujours vivante dans l'histoire des pompiers de tous les pays.*

2.9 Les 27 et 28 août - des tâches diverses

Passé la semaine de la Libération, nous avons encore assumé des missions de surveillance des toits dans les lieux où se rendait le Général de Gaulle.

¹⁴⁶ Rapport du capitaine Charron, commandant de la 4^e compagnie de Sécurité parisienne sur l'activité de son unité.

¹⁴⁷ *Nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux de tous les Français le rapport des hommes qui, sous le feu allemand, arborèrent nos couleurs sur l'Arc de Triomphe au milieu des rafales de mitrailleuses et même des obus qui leur étaient adressés par les S.S. en déroute.* in *Résistance, la Voix de Paris* du 6 septembre 1944.

¹⁴⁸ Pour la dernière fois, sur le front de l'ouest, la *Luftwaffe* mène une action d'envergure. Environ 500 appareils de la 3^e flotte aérienne allemande bombarde Paris. Les plus touchés sont les IV^e, V^e, XII^e et XVII^e arrondissements.

¹⁴⁹ D'un tableau comparatif des principales insurrections en Europe, Henri Michel a déduit que seul Paris avait rempli toutes les conditions du succès. Nous pouvons donc affirmer que la participation des sapeurs-pompiers de Paris était un apport important pour la victoire.

Au lendemain de la Libération de Paris, le commandement des sapeurs-pompiers doit résoudre un problème imprévu : loger et nourrir 3 390 prisonniers allemands gardés par les sapeurs-pompiers à la caserne Duplex. Le 29 août, 2 900 seront remis aux Américains, mais 700 nouveaux arrivent. En novembre, 155 seront encore à la caserne Duplex. Par ailleurs, certaines compagnies du régiment partagent, sur ordre du gouverneur militaire de Paris, la garde de soixante-quinze établissements précédemment occupés par les Allemands et des établissements présentant un danger pour la population : des dépôts de munitions par exemple mais aussi, comme lors de grandes catastrophes, la protection des lieux contre les pillages.

En effet, à la fin des combats, on a trouvé un compromis pour définir la composition des forces de la garde des édifices gouvernementaux : 75 % pour les forces gouvernementales dont les pompiers de Paris, 25 % pour les F.F.I.

| 2.10 Après le 28 août à Paris et ailleurs

Si Paris est libéré, les combats pour la libération du territoire se poursuivent et il faut rappeler que, le 9 juin 1944, une ordonnance du gouvernement provisoire désigne les F.F.I. comme « parties intégrantes de l'armée française ».



66 - Prisonniers allemands sous la garde de pompiers de Paris à la caserne Duplex. © B.S.P.P.



67 - Sapeurs-pompiers lors de la libération de Paris. © B.S.P.P., caserne du Vieux-Colombier.

Si le 28 août les organes de commandement F.F.I. sont dissous, des « soldats » sont intégrés à l'armée française s'ils ont signé un engagement volontaire. Il est, cependant, convenu que *les gendarmes et les gardes mobiles passés au maquis retourneront d'office dans leur corps d'origine.*

Ce fut le cas de la majorité des sapeurs-pompiers, quel qu'ait été leur engagement et on voit le retour de sapeurs-pompiers résistants de province, comme le docteur Gros, le 8 septembre 1944. Pour ceux-ci, comme le dit Henri-Lucius Grégoire : *Après les combats dans le département de la Seine, nous avons repris notre service normal dans nos compagnies respectives, conscients de n'avoir accompli que notre devoir.*

Pourtant manquaient à l'appel beaucoup de ceux qui en dehors de Paris, de juin à août et pendant le combat dans la capitale mouraient ailleurs pour notre liberté et nous devons, comme nous l'avons fait pour leurs frères morts en résistance ou déportés de 1940 à 1943 leur rendre hommage, en citant ceux dont les noms nous sont connus.

Le sapeur Bellonger de la 28^e Cie, tué lors d'un engagement avec une patrouille allemande le 19 août 1944 à Avallon (Yonne).

Le sapeur Tinnes de la 3^e Cie, tué le 11 juin 1944 alors qu'il tentait de faire dérailler un convoi allemand sur la ligne Beaumont/Creil.

Le sapeur Villepou de la 28^e Cie, abattu par les soldats allemands, mort de ses blessures le 29 septembre 1944 dans une forêt près d'Orléans (Loiret).

Le sapeur Daligault de la 9^e Cie qui avait rejoint les FFI de l'Eure, tué le 13 août 1944 à Lieurey au cours d'un engagement contre une patrouille allemande.

Le sapeur Jourdan de la 25^e Cie. F.F.I., tué au combat à Chaumard (Nièvre) le 31 juillet 1944.

Le sergent Silbert de la 1^{re} Cie qui avait appartenu au réseau Darius en qualité d'agent P2, arrêté le 15 juin 1944, a été déporté le 20 juillet 1944 à Dora-Buchenwald et est porté disparu.

Le caporal Vézian a disparu au cours d'une mission à Moulins-Engilbert (Nièvre). Son corps a été retrouvé enterré dans un bois voisin.

Gasc et **Gayet** morts en Savoie le 19 avril 1944.

Le sapeur Begin tué dans l'Yonne le 14 avril 1944.

L'asphalte brûlant des rues de Paris ne fut pas le seul champ d'honneur pour les hommes du R.S.P.P.

Après la libération de la capitale, poursuivant le combat pour la libération de la France, certains y laissèrent leur vie. Nous pouvons citer :

Le sapeur Origas de la 11^e Cie, combattant du 24^e bataillon de marche dans l'armée du général de Lattre de Tassigny, il meurt pour la France le 28 octobre 1944.

Le lieutenant Bornerand du 27^e bataillon de marche nord-africain est mort pour la France devant Servance (Haute-Savoie).

Le sapeur Preuilh de la 23^e Cie, engagé dans la 1^{re} armée (3^e bataillon de choc) est mort pour la France le 31 janvier 1945 à Durrenentzen (Haut-Rhin).

Le sapeur Mélinat de la 24^e Cie qui avait rejoint les F.F.I., incorporé au 3^e régiment de chasseurs-alpins, est mort pour la France le 7 septembre 1944 à Levernois (Côte-d'Or).

Le sapeur Loisel mort dans la Nièvre le 23 novembre 1944.

Les actions de chacun de ces hommes du R.S.P.P. sont indissociables, car résistants ou combattants au sein de l'armée, ils avaient eu le courage d'un engagement personnel avec un seul objectif : libérer la France.

Hommage soit rendu à tous.



Quelques portraits de résistants parisiens du RSPP



68 - Henri-Lucius Grégoire. © Coll. Henri-Lucius Grégoire

Henri-Lucius Grégoire

Il est né en 1925, dans une famille de boulanger de « tradition patriotique ».

En octobre 1940, il est élève sur le trois-mâts école, la corvette *L'Ange*, pour une préparation à l'école de maistrance de la marine nationale. Il participe avec des camarades à la manifestation du 11 novembre 1940, place de l'Etoile¹⁵⁰.

Suite à la fermeture de son école, en 1941, il est « reclassé » à l'école Bréguet puis, toujours la même année, dans un centre de jeunesse de la rue Allera (XV^e) et est très déçu que sa candidature ne soit pas retenue à l'école des mécaniciens de la Marine nationale.

En 1942, à 17 ans, ouvrier spécialisé des établissements Deberny et Peignot à la Courneuve, il rejoint un noyau de résistance grâce à Henri Coulon, en relation avec le dépôt de chemin de fer du Bourget-Drancy, où il réalise tracts, graffitis, lacérations d'affiches pro-allemandes, destruction de panneaux de signalisation de l'occupant et participe à la distribution de tracts largués par la R.A.F., à diverses opérations de sabotage et à la surveillance du terrain d'aviation du Bourget. Avec l'intention de partir par l'Espagne en mai 1943, il réussit à se faire embaucher comme manœuvre en zone interdite, à Port-Vendres, sur un chantier de l'organisation Todt. Dans l'impossibilité de réaliser son projet, il revient chez ses parents à Drancy et est incorporé, le 16 décembre 1943, au régiment des sapeurs-pompiers de Paris et renoue avec ses anciennes activités de résistant.

En janvier 1944, il devient membre de Sécurité parisienne, sous le matricule n° 1871. Secrétaire (clandestin) de la 3^e compagnie de Sécurité parisienne, il effectue la confection de faux papiers, d'ordres de missions et de permissions jusqu'au 19 août 1944, où il participe sous le brassard 3132-S.P. aux actions ordonnées par le commandement. Le titre de combattant n° 104 234 a été accordé par décision 252/02 le 1^{er} août 2002 et celui de combattant volontaire de la résistance n° 930 021 le 24 octobre 2003. En effet, le capitaine de marine marchande, Honoré Prats, du réseau Cotre, chef local de l'armée secrète à Banyuls-sur-Mer, atteste avoir rencontré à Port-Vendres Henri-Lucius Grégoire, qui cherchait à partir pour l'Espagne, par l'intermédiaire de Valentin mais celui-ci, arrêté par la Gestapo, a été déporté à Auschwitz.

Il aura été non seulement un très jeune résistant ayant combattu pour la libération de Paris, mais on lui reconnaîtra un autre combat, celui de faire jaillir la vérité sur l'histoire des sapeurs-pompiers de Paris. Henri-Lucius Grégoire, l'un des sept résistants qui créèrent l'association A.C.V. – O.C.M. – S.P., a sans relâche, et malgré les difficultés, travaillé à la mémoire de la Résistance des sapeurs-pompiers de Paris et ses témoignages ont été précieux pour la réalisation de ce tome II.

¹⁵⁰ Alors que toutes les commémorations ont été interdites par l'occupant, près de 5 000 étudiants et lycéens convergent vers les Champs-élysées ce jour-là. Ce premier acte de résistance sera un symbole fort pendant l'ensemble de la Seconde Guerre mondiale.

Capitaine Beltramelli

Né le 9 mars 1909 au Mans (Sarthe). Elève à Saint-Cyr. Il appartient à la 8^e compagnie depuis le mois d'octobre 1935 (régiment de sapeurs-pompiers de 1935 à 1939). Promu capitaine le 25 juin 1939 au 508^e R.C.C. (de septembre à novembre 1939), il obtient d'excellents résultats comme instructeur du peloton des élèves caporaux. Il appartenait au 42^e B.C.C. au moment de sa capture le 6 juin. Interné à l'Oflag IVD le 16 juin 1940, il quitte le camp d'internement pour être dirigé sur Paris le 11 février 1941. Mis en congé de captivité au titre des sapeurs-pompiers à partir du 1^{er} avril 1941, il a été acquis dès son retour à l'idée du combat dans la clandestinité.

A son arrivée en France, il entre dans le réseau de sa cousine, Madame Jane Darboy, qui est arrêtée le 13 avril 1941, en même temps que sa femme. La première, condamnée à mort après 19 mois de cellule, est déportée en Allemagne alors que la deuxième, malade, est relâchée après 3 mois de cellule. Il sait être l'objet d'une surveillance puisqu'il est déclaré « très suspect » lors d'un long interrogatoire. Malgré cela, il poursuit son action et il fournit des renseignements dès décembre 1941 au commandant d'artillerie François, qui disparaît en octobre 1942, sans laisser d'adresse.

Pressenti par ses camarades Gaunay et Gros pour faire partie de l'O.C.M. en décembre 1942, il les rejoint immédiatement. Après l'arrestation de ces deux derniers, il adhère au groupe Sécurité parisienne comme adjoint au fondateur, le commandant Curie. Il fournissait, par ailleurs, des informations à *Patriam Recuperare* (colonel Escheyne) par l'intermédiaire du commandant Curie (agent 1460). En outre, pendant toute la durée de l'occupation, il s'est livré à de nombreux sabotages d'extinction d'incendies, en particulier à Saint-Denis (chantier naval franco-belge, explosion de vedettes rapides, etc.).

*Adjoint au chef de corps pendant les combats de la libération, il a été pour le commandement un collaborateur fidèle, expert, dévoué, ayant organisé dès l'heure « H » un réseau complet de recherches et de transmissions de renseignements. Il a favorisé, par son action personnelle, l'envoi rapide de secours dans les points les plus menacés, animant par son allant et son cran le fonctionnement d'un organisme de sécurité et de combat dont l'action s'avéra par la suite essentielle*¹⁵¹.



Lucien Sarniguet

Fils d'un gendarme de la garde républicaine, il naît à la caserne Lobau (IV^e) le 7 mars 1899. Il est enfant de troupe de 3 à 12 ans. Lucien Sarniguet devance l'appel et s'engage en 1917 et rejoint le front avec le grade d'aspirant. Nommé sous-lieutenant au front et décoré de la croix de guerre avec étoile de bronze et étoile d'argent (après neuf mois de présence au front), Lucien Sarniguet est admis, en 1920, à l'école de Saint-Maixent puis participe à la campagne du Maroc.

En 1925, il entre par concours au régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Promu capitaine en juin 1933, il fait une période au 46^e régiment d'infanterie. Titulaire de nombreuses distinctions, dont la croix du combattant volontaire, il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1937. Il revient au Régiment en 1938.

Dès juillet 1940, il entre au réseau homologué Armée Volontaires qui comprenait des anciens combattants de la Grande Guerre. Les réunions avaient lieu rue Cassette, proche de la caserne du Vieux-Colombier, dont il commande la 4^e compagnie qui subordonne deux autres centres de secours : Malar dans le 7^e arrondissement et le poste des bateaux-pompes dans le 6^e arrondissement et, comme nous l'avons relaté, ses faits de résistance lui valurent des condamnations et emprisonnement. Cf. tome II pages 16-18.

Libéré de prison le 26 octobre 1942. Il prend le commandement, du 5 novembre 1942 au 4 avril 1943, de la 21^e compagnie (Bourg-la-Reine) créée le 2 septembre 1939, avant celui du centre régimentaire d'instruction (casernes Dupleix) du 5 avril 1943 au 19 novembre 1944.

69 - Portrait de Sarniguet, Tour Eiffel © BSPP

¹⁵¹ Dossier Service historique de la Défense, château de Vincennes.

À la prison de Fresnes, les services de Sarniguet au greffe étaient très appréciés et pour éviter son transfert en d'autres lieux la direction sous un prétexte médical le plaça à l'infirmerie. Il y retrouva Coquelet qui y avait été affecté par erreur, puisque le secteur était réservé aux courtes peines. Coquelet transforme un filin d'acier torsadé en corde à nœuds en insinuant des morceaux de tissu entre les brins métalliques et organisa l'évasion de cinq détenus. Sarniguet, champion de tir, avait fabriqué en prison une petite arme d'entraînement qui envoyait des plombs de chasse avec un élastique. En ces temps de pénurie où la nourriture était rare, Lucien Sarniguet, soucieux du sort des familles, avait donné des vélos pour qu'ils puissent chercher de la nourriture dans les campagnes.

Portait de Sarniguet par un codétenu à la prison de Fresnes : Sarniguet était un homme grand et mince chauve, doux, bienveillant. Il inspirait une telle sympathie et on devinait d'emblée en lui un homme si bon qu'on avait du mal à se représenter qu'il était officier d'active (soit dit sans déprécier notre armée). Une de ses plus grandes qualités était son goût de l'initiative. » (Cf. ouvrage *Prisons tragiques, prisons comiques, prisons grivoises*, Lucien Diamant-Berger, Edition Raoul Solar).



70 - Au cours de la promenade à Fresnes : pasteur Durrieux, Diamant-Berger, Todesco, Estival, Deredenat, colonel Michel, Sarniguet, Aladenise, Flon, Coquelet. © Prisons tragiques, prisons comiques, prisons grivoises, Lucien Diamant-Berger, Edition Raoul Solar.



71 - Equipe du régiment de sapeurs-pompiers de Paris aux ordres du capitaine Sarniguet : sapeur Conversy, caporal Rouart, capitaine Sarniguet, sergent Duriaux, sapeur Taillefer et sergent Noël (1^{er} plan) qui ont hissé les couleurs le 25 août 1944 sur l'Arc de Triomphe. © B.S.P.P.

Charles Aimé Victor Edouard Camus

Il est né le 8 avril 1898 à Nancy (Meurthe-et-Moselle). Après une longue et brillante présence à la Légion étrangère, il entre au régiment des sapeurs-pompiers de Paris, où capitaine, il commande la 7^e compagnie de mai 1940 à février 1942. Il est donc présent lors de l'entrée des Allemands dans Paris et sous l'Occupation. En février 1942, il est mis à disposition du ministère de l'Intérieur pour l'inspection technique des sapeurs-pompiers communaux. Il demeure dans ces fonctions, comme chef de bataillon, de juillet 1943 au 1^{er} novembre 1943. On a retenu essentiellement de lui, qu'avec le titre provisoire de lieutenant-colonel, il avait reçu le 20 août 1944 le commandement du Régiment (cf. son discours du 20 août 1944), responsabilité suprême pendant la libération de Paris. Mais, cela bien entendu n'était pas fortuit.

Il fut, selon des proches, un gaulliste de la 1^{re} heure et acquis corps et âme à la résistance. Ce commandement lui a d'ailleurs été attribué au-delà du motif qu'il était le plus élevé en grade parmi les résistants des sapeurs-pompiers de Paris, en raison de son attitude antérieure : *a manifesté dans le commandement de son bataillon un esprit d'indépendance et de fidélité aux traditions de l'armée républicaine*. Cette attitude lui a valu aux heures graves qui précédèrent et accompagnèrent la libération de Paris la confiance unanime des officiers, et le premier d'entre eux en résistance Frédéric Curie, sur lequel il s'appuya en permanence, des sous-officiers et des sapeurs. Il a participé à Sécurité parisienne à compter de janvier 1944 et a travaillé par l'intermédiaire du capitaine Curie au profit du groupement de renseignement *Patriam Recuperare*. Mis à la tête du Régiment, il l'a, grâce à son action incessante, préservé de la débandade, assurant de façon calme, digne, énergique le commandement aux heures critiques, donnant des directives, qui tout en maintenant la protection contre les incendies, facilitèrent les actions de la résistance.

Le 5 février 1945, le directeur de la défense passive et de la protection contre l'incendie estime qu'il doit être confirmé dans son grade. Il fut entre autres, cité pour des services, du 25 août 1944 au 8 mai 1945 pour l'aide à l'armée des Etats-Unis, *par sa coopération et son habileté exceptionnelle, contribue grandement à la protection du personnel et du matériel américain [...]*. Des arrangements spéciaux furent inventés et mis en opération sous sa direction¹⁵².



72 - Le Lieutenant-colonel Camus et le Commandant Curie honoraient à Champéret lors d'une montée des couleurs. © B.S.P.P.

¹⁵² Dossier Service historique de la Défense, château de Vincennes.



73 - Frédéric Curie le 20 août 1944 en tenue et avec le brassard Sécurité parisienne © Frédéric Plancard



74 - Procès Abetz © Frédéric Plancard

Frédéric Curie

C'est un officier dont le cheminement atypique s'explique sans doute par ses origines mais surtout par un caractère qui se révéla, très jeune, original et déterminé comme l'exprime le jugement de ses chefs à l'école de Saint-Maixent. *Très zélé, très ardent, très sympathique, ayant beaucoup de cœur, de caractère franc et ouvert, capable de faire en temps de guerre un excellent chef de section... aime son métier et se dépense sans compter avec une ardeur qu'il faut parfois tempérer...* Cette appréciation restera valable tout au long de sa vie.

Né à Etupes le 20 février 1906, dans une famille profondément républicaine et laïque (il sera, cependant, le seul de la famille à être porté sur les fonts baptismaux du temple protestant d'une localité très luthérienne). Enfant d'agriculteur et de cafetier, il ne perçoit pas sa vie entre « champs et comptoir ». Doué et aimant l'étude, il obtient le certificat puis le brevet élémentaire et le brevet supérieur¹⁵³. Il obtient un sursis pour ses 18 ans à l'école normale, puis part pour le service militaire. Il est rapidement nommé lieutenant de réserve. Il préfère la vie militaire à l'enseignement et est nommé au 3^e bataillon des chasseurs-alpins puis admis à l'école de Saint-Maixent. C'est le 1^{er} février 1934 qu'il est affecté à sa demande au R.S.P.P. Il a 28 ans. Détaché pour diriger un stage concernant les sous-officiers d'aviation, il est noté : *Ses connaissances techniques, son esprit militaire, son entrain, son activité... a su obtenir un maximum de rendement.*

Le 1^{er} septembre 1939, il est commandant en second de la 4^e Cie Vieux-Colombier. Haut grade du Grand Orient, l'idéal maçonnique vers lequel il tend est primordial pour saisir sa personnalité.

Ce portrait permet de comprendre son rôle au sein du R.S.P.P. pendant la période de l'occupation allemande et son rôle de chef dans la Résistance. Nous avons, à divers endroits, développé les différentes actions de Frédéric Curie - *Chanal* en résistance - organisé dans le cadre de la région mais aussi en relation avec les instances londoniennes - en particulier pour la création et le rôle joués par Sécurité parisienne lors de la libération de Paris. L'importance de sa résistance l'a fait désigner après-guerre pour participer du 12 au 22 juillet 1945 au procès d'Otto Abetz qui, en 1951, écrit : *Les jurés [...] tous des militants acharnés de la résistance et c'est [...] Frédéric Curie, commandant du R.S.P.P., qui donnait le ton.* Croix de guerre avec deux citations, médaillé de la Résistance avec rosette, il reçoit la Légion d'honneur en 1946. Il fut nommé en juillet 1945 directeur de l'instruction pour la protection contre l'incendie en raison de sa personnalité :

Intelligent, l'esprit et le corps toujours en état d'alerte, très bien intentionné, s'intéressant à toutes les questions même les plus imprévues, trouvant souvent des solutions originales (même radicales) à des problèmes difficiles... En raison de ses qualités, le commandant Curie a reçu la mission d'organiser l'Ecole nationale des sapeurs-pompiers[...].



75 - Etat-major de Sécurité parisienne : Beltramelli, Curie, Camus, Blanc. 1944. © BSPP

¹⁵³ Le brevet supérieur est en raison de ses exigences considéré comme le baccalauréat des enfants de familles modestes qui à l'époque ne fréquentaient pas les lycées.

Volontaire pour toutes les missions... il faisait aimer en France et hors de France l'uniforme de son régiment. Nous signalerons parmi tous ses mérites sa participation à la création de la L.I.F.R.A.S.S.A.¹⁵⁴ avec le médecin-général Robert, le médecin-général inspecteur Valérie André et Paul-Émile Victor. Apôtre inlassable du sauvetage hélicoptère, il mettra également sur les rails le groupement hélicoptère de la sécurité civile.

René Léon André Blanc

Il est né le 2 septembre 1917 à Constantine. Saint-Cyrien de la promotion 1936-1938 (Soldat inconnu), il est reçu au concours d'admission du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Lieutenant de la 2^e Cie, il est convaincu en 1942 par Frédéric Curie (cf. p. 52) d'entrer en résistance, puisque cette résistance à Paris laissait la possibilité de poursuivre la mission de soldat du feu en restant en poste. Dès lors, il participe activement à la constitution du groupe de résistance de ce qui deviendra Sécurité parisienne : il constitue avec Frédéric Curie et Pierre Charron son noyau fondateur. Il contribua au maintien du moral de sa troupe et recruta judicieusement *des éléments de choix au profit du groupe de résistance au régiment* (officiers, sous-officiers, gradés ou sapeurs).

Le 16 août 1944 il est promu capitaine. Resté proche de Frédéric Curie qui deviendra commandant, hardi, il ne cache pas ses actions. Volontaire pour des missions de liaisons les plus périlleuses, en particulier auprès des chefs F.F.I., de Jacques Chaban-Delmas, du préfet Luizet et du commandement américain qui lui décernera le *bronze star metal*, il essuie plusieurs fois la mitraille et, blessé le 23 août 1944 dans Paris (avenue de Villiers), il poursuit alors sa mission jusqu'au bout. En raison de sa connaissance du régiment et de la résistance, René Blanc fut chargé en septembre 1944 par le colonel Camus de la rédaction d'un rapport sur la mentalité et l'action des officiers du régiment de sapeurs-pompiers de Paris durant l'occupation allemande. Rapport demandé par le ministre de la Guerre, Diethelm.

Son analyse, nuancée, colle bien à l'attitude du personnage au cours de l'Occupation : il fait la part des différentes catégories, de la base au sommet des grades. Il met l'accent sur le bataillon sud, sa référence (dont il a une connaissance fine) et indique qu'à part de rares collaborateurs, brebis galeuses et pleutres délateurs, la majorité, dans les circonstances, a fait de son mieux pour respecter, scrupuleusement, sans zèle envers l'occupant, la finalité de leur régiment « sauver la vie et les biens » et avance même que, contactés, beaucoup d'entre eux seraient venus à la résistance, faisant ainsi valoir les difficultés à intégrer un groupe constitué, comme l'ont également indiqué d'authentiques résistants pour la population civile. Tout au long de sa carrière ses notations mettent en évidence *sa solide instruction générale* son intelligence *au dessus de la moyenne* et sa bonne éducation.

Nous avons relevé celle de décembre 1944 : *Très bon officier, intelligent, de caractère ferme, d'esprit d'initiative développé et d'une éducation parfaite. Très courageux et plein d'allant. Résistant de la 1^{re} heure a toujours fait preuve du plus ardent esprit patriotique, étalant au grand jour au mépris des dangers possibles ses idées anti-allemandes. A su recruter des éléments de choix au profit du groupe de résistance du régiment. Volontaire pour les liaisons les plus dangereuses pendant les combats de la libération de Paris a été mitraillé plusieurs fois, puis blessé par les éclats d'une balle explosive*¹⁵⁵. Il obtiendra la Croix de guerre avec étoile d'argent. Dès septembre 1945 il est affecté au Maroc. Il quitta l'armée pour une carrière civile dans des fonctions importantes et fut, en particulier, responsable du service de l'eau au Maroc.

Julien Victor Charron

Né le 9 juillet 1909 à Paris dans le XVIII^e arrondissement. Engagé volontaire, lieutenant au régiment de sapeurs-pompiers de Paris le 29 novembre 1941. Il fut l'un des trois membres fondateurs de « Sécurité parisienne » dès 1942, et commandant de la 4^e Cie de Sécurité parisienne du 18 au 25 août 1944. Ses services sont ainsi décrits par le général Koenig : *Officier qui après avoir fait preuve au cours de la guerre 39-40 des plus hautes qualités militaires a dépensé sans compter au service exclusif de la Résistance, son intelligence, son activité, son expérience et sa ténacité. Ardent propagandiste du patriotisme le plus éclairé a sans cesse travaillé auprès des éléments placés sous ses ordres pour conserver intacts leur esprit de lutte, leur volonté de résistance à l'ennemi. A ensuite recruté pendant l'occupation des éléments de choix qui ont été au moment des combats du meilleur secours pour la libération de Paris. A organisé des barricades dans les quartiers de Duplex les 20, 21, 22 août. Commandant une compagnie affectée au nettoyage des toits les 24, 25, 26 août a mené à bien cette mission délicate grâce à ses grandes qualités de chef.*

Il lui a été attribué la Croix de guerre avec étoile d'argent. Placé à compter du 1^{er} février 1950 en position hors-cadre il est mis à la disposition de la municipalité de Lille où il s'est fait remarquer par de très importantes activités sociales et associatives. On relève en particulier qu'il est président-fondateur de l'association Castors sapeurs-pompiers de Lille qu'il a créée pour construire une cité de 46 maisons pour loger ses hommes et divers fonctionnaires de la ville, assurant seul la direction technique et financière. A Annot, il crée un camping 1^{re} catégorie pour la commune. Il sera président fondateur du conseil régional du Sud-Est au sein de l'Assemblée nationale des anciens cadres pompiers de Paris.

¹⁵⁴ La Ligue française de secours et de sauvetages aériens a notamment exploré les possibilités de l'hélicoptère en matière de secours.

¹⁵⁵ Dossier Service historique de la Défense.



76 - drapeau © Henri-Lucius Grégoire

Titre troisième :

Lendemain, Mémoire et histoire



Associations des anciens résistants—Reconnaissance de sécurité parisienne

| 1.1 Les motifs d'un long silence sur la résistance des sapeurs-pompiers de Paris

La libération de Paris est l'épisode le plus complexe de la libération de la France. La résistance française toute entière l'avait voulue essentiellement nationale. Dans cette courte période, les tensions étaient vives mais n'empêchaient pas les acteurs de l'événement d'être unis dans l'ardeur au combat et un enthousiasme partagé¹⁵⁶.

Les tensions n'étaient pas perçues par la masse des Parisiens mais devaient ultérieurement alimenter des polémiques¹⁵⁷. Concernant le régiment de sapeurs-pompiers, après avoir relaté scrupuleusement des faits, on peut se poser quelques questions sur le silence pesant qui suivit la libération de Paris et perdura pendant cinquante ans. On ne peut faire mystère qu'au lendemain de la Libération, au sein même du régiment de sapeurs-pompiers de Paris quelques dissensions naquirent entre les pompiers qui avaient assuré le service de secours et défense contre l'incendie et ceux qui, au-delà de ce service car ils exerçaient toujours au corps, opéraient dans des compagnies spéciales et avaient effectué, dans la clandestinité avant ou au cours de la libération de la capitale, des opérations d'une grande diversité. Mais aussi ceux qui étaient revenus au corps après leur participation au combat libérateur sur le territoire.

Trois ans après la libération de Paris, l'atmosphère n'est pas sereine au sein du Régiment : en 1947, le compte-rendu mensuel d'un chef de bataillon laisse transparaître ses sentiments sur la nature des engagements des uns et des autres. La formulation du texte surprend par l'usage du terme « abandon » pour les résistants, ce qui peut laisser supposer un manque de loyauté de ceux-ci et suggère une captation du patriotisme. Qu'on en juge : *Ceux qui abandonnent la mission spéciale dont ils étaient chargés, sont considérés comme ayant combattu contre l'armée allemande les armes à la main, monopolisant au régiment le courage et le patriotisme et il met en valeur ceux qui s'en tenant à leur mission spéciale n'ont fait qu'assurer modestement et sans gloire leur service incendie, parfois sous les balles allemandes.*

Dans un tel contexte, on comprendra qu'après la guerre, le commandement, soucieux de maintenir l'unité du corps, décida que le rôle de Sécurité parisienne serait porté au crédit du régiment tout entier, estimant que *L'ensemble des actions de résistance avaient été effectuées dans le même esprit que celles liées au service de secours et de défense contre l'incendie*¹⁵⁸.

¹⁵⁶ En janvier 1943, un communiste, F. Grenier, est en mission à Londres et depuis mars 1944, le G.P.R.F. comporte deux ministres communistes. On appréciera la mise au point d'Henri Rol-Tanguy qui s'inscrit en faux concernant la volonté de prise du pouvoir du parti communiste au lendemain de la victoire : *Le parti communiste n'était pas suicidaire... la reconstitution clandestine de l'État français avait été faite par les gaullistes ; l'armée américaine avait libéré Paris. Le parti communiste avait fait le choix de sa participation au gouvernement provisoire.*

¹⁵⁷ Au lendemain de la Libération, le général De Gaulle affirma de manière prémonitoire : *Cette cohésion du sentiment qui s'était finalement établie dans la Résistance pourrait-elle se maintenir dès que s'éloignerait le péril national ?*

¹⁵⁸ Dans un courrier du 3 novembre 2008, les dissensions sont minimisées par Henri-Lucius Grégoire : *Il faut relativiser, parce que cela servit de prétextes à une minorité, dont le but était de discréditer le groupement... A la limite, avec le recul du temps, nous pouvons comprendre la décision prise par le chef de corps d'alors de celer ce que fut l'existence de la Résistance en son sein, afin d'éviter de nuire à la discipline, aujourd'hui au regard du devoir de mémoire, il y a nécessité que cette situation soit prescrite.*



Le silence sur les faits de résistance, dès le début de l'Occupation, s'installa, favorisant jusqu'à fort tard des arguments, parfois spécieux, avancés pour répondre négativement aux demandes de reconnaissance des membres de Sécurité parisienne. Ainsi, dans une note du 25 juillet 1955 de l'état-major des armées, concernant la proposition de loi tendant à accorder la carte d'anciens combattants, on peut lire : ... *l'historique du régiment ne fait mention d'aucun combat en 1939-1945.*

De plus, dans les journées du 12 au 13 juin 1940, l'ordre était donné par le colonel de remettre toutes les armes des compagnies et de s'abstenir de toute hostilité envers l'ennemi, ce qui a été fait..., effaçant d'un trait de plume tout ce qui a été relaté dans les deux premières parties de ce deuxième tome, y compris les morts et blessés au combat contre l'envahisseur en 1940. L'occultation perdura sans doute pour d'autres raisons.

Ainsi, alors que certains partis, associations ou individus s'attachaient à valoriser leur appartenance à des groupes identifiés de résistants au lendemain de la victoire, le régiment de sapeurs-pompiers n'était pas en mesure de s'exprimer comme acteurs de faits réels. Militaires en activité, soumis au devoir de réserve, les pompiers de Sécurité parisienne, ne pouvaient se constituer en association, ce qu'ils feront plus tard, en 1997, une fois démobilisés et compte tenu d'une disposition de 1972¹⁵⁹. En ce temps où l'on traite des dossiers d'homologation des résistants et où l'on répertorie les membres des « réseaux » tout semble se lier pour le silence sur l'entrée en résistance précoce des sapeurs-pompiers de Paris.

Que dire des occultations involontaires ? Dans l'ouvrage de Julien Blanc, déjà cité, nous pouvons lire page 118 concernant la composition du réseau du musée de l'Homme : *dans un document datant de septembre 1945, Yvonne Oddon énumère les groupes de membres qui composent l'ensemble. Sont absents de la liste le groupe des sapeurs-pompiers de Paris, celui des aviateurs et même le trio Tillion-Hauet-La Rochère...* Or ce trio est à l'origine du réseau. Cependant, le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, commandé par les fondateurs de Sécurité parisienne, ayant été une composante de Forces gouvernementales, on reconnut leur participation à la libération de la capitale¹⁶⁰, mais l'occultation de leur résistance au cours des années d'occupation perdura et la Commission nationale d'homologation de la résistance intérieure ne facilita pas, semble-t-il, la mise en valeur de Sécurité parisienne, malgré des démarches jusqu'en 1950.

| 1.2 Démarches pour l'homologation de sécurité parisienne au lendemain de la victoire

Dès octobre 1946, le lieutenant-colonel Camus demanda que le groupe Sécurité parisienne soit reconnu comme unité combattante au sein des F.F.I.¹⁶¹ et soit homologué, ce qui fut rejeté par la commission départementale des F.F.I. de la Seine (procès-verbal n° 15606). Nous ne pouvons passer sous silence une initiative pleine de bonnes intentions mais malencontreuse prise en 1947 par un ancien sous-officier du réseau régimentaire au sein de l'O.C.M., indéniable résistant cependant, aboutissant à une confusion entre le réseau O.C.M. et Sécurité parisienne et dont les conséquences furent incontestablement un élément majeur des refus successifs à toutes les demandes réglementaires de reconnaissance du caractère autonome de Sécurité parisienne¹⁶².

Promu lieutenant à la Libération, Pierre, secrètement et sur des bases erronées¹⁶³ avait déposé auprès du C.N.H.R.I.F.¹⁶⁴ une requête qui aboutira à une reconnaissance indue, et à son insu, de Sécurité parisienne comme filiale de l'O.C.M. Le lieutenant Pierre en informa le 13 mai l'un de ses camarades ainsi que de sa reconnaissance officielle comme F.F.C.I. Mis au courant des faits, le colonel Maruelle, commandant du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, dans un rapport du 2 juillet 1947, envoyé entre autres au ministre de la Guerre explique : *Le lieutenant Pierre sollicitait ainsi, sans en avoir reçu autorisation ni en avoir rendu compte à aucun de ses supérieurs hiérarchiques, l'adhésion de militaires du régiment à une association extérieure au corps [...]*¹⁶⁵. Le lieutenant Pierre fut sanctionné. Mais le mal était fait.

Cette attribution de filiation quoique sans fondement¹⁶⁶ fut désormais systématiquement opposée à toute demande de reconnaissance d'autonomie de Sécurité parisienne.

¹⁵⁹ L'article 10 de la loi du 13 juillet 1972 permet aux militaires en activité de constituer librement une association et d'y adhérer sauf si elle a un caractère politique ou syndical, mais ils doivent rendre compte à l'autorité militaire des fonctions de responsabilité qu'ils y exercent.

¹⁶⁰ Cette appartenance a été mise en valeur par une lettre de vœu du général Hary au régiment des sapeurs-pompiers de Paris en janvier 1945. Hary, patron des Forces gouvernementales, écrit : *Je n'oublie pas, aux approches de la nouvelle année, que j'ai eu aux heures inoubliables et glorieuses de la Libération de Paris, l'insigne honneur d'avoir sous mes ordres le régiment des sapeurs-pompiers de Paris.*

¹⁶¹ On se souvient pourtant que le 20 août le commandant du département de la Seine pour les F.F.I., Lizé, avait certifié que Sécurité parisienne faisait partie intégrante des F.F.I.

¹⁶² Selon le capitaine Blanc, après l'arrestation du médecin capitaine Gros et du lieutenant Gaunay, l'adjudant Pierre s'impliqua dans le maintien du réseau régimentaire au sein de l'O.C.M. et son organisation rallia par la suite Sécurité parisienne de Frédéric Curie.

¹⁶³ Contrairement aux éléments donnés par Pierre, Sécurité parisienne faisait partie de Forces gouvernementales et le CNHR reconnaîtra Sécurité parisienne comme l'un des groupes.

¹⁶⁴ Comité national d'histoire de la résistance intérieure française.

¹⁶⁵ Entendu le 30 juin 1947 par le colonel, le lieutenant Pierre justifiait ainsi sa démarche : *Ayant été très bien récompensé, il a voulu prendre à son compte la défense des intérêts du groupe de résistants afin d'éviter des mécontentements (sans mesurer les conséquences de son acte).*

¹⁶⁶ Cf. note 125.

En 1949, Frédéric Curie déposa une demande d'homologation du groupement, au titre de la résistance intérieure française : malgré la liste de 806 noms et malgré les attestations décrivant les activités du groupement, ce fut refusé.

Le 22 novembre 1950, le secrétariat aux Forces armées indique le rejet par la C.H.N.R.I.F., arguant, une fois encore, du fait que Sécurité parisienne avait été rattachée à l'O.C.M. dans la clandestinité par le commandant Desoultrait et, qu'à ce titre, l'organisation ne présentait aucun caractère indépendant.

Moins d'un mois plus tard, le 13 décembre 1950, le commandant Curie contre-attaquait via une lettre au ministre des Forces armées. Il y demandait à nouveau l'homologation des 806 membres de Sécurité parisienne. Il y joignait la liste ainsi que les attestations du général Chaban-Delmas *des Forces gouvernementales, sous l'autorité duquel j'avais constitué le groupe Sécurité parisienne*¹⁶⁷, de Roger Priou-Valjean *avec qui j'étais en liaison clandestine*¹⁶⁸ et du préfet de Police Charles Luizet, *sous les ordres duquel Sécurité Parisienne a combattu*¹⁶⁹. Le commandant Curie revient dans cette lettre sur l'affaire de l'homologation à l'O.C.M. et déclara, devant ces refus, avec son franc-parler et son caractère passionné habituels : *Si ces groupements, non responsables d'eux*¹⁷⁰, *les ont fait homologuer pour grossir leurs effectifs ce n'est qu'un manque de probité.*

| 1.3 Cinquante ans après : mémoire et reconnaissance des faits

| 1.3.1 1984-1997 : un long cheminement

En 1984 : Dans un périodique interne au corps des sapeurs-pompiers, il était fait mention *de manque d'éléments précis* rendant incomplet le dossier sur la période 1940-1944.

Sans doute certaines archives ont-elles disparu mais le commandant Charron (lieutenant en 1942) estime alors devoir rendre publics les éléments du dossier qu'il détenait concernant les actions clandestines du groupement pendant l'occupation et la libération de Paris et rappelle : *Ce dossier, après la libération, a fait l'objet d'une mesure de réserve, en raison de l'effet de partition qu'il risquait d'occasionner au sein de l'ensemble du corps... les insignes et les brassards disparurent rapidement* et le dossier a été conservé (par le lieutenant Charron) pendant quarante ans. Un exemplaire a été recueilli, en 1982, par le général de la brigade.

En 1993 : Le bureau des études générales et les responsables du musée historique de la Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris confièrent à un appelé qualifié (M. Emmanuel Ranvoisy) la mission d'effectuer des recherches et de recueillir des témoignages des acteurs de cette période, ce qui lui permit de déposer en 1994 un mémoire en Sorbonne intitulé : *Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris 1938-1944.*

En août 1994 : La commémoration le 19 août de la participation de la police à la libération de Paris, rappelant son soulèvement en 1944 et, par ailleurs, le 25 août de la même année, celle du 50^e anniversaire de la libération de Paris, ne mettaient guère en évidence les actions du régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Quelques anciens, sur ce constat décevant, eurent « une prise de conscience » qui fut à l'origine de démarches pour faire connaître les faits.

1997 : Le principal déclic fut, en 1997, un colloque à Lyon au cours duquel, en présence du général Martial, Henri-Lucius Grégoire, dans un exposé intitulé *Les sapeurs-pompiers dans la Résistance*, mit en valeur l'activité du groupement de résistance régimentaire Sécurité parisienne.

| 1.3.2 La création d'une association - 1997

Cette association est née de la volonté de sept anciens de Sécurité parisienne en 1997. Elle a été créée à l'issue du deuxième colloque national de l'histoire des sapeurs-pompiers de France, organisé à Lyon par le comité d'histoire de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (F.N.S.P.F.). Elle recevait la dénomination « Anciens combattants volontaires – Organisation civile et militaire – Sécurité parisienne » (A.C.V.-O.C.M.-S.P.).

Henri-Lucius Grégoire, délégué général de l'association, définit son utilité : ... *Permettre que le souvenir collectif de l'action patriotique de ces pompiers ne passe pas à côté du cours de l'Histoire.*

Dans les statuts déposés à la préfecture de Périgueux le 20 octobre 1997, l'article 3 le confirme : ... *assurer la pérennité historique de l'action collective de Sécurité Parisienne née au cours de la libération du territoire et perpétuer la mémoire de cette action.* L'association deviendra, lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2001, le groupement de résistance Sécurité parisienne Forces gouvernementales (G.R.S.P.F.G.).

¹⁶⁷ In lettre du 13 décembre 1950.

¹⁶⁸ In lettre du 13 décembre 1950.

¹⁶⁹ In lettre du 13 décembre 1950.

¹⁷⁰ C'est-à-dire de certains sapeurs qui ont combattu dans les rangs F.F.I. « dont beaucoup appartenant à Sécurité parisienne » écrit Frédéric Curie dans cette même lettre du 13 décembre 1950.

1.3.3 Le drapeau fédérateur - 1998

Un drapeau fut créé en février 1998 ; l'association souhaitait qu'il soit porteur des actions accomplies pendant l'occupation par les militaires du régiment. Il s'agissait de les fédérer.

Au revers du drapeau les emblèmes furent disposés à cet effet : l'insigne de Sécurité parisienne - en blanc - Croix de Lorraine coiffant le V de la victoire sur fond bleu et rouge avec autour l'inscription « Sécurité Parisienne – Sapeurs-pompiers de Paris ».

Avers	Revers
Régiment de sapeurs-pompiers de Paris	Combattants volontaires de la Résistance
1939-1945	1942
Sauver ou périr	O.C.M.J. réseau Navarre ¹⁷¹
	O.C.M. Sécurité Parisienne ; PR ¹⁷²
	Réseau Thermopyles ; C.M.N.R. ¹⁷³
	Présenté dans un cercle rouge délimité par un liseré doré portant : Sécurité Parisienne Sapeurs-pompiers de Paris



Roger Kleim, DR.

Le drapeau porté officiellement par Roger Kleim a été modifié en 2003.

Le revers devient :
Combattants volontaires de la Résistance
1942
O.C.M.J. réseau Navarre
Patriam Recuperare Force gouvernementale-Sécurité Parisienne
C.M.N.R.
Insigne officiel de couleur-Croix de Lorraine et V dorés

¹⁷¹ Une amicale de O.C.M.J., réseau Navarre, créée en 1990, rassemble les groupes Nord-Mayenne de la Résistance. Ce réseau Navarre a en effet comporté des sapeurs-pompiers qui ont développé leurs actions sur des territoires extérieurs à Paris.

¹⁷² P.R. pour Patrie retrouvée.

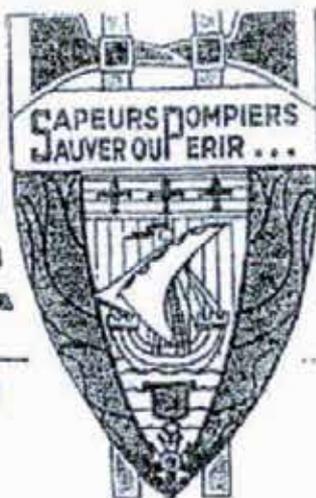
¹⁷³ C.M.N.R. pour Comité militaire national de la Résistance.

| 1.3.4 Reconnaissance de «Sécurité Parisienne» à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 1998

Le 6 juin 1998, l'ordre du jour n° 10, comporte un hommage aux pompiers qui ont « embrassé » la cause de l'armée des ombres.

Le général de division Jean Martial, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, remet le drapeau à l'association. Il précisera au cours de son allocution : *Les mérites de Sécurité Parisienne sortent de la clandestinité là où le temps avait failli les laisser dans l'oubli.*





Brigade de Sapeurs-Pompiers
de Paris

PARIS, le 6 juin 1998.

ORDRE DU JOUR N°10

« ... Au sein même du Régiment un certain nombre a embrassé la cause de l'armée des ombres. C'est pendant cette période de notre histoire de France, complexe et faite d'hommes aux convictions patriotiques très ancrées qu'est née et révélée aux premières heures de la Libération de Paris, une VERTABLE FORCE GOUVERNEMENTALE : la SECURITE PARISIENNE, dont les mérites sortent aujourd'hui de la clandestinité où le temps avait failli la laisser dans l'oubli ».

Le Général de division Jean MARTLAL
Commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers
de PARIS.





79 - Cérémonie avec camion © Mairie de Paris



80 - Commémoration : le Maire de Paris Bertrand Delanoë. A sa droite, le préfet de police Proust et le représentant du préfet de région. A sa gauche le général Valentin, Gouverneur militaire de Paris et le général Périco commandant la BSPP. © Mairie de Paris



Pour l'honneur du régiment des sapeurs-pompiers de Paris et de la brigade – 1998-2004

Le 6 juin 1998 avait été obtenue de longue lutte la reconnaissance des mérites de Sécurité parisienne mais les « anciens » attendaient plus encore.

| 2.1 Des anciens combattifs

Le persévérant Jean-Baptiste Lebreton, président de l'association, et Henri-Lucius Grégoire souhaitaient qu'une distinction soit attribuée par le président de la République au corps des sapeurs-pompiers de Paris et au drapeau.

Le 20 juin 1998, le général de division Martial avait salué l'initiative : *Il est réconfortant pour moi de constater que les anciens du régiment regroupés en association n'hésitent pas à s'engager de toutes leurs forces dans des actions destinées à honorer le corps tout entier.*

Le parrain de l'association, Jacques Chaban-Delmas, avait le 3 juin exprimé son soutien à l'association : *Demeurons vigilants et ne renonçons pas au beau projet d'accrocher la médaille militaire au drapeau de votre groupe.* La déception fut donc grande quand le président de la République, Jacques Chirac, dans sa réponse, rappela que les dispositions d'attribution des décorations avaient changé : *Le code de la légion d'honneur et de la médaille militaire en vigueur donne aux décorations un caractère personnel et viager et n'a pas reconduit les dispositions antérieures permettant d'attribuer la médaille militaire à des collectivités.* Il n'exclut pas cependant une récompense collective, telle une citation.

Pour autant les représentants de Sécurité parisienne ne se démobilisèrent pas. Ayant perdu leur président d'honneur le 11 novembre 2000, ils s'adressent au secrétaire d'état à la Défense et aux Anciens Combattants.

Jean-Pierre Masseret les reçoit puis Philippe Lamy, son directeur de cabinet. Le secrétaire d'état, Jean-Pierre Masseret, communique divers documents qui fondent de manière certaine la reconnaissance de ce groupe de résistants mais informe que dans le dossier d'homologation déposé par le chef de bataillon Curie, la liste des membres comportant 806 noms et les attestations ¹⁷⁴ décrivant l'activité du groupement ont *malheureusement été égarés après la guerre*, disparition qui réactiva chez les pompiers résistants une suspicion envers *ceux qui avaient intérêt à la perte de témoignages importants.*

Ces polémiques, en 1998, refont surface : *Même s'il y a forclusion, il n'y avait pas motif pour faire disparaître ce dossier...*

La complexité des mémoires transparait dans les ouvrages de la bibliographie ¹⁷⁵ mais, concernant les sapeurs-pompiers de Paris, désormais, grâce à leur voix forte les survivants des luttes clandestines contre l'occupant ont réussi à ce que soit rendu justice à tous leurs compagnons blessés, emprisonnés, déportés, morts pour la France.

¹⁷⁴ Dont une lettre de Frédéric Curie datée de 1950 et des documents de Jacques Chaban-Delmas, du préfet Luizet et de Prioux-Valjean.

¹⁷⁵ Cf. p. 131-133.



81 - drapeaux commémoration © Mairie de Paris



82 - Maire de paris avec le chef de la fanfare à la Tour Eiffel en 2004. © Mairie de Paris

| 2.2 À l'aube du 3^{ème} millénaire, une année importante, pour l'écriture de l'Histoire - 2004

Depuis 2001, le maire de Paris a tenu à mettre en œuvre une politique de mémoire fondée sur l'histoire de la capitale afin que les jeunes Parisiens se l'approprient.

Lors d'une exposition à l'Hôtel de Ville sur le patrimoine militaire de Paris, le régiment de sapeurs-pompiers de Paris était bien représenté¹⁷⁶.

Cependant, la première décennie fut une période charnière car progressivement disparaissaient les derniers témoins et acteurs du bouleversement que représentaient pour la France et l'Europe les années 1933-1945 et il paraissait particulièrement important de faire porter l'action mémorielle sur la période de l'occupation.

En 2004, pour le 60^e anniversaire de la libération de Paris, avec la participation active du Mémorial du Maréchal Leclerc-Musée Jean Moulin, se sont multipliés les colloques, expositions et ouvrages. Les anciens y ont grandement participé et les sapeurs-pompiers de Paris y ont eu toute leur place car l'histoire du régiment de sapeurs-pompiers de Paris se confond avec celle de Paris. Aussi, dans un colloque au thème révélateur, *Aspects méconnus de la libération de Paris*, mis en place par Christine Levisse-Touzé, les intervenants se sont attachés à porter un éclairage qui permettait de dépasser les représentations au lendemain de la victoire, représentations qui correspondaient à la nécessité politique de l'heure. Ils ont voulu restituer les enjeux et les faits passés sous silence et l'une des interventions a concerné le rôle des sapeurs-pompiers dans la libération de la ville.

Une exposition hors les murs, « Paris insurgé, Paris libéré », fut présentée sous l'égide du mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris et du musée Jean Moulin, et des Archives de Paris, avec 60 colonnes réparties dans Paris sur 22 sites. Réalisée à partir de ressources documentaires inédites provenant des fonds propres aux deux musées, de ceux des Archives de Paris, de l'A.F.P. qui a ouvert pour l'occasion ses archives photographiques et ses dépêches, des archives de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, elle comprenait des sites thématiques sur les aspects majeurs de l'insurrection et l'un d'eux était consacré aux pompiers de Paris. Les documents inédits ont été regroupés dans un album¹⁷⁷ dont les illustrations commentées des pages centrales (60 à 67) fixent de manière juste l'importance de l'action du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Le 2 juin 2004, le général Périco écrivait au groupement de résistance Sécurité parisienne-Forces gouvernementales : *Je connais l'action héroïque menée individuellement et collectivement par les hommes du régiment et notamment par ceux du groupement « Sécurité parisienne » lors des combats de la libération de Paris. Je compte faire connaître, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du corps, toutes ces actions de résistance dont votre groupement est le porte-parole naturel.*

Le 25 août 2004, en présence de Bertrand Delanoë, maire de Paris, et du général Périco, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sur le Champ de Mars, de jeunes pompiers réitéraient le geste des anciens escaladant la tour Eiffel pour y faire flotter le drapeau français : ce fut un moment émouvant.

La médaille commémorative du 60^e anniversaire de la libération de Paris, portant leur nom, fut attribuée aux pompiers ayant participé au combat libérateur et remise à leur famille pour ceux qui étaient décédés.

L'importance d'une autre cérémonie n'échappera à personne : le 18 septembre 2004, dans l'ordre du jour n° 8 signé par le général Périco, est restitué l'esprit de ces hommes dans leur combat : *Mais l'action participe aussi d'un ordre supérieur ; j'évoque ici la conduite héroïque des membres du groupement de résistance interne Sécurité Parisienne lors de la libération de Paris, assimilée elle-même au sauvetage de la capitale.*

La Ville de Paris ayant attribué le nom de Chaban-Delmas à une esplanade, lors de l'inauguration, le 26 août 2004, les sapeurs-pompiers de Sécurité parisienne, en tenue, formaient une haie pour lui rendre hommage, rappelant ainsi au public nombreux le lien qui unissait les sapeurs-pompiers de Paris et le parrain de leur association, en raison de leur participation commune à la Résistance.

¹⁷⁶ Par ailleurs, le 18 septembre 2007, la mairie de Paris apposera une plaque commémorative rappelant la création du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, à l'angle des rues Lafayette et Chaussée d'Antin. Elle a été dévoilée en présence du général Périco, commandant de la B.S.P.P.

¹⁷⁷ Album *Paris insurgé, Paris libéré*, réalisé avec Marie-Andrée Corcuff et Jean-Louis Goglin, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération de Paris, rappelant le contenu des 60 colonnes commémoratives dans Paris, co-éditions Nicolas Chaudun-Paris-Musées, 2006.



Brigade de Sapeurs-Pompiers
de Paris

Paris, le 18 septembre 2004

ORDRE DU JOUR N°8

Le 18 septembre est donc désormais l'occasion de retrouver nos racines, mais également de rappeler le sens de notre engagement. Si l'appel des morts au feu constitue bien le temps fort de cette prise d'arme et l'acte sacralisant la transmission de nos valeurs entre le jeune et l'ancien, cette cérémonie toute entière reste placée sous le signe du "sauvetage". Cet acte, héroïque entre tous, peut être le résultat d'une action de courage individuelle, et nul ne niera ici le risque encouru dans l'utilisation, extrême mais toujours d'actualité de l'échelle à crochet. Mais l'action participe aussi d'un ordre supérieur, et j'évoque ici la conduite héroïque des membres du groupement de résistance interne "sécurité parisienne" lors de la libération de Paris, assimilée elle-même au sauvetage de la capitale.

Le monde change et la Brigade évolue avec lui. Sachons nous adapter, en nous souvenant de l'œuvre réalisée et en perpétuant l'idéal du pompier de Paris illustré par l'exploit inégalé du Caporal Thibault.

C'est à ce dernier que je dédie ce premier 18 septembre.

Le Général Bernard PÉRICO
commandant la Brigade

83 - Ordre du jour n° 8 © BSPP



84 - De gauche à droite : Jean Le Guen – Frédéric Curie – Pierre Favreau – Général Arène – Général Lotholary MCR © Frédéric Plancard

Épilogue



Signature de la convention de remise du drapeau de Sécurité parisienne à la BSPP par monsieur Henri-Lucius Grégoire et le général Glin, le 30 septembre 2011 dans la salle de traditions de la Brigade, caserne Champerret. © BSPP

L'ouvrage sur les sapeurs-pompiers de Paris s'est inscrit dans la politique éditoriale en direction des jeunes Parisiens et nous avons eu à cœur de fixer de la manière la plus juste les rôles des sapeurs-pompiers d'une part dans la poursuite de leurs missions traditionnelles et de défense passive, d'autre part dans la résistance de ceux qui luttèrent contre les allemands en 1940, les résistants dans les réseaux à Paris ou combattants dans les maquis. Dans la capitale, du 19 au 26 août 1944, la guerre qu'ils menèrent n'était pas une guerre comme les autres pour les soldats du feu et il nous plaît de rappeler la phrase de Chaban-Delmas : il leur fallait à la fois sauver Paris et le libérer.

Paradoxalement, la singularité de leur statut avait provoqué l'occultation de leurs combats. Pourtant, en raison même de ce statut, leur engagement volontaire pour la lutte contre l'occupant et le nazisme n'en a que plus de prix.

70 ans après, des signes de reconnaissance se sont multipliés :

En juin 2012, la 78e FILT (Formation Initiale de Lieutenant) de l'ENSOSP (Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers), école dont Frédéric Curie est à l'origine, porte le nom de « Promotion Lcl Frédéric Curie ». Le 78e FILT, ainsi que les 76e et 77e, a défilé sur les Champs Élysées le 14 juillet 2012.

À l'initiative du général Glin, commandant la BSPP, un espace patrimonial est installé à l'état-major Champerret.

Présentation des auteurs

Emmanuel Ranvoisy

Adjoint au responsable du département contemporain du musée de l'Armée, Emmanuel Ranvoisy a effectué son service militaire à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (1993-1995). Auteur d'une étude et de nombreux articles sur l'histoire du régiment de sapeurs-pompiers de Paris entre 1938 et 1944, co-auteur d'un ouvrage sur La fabuleuse histoire des pompiers (Tallandier 2002), il est depuis 2001 réserviste à la Brigade et aujourd'hui conservateur de son musée.

Frédéric Plancard

Frédéric Plancard est l'arrière petit-neveu de Frédéric Curie et le détenteur de ses archives privées. Historien de formation, il est journaliste depuis plus de dix ans. Passionné par la question des sapeurs-pompiers de Paris durant l'occupation, il travaille sur « Sécurité Parisienne » et son illustre aïeul depuis de nombreuses années. Il a publié de nombreux articles sur la question. Il a mis en ligne un site internet biographique : www.frederic-curie.org

Odette Christienne

Proviseur Honoraire.

Lycée classique et moderne d'Ivry-Vitry ; Lycée Hoche Versailles ; Lycée Henri IV Paris.

Adjointe au Maire de Paris 2001-2008 : Mémoire de Paris, Monde Combattant, archives.

Conseillère de Paris déléguée du Maire et Correspondant défense depuis 2008.

Remerciements

Mairie de Paris

Thierry Roure, directeur de Cabinet

Caroline Chal, chargée de mission DICOM

Thomas Lefèvre, chargé de communication DICOM

Noga Rauch, graphiste DICOM

Jérôme Corgier, Atelier graphique Pariri

Mémorial Leclerc et musée Jean Moulin

Christine Levisse-Touzé, directrice, conservateur en chef

Archives de Paris

Agnès Masson, directrice.

Musée Résistance Nationale de Champigny

Guy Krivopissko

Ministère de la Défense

Direction de la mémoire et du patrimoine et des archives

Général de division Robert

Service historique de la Défense : Capitaine Longuet.

Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris

Commandant Thierry Rive, chef de cabinet du général commandant la brigade

Bureau d'information et des relations publiques : lieutenant-colonel Florent Hivert, chef du bureau

Photothèque : Caporal-chef Mathieu Bauquis, chef de groupe

Sapeur 1^e classe, David Poulain, adjoint

Sapeur 2^e classe, Christophe Paino, photographe

Caserne du Vieux-Colombier : Capitaine Labeledie et son équipe

Bibliographie

- **Henri AMOUROUX**, *La vie des français sous l'occupation, Tome V, des passions et des haines* : avril décembre 1942, Paris : Fayard, coll. Les grandes études contemporaines, 1961.
- **Aristide ARNAUD**, *Chef de bataillon*, Pompier de Paris, Paris : France Sélection, 1958.
- **Aristide ARNAUD**, *Annuaire des officiers du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris de 1705 à 1961*, Paris : France Sélection, 1961.
- **Jean-Pierre AZEMA, François BEDARIDA (dir.)**, *La France des années noires*, Paris : Seuil, coll. Points, 2000.
- **Jean-Pierre AZEMA**, *De Munich à la Libération : 1938-1944*, Paris : Editions du Seuil, 2002.
- **Julien BLANC**, *Au commencement de la Résistance du côté du Musée de l'Homme (1940-1941)*, Paris : Seuil, 2010.
- **Rémy BROCARD**, article in *Revue historique des armées*, 1994.
- **Pascal CHAMBON**, *La libération de Paris Août 1944*, n°2 de la revue *Champs de bataille* (Histoire militaire, stratégie et analyse – Seconde Guerre mondiale).
- **Jean-Paul COINTET**, *Paris, 1940-1944*, Paris : Perrin, 2002.
- **André COMBES**, *La Franc-maçonnerie sous l'occupation*, Paris : édition du Rocher, 2001.
- **Jean-Claude DEMORY**, *Pompiers dans Paris en guerre 1939-1945*, Paris : Altipresse, 2004.
- **Charles de GAULLE**, *Mémoires de guerre 1942-1944*, Paris : Plon, 1959.
- **Alfred FABRE-LUCE**, *Le Tout Paris sous l'occupation in Journal de la France*, Paris : Auriot Dumont, 1947.
- **Marc FERRO**, *Pétain*, Paris : Fayard, 1987.
- **Dieter JARAUSCH**, *Die Feuerwehrregiment im.2. Wettkrieg das feuerschutzpolizei-regiment Sachsen*, Berlin, 1986.
- **Georges LANGELAAN**, *Missions spéciales*, Paris : Hachette, 1963.
- **Joseph LA PICIRELLA**, *Témoignages sur le Vercors*, La Picirella, 1978.
- **Christine LEVISSE-TOUZE**, *Paris libéré, Paris retrouvé*, Paris : Gallimard, Paris Musées, 1994.
- **Christine LEVISSE-TOUZE**, album *Paris insurgé, Paris libéré*, réalisé avec **Marie-Andrée Corcuiff** et **Jean-Louis Goglin**, co-éditions Nicolas Chaudun-Paris-Musées, 2006.
- **François MARCOT** (dir. avec collaboration de Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris : Robert Laffont, 2006.
- **Henri MICHEL**, *La guerre de l'ombre*, Paris : Bernard Grasset, 1969. Librairie Jules Tallandier 1970.
- **Henri MICHEL**, *Le Paris allemand*, Paris : Albin Michel, 1981.
- **Henri NOGUERES** (En collaboration avec Marcel DEGLIANE-FOUCHE et Jean-Louis VIGIER), *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, Paris : Robert Laffont, 1981.
- **Emmanuel RANVOISY**, *Le Régiment des Sapeurs-pompiers de Paris 1938-1944*, Paris : Imprimerie BSPP, 1995
- **Emmanuel RANVOISY**, *Les Sapeurs-Pompiers de Paris en période de guerre ou de troubles in Sapeurs-Pompiers de Paris*, Albin Michel, 2011, pp. 136-171.
- **Adam RAYSKI**, *L’Affiche rouge*, Mairie de Paris, 2006.
- **René REMOND**, *Notre siècle 1918-1988*, tome 6 d’Histoire de France, Jean FAVIER (dir.), Paris : Fayard, 1988,
- **Philippe RICHARDOT**, « *Espions et opérations spéciales du 3^e Reich* » in hors série n°4. *Axe et Alliés 1939-1945*
- **André ROGERIE**, *Vivre c’est vaincre*, Paris : Publication De L’école Moderne Française, 1994.
- **Charles TILLON** : *Les FTP*, Paris : René Julliard, 1967

Table des matières

Préface du Général de division Joël Prieur	p. 2
Préface de Bertrand Delanoë, maire de Paris	p. 3
Avant-Propos	p. 4

Première Partie

Organisation du Régiment à la veille de la Seconde guerre mondiale et pendant l'occupation allemande⁹

Titre premier

1938 - 1940, Le Régiment et l'entrée en guerre de la France	p. 10
Chapitre n°1 : Organisation du Régiment	p. 11
1.1 Une triple tutelle	p. 11
1.2 L'effectif du Régiment	p. 12
1.3 Les services du Régiment	p. 12
1.4 Le service de secours et de défense contre l'incendie en 1938	p. 13
Chapitre n°2 : Le Régiment et les mesures de défense passive	p. 14
2.1 Le Régiment : un rouage essentiel de la défense passive	p. 15
Chapitre n°3 : Mobilisation du Régiment et extension de sa mission au département de la Seine	p. 17
3.1 Septembre 1938 : première mobilisation du Régiment	p. 17
3.2 La seconde mobilisation du Régiment : mars-septembre 1939	p. 18
3.3 Le décret-loi du 22 février 1940 ou l'intégration des sapeurs-pompiers communaux	p. 18
3.4 Une nouvelle organisation	p. 19
Un matériel puissant et varié	p. 20
Chapitre n°4 : Le Régiment face à l'offensive allemande de juin 1940	p. 24
4.1 Le bataillon de marche	p. 24
4.2 Le service régimentaire des travaux	p. 25

Titre deuxième

1940 - 1944, Le Régiment sous l'occupation allemande

Chapitre n°1 : La Feuerschutzpolizei, police allemande de prévention incendie	p. 27
1.1 La Feuerschutzpolizei en France : Paris et province	p. 28
1.2 Changement et subordination	p. 29
Chapitre n°2 : Le Régiment et les mesures gouvernementales de Vichy	p. 30
Chapitre n°3 : Le Régiment et les dispositions allemandes	p. 31
3.1 Un désarmement imposé	p. 31
3.2 Une démobilisation suspendue	p. 31
3.3 L'expédient des congés conditionnels	p. 31
3.4 Les conséquences du service du travail obligatoire (STO)	p. 32
3.5 Le cas des sapeurs-pompiers juifs	p. 32

Chapitre n°4 : Les missions « traditionnelles » du Régiment	p. 33
4.1 Statistique des opérations de secours du Régiment de 1938 à 1944	p. 33
4.2 Les incendies	p. 35
4.3 Les sauvetages	p. 36
Chapitre n°5 : Le Régiment et la lutte contre les bombardements aériens	p. 38
5.1 Le centre régimentaire de renseignements (C.R.R.)	p. 41
5.2 Une lutte difficile	p. 41
5.3 Les liaisons	p. 41
5.4 Le rôle des unités tactiques (UT)	p. 42
5.5 Groupes spécialisés en sauvetage-déblaiement	p. 42
5.6 Les détachements	p. 42
5.7 L'aide apportée aux villes de province	p. 43
Conclusion de la première partie	p. 44
Seconde Partie	
Participation du corps des sapeurs-pompiers de Paris, citoyens soldats, aux diverses formes de résistance à l'occupant et à la Libération de Paris	p. 45
Titre premier	
La résistance des sapeurs-pompiers de Paris: des actes individuels dès 1940 aux actions organisées	p. 47
Chapitre n°1 : La mise en place de l'occupation à Paris en 1940	p. 49
Chapitre n°2 : Les sapeurs-pompiers de Paris face à l'invasion : des choix divers	p. 51
Chapitre n°3 : Les sapeurs-pompiers de Paris et la poursuite des combats au sein de l'Armée	p. 52
3.1 La mort au combat du capitaine Bastiani	p. 52
3.2 Les sapeurs-pompiers et les cadets de Saumur	p. 53
3.3 Le lieutenant Helt et le bataillon de marche des sapeurs pompiers	p. 54
Chapitre n°4 : Les prémices de la Résistance 1940-1941 : quelques figures marquantes	p. 56
4.1 Les caches d'armes en 1940	p. 56
4.2 Des actes isolés – Frédéric Curie	p. 58
4.3 Aide aux prisonniers évadés – coopération Sarniguet-Curie-Docteur Gillet	p. 58
4.4 D'autres résistants de la 1 ^{re} heure : caporal Millet, capitaine Etienne, Paul Durin, André Brechet et bien d'autres	p. 61
Chapitre n°5 : Sapeurs-pompiers de Paris et différentes formes de Résistance	p. 64
5.1 Des actions en 1942 - le capitaine Henri Pierret-Fernand Baudvin	p. 64
5.2 Des parcours difficiles à cerner	p. 68
Chapitre n°6 : Les sapeurs-pompiers de Paris et les réseaux de Résistance	p. 71
6.1 Ceux du groupe du musée de l'Homme	p. 71
6.2 L'O.C.M. – organisation civile et militaire	p. 72
6.3 Régiment des sapeurs-pompiers de Paris et SOE - André Deguin et le colonel Buckmaster	p. 74
6.4 Les sapeurs-pompiers de Paris et la résistance des francs-maçons	p. 74
6.5 Sapeurs-pompiers et requis de la défense passive	p. 75
Chapitre n°7 : Frédéric Curie et le groupement de Résistance Sécurité parisienne	p. 76

Titre deuxième

Vers la libération de Paris _____ p. 79

Chapitre n°1 : Structuration de sécurité parisienne _____ p. 85

1.1 Montée en puissance ; création des compagnies clandestines d'intervention _____ p. 85

1.2 Les missions de sapeurs-pompiers de sécurité parisienne _____ p. 85

Chapitre n°2 : Fonctions traditionnelles et actions résistantes au cours des journées du mois d'Août _____ p. 87

2.1 Le contexte _____ p. 87

2.2 Les 17 août - 18 août - 19 août _____ p. 88

2.3 La journée du 20 août _____ p. 88

2.4 Les actions du 21 août _____ p. 94

2.5 Les actions du 22 août - les pompiers et les barricades _____ p. 94

2.6 Les 23 et 24 août : missions en civil et actions en tenue _____ p. 96

2.7 Le 25 août - on se bat dans tout Paris - participation aux combats avec la 2^e DB _____ p. 98

2.8 Le 26 août - les combats se poursuivent _____ p. 104

2.9 Les 27 et 28 août - des tâches diverses _____ p. 105

2.10 Après le 28 août à Paris et ailleurs _____ p. 106

Chapitre n°3 : Quelques portraits de résistants parisiens du RSPP _____ p. 108

Titre troisième

Lendemain, Mémoire et histoire _____ p. 115

Chapitre n°1 : Associations des anciens résistants–Reconnaissance de sécurité parisienne _____ p. 116

1.1 Les motifs d'un long silence sur la résistance des sapeurs-pompiers de Paris _____ p. 116

1.2 Démarches pour l'homologation de sécurité parisienne au lendemain de la victoire _____ p. 118

1.3 Cinquante ans après : mémoire et reconnaissance des faits _____ p. 119

Chapitre n°2 : Pour l'honneur du régiment des sapeurs-pompiers de Paris et de la brigade – 1998-2004 _____ p. 124

2.1 Des anciens combattifs _____ p. 124

2.2 À l'aube du 3^{ème} millénaire, une année importante, pour l'écriture de l'Histoire - 2004 _____ p. 126

Épilogue _____ p. 128

Bibliographie _____ p. 130

**Le président de l'Union, M. Ken Backer,
envoie la lettre suivante au colonel du régiment des sapeurs-pompiers de Paris :**

Les pompiers anglais, réunis dans l'Union des pompiers, saluent leurs camarades de Paris dont le courageux combat contre les nazis a été un bel exemple pour tous. La part prise par les sapeurs-pompiers de Paris dans l'insurrection qui libéra la ville du fascisme restera pour toujours vivante dans l'histoire des pompiers de tous les pays.

Du président de l'Union des pompiers Ken Backer

Le 31 août 1944

L'essai sur « les sapeurs-pompiers de Paris 1938-1944 a été diffusé en deux brochures : tome 1 en 2009, tome 2 en 2011.

Proposé en un seul volume, il est édité au premier trimestre 2013 grâce à la générosité de la fédération nationale André Maginot (24bis boulevard Saint-Germain, 75005 Paris – www.federation-maginot.com) et de l'entreprise Kermel (20 rue Ampère 68027 Colmar Cedex – www.kermel.com) auxquels nous présentons tous nos remerciements.

Nous espérons que cet ouvrage donnera aux jeunes Parisiens l'envie d'approfondir leurs connaissances sur le régiment des sapeurs-pompiers de Paris et que leur esprit critique, aiguisé par leurs cours d'histoire, les incitera à rechercher au-delà des faits « le dessous des cartes » et leur permettra de saisir également que les blessures, l'emprisonnement et la torture, la mort, la déportation de « soldats du feu » luttant pour la liberté, qui ont voulu ne pas être que des exécutants, n'ont pas été vains et que leur sort nous oblige.



Défilé sur les Champs-Élysées après la Libération. © B.S.P.P.

C'est en termes élogieux que le 14 novembre 1944, le général de Gaulle résume l'action historique d'une unité d'élite durant les années sombres de l'occupation :

le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris

PARIS,

libéré de l'ennemi, sait ce qu'il doit au Régiment des sapeurs-pompiers. À tant de dévouement prodigué au long des années par le Régiment, la guerre a ajouté les épreuves dignement subies pendant l'odieuse invasion et l'honneur des combats victorieux de la libération.

Paris, le 14 novembre 1944
Charles de Gaulle.

